



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

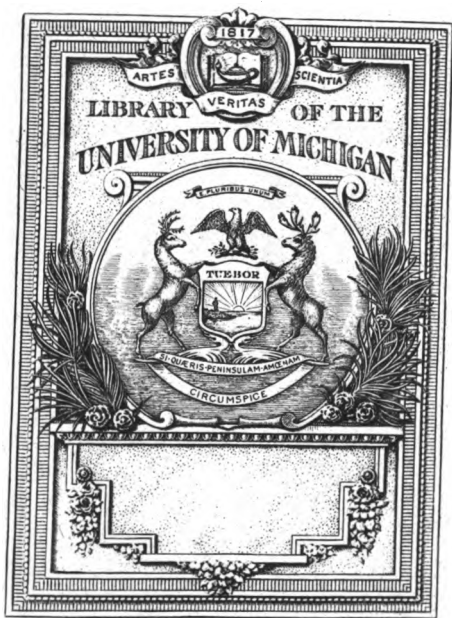
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

A 495308



MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉE AU ROY.

M A Y. 1733.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER,
ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DENULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIII.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

A V I S.

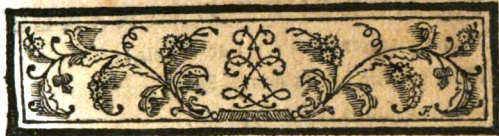
340.6
M559
1733
1521

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auroient qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

M A Y. 1733.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LE HEROS PARFAIT.

O D E.

A. M. le Maréchal Duc de Villars.



Uel est ce Héros plein de gloire,
Qui vient s'offrir à mes regards!
Ceint des Lauriers de la Victoire,
Et Vainqueur de tous les hazards
N'est-ce point le Dieu de la Guerre,
Qui, lassé d'effrayer la terre,

A ij Vient

50

834 MERCURE DE FRANCE

Vient respirer dans (1) ce séjour ?
Mais près de lui les doctes Fées ,
Les Amphions et les Orphées ,
S'empressent à faire leur cour.



Depuis quand le Dieu de la Thrace ,
Des beaux Arts est-il protecteur ?
Lui de qui la guerrière audace ,
Répand l'épouvante et l'horreur ?
Non , non de mon ame surprise :
Je connois enfin la méprise ;
C'est VILLARS qui s'offre à mes yeux :
Sa valeur étonna Bellonne ,
La Paix à son tour le couronne ,
Et vient le mettre au rang des Dieux.



Né pour le bonheur de la France ,
VILLARS dompte ses ennemis ;
Sa valeur nous rend l'esperance ,
Dès qu'il paroît , tout est soumis ,
Le Batave , la Germanie ,
(2) Cèdent à son noble génie ;
Rien ne résiste à ses efforts :
A la terreur , à la tristesse ,

(1) *A Vaux-le-Villars.*

(2) *La Bataille de Dénain.*

Os

On voit succéder l'allégresse ,
Qui s'exprime par nos transports.



A l'instant que de la tempête ,
Il a garanti nos Etats ,
Sa prudence active s'apprête ,
A livrer encor des combats ;
Du Rhin , les Ondes étonnées ,
Ne paroissent plus mutinées ,
A l'aspect de ses étendarts ;
Landau , Fribourg ouvrent leurs Portes ;
L'on voit ses vaillantes cohortes ,
Se ranger sur leurs fiers Remparts.



Mais c'est peu que dans les alarmes ,
Il immortalise son nom ;
La Paix vient , avec tous ses charmes ,
Illustrer encor son renom.
Prémice des biens qu'elle accorde ,
Déjà s'avance la concorde ,
Objet de nos ardens désirs.
De notre sort Villars est Maître ,
Peuples , vous allez voir renaître ,
Et vos beaux jours et vos plaisirs.



De la vertu la plus sublime ,

A iij. Nous

36 MERCURE DE FRANCE

Nous * voyons les heureux effets ;
Des deux grands Héros qu'elle anime ,
Seule elle régle les projets ;
Plein d'une sagesse profonde ,
Villars , du plus grand Roy du monde ,
Maintient dignement tous les droits :
Eugène l'écoute et l'admire ,
Et du feu divin qui l'inspire ●
Il fait son exemple et ses loix.



Fille du Ciel ! Paix désirable !
Qui conduit un heureux repos ,
Enfin ton retour favorable ,
Est l'ouvrage de mon Héros.
Pour lui quelle gloire immortelle !
Non , la victoire la plus belle ,
N'a point un si parfait éclat ;
Mais la sagesse , le courage ,
En lui disputent l'avantage .
De grand Guerrier , d'homme d'Etat.



Aussi-tôt que d'un sort tranquille ,
L'Europe goûte les douceurs ,
Villars rend son loisir utile ,
Il vient protéger les neuf Sœurs.

* *La Paix de Rastad.*

LI

La sublimité , la justesse ,
 Le bon goût , la délicatesse ,
 Eclatent dans ses jugemens ,
 Le vrai seul peut le satisfaire ,
 Et l'on ne parvient à lui plaire ,
 Que par de solides talens.



* Un nouveau Parnasse s'élève ,
 Dans des murs chéris d'Apollon ,
 Déjà le prodige s'achève ,
 J'y trouve le sacré Vallon.
 Qui peut surmonter tant d'obstacles ?
 A qui devons-nous ces miracles ,
 Dont notre esprit est enchanté ?
 C'est Villars qui sçait les produire ;
 Il commande , l'on voit construire ,
 Un Temple à l'immortalité.



LOUIS , d'une gloire si pure ,
 Héros ! délices des Mortels ;
 La jalousie en vain murmure ,
 Nos cœurs t'érigent des Autels :
 Toutes les vertus à ta suite ,
 Forcent les vices à la fuite ;
 Est-il un triomphe plus beau ?

* *L'établissement de l'Académie de Marseille.*

A iiij

Puisse

Puisse l'Auteur des destinées ,

En éternisant tes années ,

- T'affranchir des loix du tombeau.



*S U I T E des Curiositez naturelles, &c.
du Cabinet de M. Capperon.*

O Y S E A U X.

IL y a dans mon Cabinet plusieurs Oy-
seaux naturels , posez sur leurs pieds
comme s'ils étoient vivans , et qui y sont
depuis dix ou douze ans , sans aucune al-
tération , par la maniere que j'ai de les
conserver ; les grands sont empaillez , et
les petits en chair et en os. Il y a un Paon
entier , dont la queue bien étendue cou-
vre toute la Cheminée de mon Cabinet.
Un mâle de Phaisan , posé sur un pié-
destail , une Cigogne , deux Pelicans , un
gros oyseau de Mer , nommé dans Jons-
ton , *Onocrotalus* , un Canard d'Afrique ,
un autre Oyseau singulier , venant de Ca-
nada , un tres beau Perroquet ; plusieurs
autres Oyseaux de Mer ; un *Lorio* jaune
et noir , un *Picus Varius* , une Huppe ,
des Chardonnets , Linotes , &c. L'*Anser*
Magellanicus , de Jonston , beaucoup plus
gros

gros qu'une Oye, dont les aîles n'ont que 4. pouces de longueur. On vient de me l'envoyer de Dieppe.

Ouvrages de l'Art.

Un morceau de Buis, de la grosseur et de la forme d'une noix, autour duquel sont sculptez quarante petits Tableaux de la Vie de Notre-Seigneur. Il s'ouvre en deux parties; dans une moitié se voient sur le haut, Adam et Eve proche l'Arbre du fruit deffendu, où est le Serpent qui les tente; auprès d'eux est un Lion; dans le dessous est Caïn qui tue son frere Abel; au côté sont deux Chevaux d'une délicatesse surprenante, qui labourent avec une Charuë, au côté gauche est l'Arche de Noé, et auprès un homme étendu mort, comme noyé par le Déluge; par une coulisse qui s'ouvre derriere, paroît un Mouton qui pâit. Dans l'autre moitié de cette espece de noix, on voit sur le haut dans le milieu le Fils de Dieu, attaché à la Croix, et les deux Larrons; au bas de la Croix, la sainte Vierge, et S. Jean; puis Longis qui perce le côté sacré, et un Soldat qui est un peu plus loin; au côté droit, qui est séparé par une colonne, délicatement travaillée, paroît Jesus-Christ flagellé par

A v un

un Soldat; et au côté gauche, séparé par une autre colonne, il y a deux Soldats qui gardent le Tombeau, lequel se voit en tirant une Coulisse par derriere, et 2 autres Soldats qui le gardent de ce côté-là. Cet Ouvrage et toutes les figures sont d'une délicatesse surprenante. Une Urne Sépulcrale antique. Les Portraits des douze Césars en émail.

Autre Ouvrage, pareillement de buis, à peu près dans le même dessein que le précédent, mais beaucoup plus parfait; tant pour le grand nombre des figures, que pour leur beauté et leur perfection. Cet Ouvrage est aussi rond, s'ouvrant en deux moitiés, jointes par une Charnière; il est à peu près de la grosseur d'une Bale de Jeu de Paume. Dans la première moitié sont plusieurs figures du même Mystere de la Passion du Sauveur, et dans l'autre, deux Points d'Histoire de l'ancien Testament, le Sacrifice d'Abraham, et le Serpent d'Airain; le tout comprenant un grand nombre de figures, et faisant un ouvrage des plus achevez et des plus finis.

Une Piramide d'Yvoire, haute de 18 pouces & demi, faite au Tour, dont la tige n'a guere qu'une bonne ligne de diametre dans le bas; elle n'est vers le haut gros
que

gros que de la grosseur d'une épingle ordinaire. A la hauteur de six pouces est posée sur la tige une espece de Lanterne à jour , formée par 4 colonnes ; au milieu de cette Lanterne sont trois figures de personnes assises à une Table , sur laquelle paroissent les Mets et les Bouteilles. Cet Ouvrage est encore des plus délicats. Deux figures de bois bronzées, d'un pied neuf pouces de haut , posées sur deux Guéridons , dont l'une représente Apollon joüant de la Lyre ; et au bas , un petit Cupidon , qui lui présente un Arc ; l'autre, est le Dieu Pan, tenant un Sifflet, au bas duquel est un petit Satire. Ces deux pièces sont excellentes et d'un habile Sculpteur , qui a travaillé à Paris , à Rome , à Naples , &c. lequel m'en a fait présent , par reconnaissance de ce qu'étant un orphelin de mon ancienne Paroisse , et lui trouvant de la disposition pour la Sculpture , je le formai moi-même dans cet Art.

Ouvrages de ma façon et de mon invention.

Un Tableau de S. Ambroise , peint à huile , d'un pied en quarré , dont la bordure est de carton , faite avec des coins ; à la Romaine , ornez de fleurs , le tout doré d'or bruni. Plusieurs autres Ta-

A vj bleaux

bleaux de mon invention, lesquels ont
 autant de force pour les draperies et pour
 tout le reste ; que s'ils étoient peints à
 huile, et qui ne sont néanmoins faits
 ni en détrempe, ni en pastel. D'autres en-
 core plus singuliers, sçavoir, des Paysa-
 ges et des Ports de Mer en relief ; en-
 tre autres il y en a un de deux pieds de
 longueur sur un pied et quelques pouces
 de hauteur, qui représente la Ville d'Eu
 en Perspective, où les Eglises, Maisons,
 &c. paroissent en relief telles qu'elles pa-
 roissent d'un point de vûe que j'ai choisi
 hors de la Ville. Cet Ouvrage m'a occu-
 pé plus d'une année. Ces sortes de Ta-
 bleaux sont faits avec de petits cartons
 coupez et colez à propos, et le tout peint
 ensuite à huile. Un petit Squelete où
 toute l'Ostologie est parfaitement obser-
 vée. La Figure est droite sur ses pieds,
 appuyée sur une bêche et a seulement
 un pied de haut ; elle est très-ressem-
 blante au naturel. Une Figure de bois de
 deux pieds de haut, représentant un hom-
 me mort, dont le ventre et la poitrine
 sont ouverts, où se voyent le cœur, les
 poulmons, le foye, l'estomac et tous les
 visceres, intestins, vaisseaux, &c. dans
 leurs figures, situations et couleurs na-
 turelles. Un Oiseau en forme de Per-
 roquet

roquet, tout fait avec de petites aîles de hannetons et autres Scarabées de différentes couleurs. Un Dragon ailé d'un pied et demi de long, enfermé dans une es-
pece de Châsse de verre, aux deux ex-
trémitez de laquelle, en bas, sont deux
bouquets de fleurs; et au haut, dans toute
sa longueur, pend une Guirlande aussi
de fleurs; le tout, tant le Dragon que
les fleurs, est fait de Coquilles dans leurs
seules couleurs naturelles. Un petit Emou-
leur, posé sur un piedestal, lequel par
des ressorts de mon invention, cachez
dans le piedestal, fait tourner sa meule
avec le pied, et tourne sa tête de temps
en temps. Une Sphere tracée en dedans
sur un Globe de verre mobile, où sont
représentez en or tous les Cercles, et les
principales Etoiles fixes avec leurs noms.
Et sur la Sphere un petit Soleil et une
Lune mobile, qu'on peut mettre chaque
jour en place sur le Zodiaque. Autre Ou-
vrage de neuf pouces de longueur, sur
six pouces de largeur, et seulement deux
pouces de hauteur, au milieu duquel est
une espece de Boussole double et mobile,
où est la Lune, laquelle se couvre ou se
découvre, suivant l'augmentation ou la
diminution de ses phases, et par deux poin-
tes placées au bord extérieur de cette
Boussole.

Vient respirer dans (1) ce séjour ?
 Mais près de lui les doctes Fées ,
 Les Amphions et les Orphées ,
 S'empressent à faire leur cour.



Depuis quand le Dieu de la Thrace ,
 Des beaux Arts est-il protecteur ?
 Lui de qui la guerrière audace ,
 Répand l'épouvante et l'horreur ?
 Non , non de mon ame surprise ;
 Je connois enfin la méprise ;
 C'est VILLARS qui s'offre à mes yeux :
 Sa valeur étonna Bellonne ,
 La Paix à son tour le couronne ,
 Et vient le mettre au rang des Dieux.



Né pour le bonheur de la France ,
 VILLARS dompte ses ennemis ;
 Sa valeur nous rend l'esperance ,
 Dès qu'il paroît , tout est soumis ,
 Le Batave , la Germanie ,
 (2) Cèdent à son noble génie ;
 Rien ne résiste à ses efforts :
 A la terreur , à la tristesse ,

(1) *A Vaux-le-Villars.*

(2) *La Bataille de Dénain.*

Os

On voit succéder l'allégresse,
Qui s'exprime par nos transports.



A l'instant que de la tempête,
Il a garanti nos Etats,
Sa prudence active s'apprête,
A livrer encor des combats;
Du Rhin, les Ondes étonnées,
Ne paroissent plus mutinées,
A l'aspect de ses étendarts;
Landau, Fribourg ouvrent leurs Portes;
L'on voit ses vaillantes cohortes,
Se ranger sur leurs fiers Remparts.



Mais c'est peu que dans les alarmes,
Il immortalise son nom;
La Paix vient, avec tous ses charmes,
Illustrer encor son renom.
Prémice des biens qu'elle accorde,
Déjà s'avance la concorde,
Objet de nos ardens desirs.
De notre sort Villars est Maître,
Peuples, vous allez voir renaître,
Et vos beaux jours et vos plaisirs.



De la vertu la plus sublime,
A iii. Nous

844 MERCURE DE FRANCE

Boussole , elle marque sur la bordure qui est autour , les jours de la Lune et les heures des Marées ; ayant cela de singulier , qu'en tel sens qu'on tourne la Machine par un mouvement secret , les deux pointes reviennent toujours au jour et à l'heure convenable.

Un Globe Terrestre , représenté sur une Carte mobile , ayant pour centre le Pole Septentrional , et se terminant au Tropique du Capricorne avec les Longitudes et les Latitudes ; le tout environné d'un cercle fixe , où sont marquées les 24. heures et où est attaché par les deux bouts un fil d'archal qui tient lieu d'horison ; de sorte que par un *Index* où est un petit Soleil mobile , on peut voir l'heure du lever et du coucher du Soleil , quelle heure il est dans chaque Pays , sur quel Pays le Soleil est vertical à chaque moment du jour , ainsi que les Eclipses de Soleil et de Lune.

Ouvrage d'Optique de ma façon.

Deux Tableaux magiques , l'un desquels représente une Demoiselle environnée de branches et de feüillages , laquelle regardée par un petit trou placé au dessus , fait voir une Tête de Mort. L'autre Tableau qui est au derriere du premier,

mier, représente sept differens Bustes de Papes, Abbez, &c. sur lesquels posant la même Machine où est le petit trou, il ne paroît que mon seul Portrait. Un Tableau où sont écrits six Vers d'une Enigme; au haut de ce Tableau est posé à Angle droit, une Glace de Miroir, laquelle étant découverte, représente le même Tableau, où au lieu des Vers on voit un Moulin à vent, qui est le mot de l'Enigme. Une Figure difforme, peinte sur un Cône de carton, large par le bas d'un pied sur un pied et demi de hauteur, lequel vû d'un certain point, représente une Religieuse tenant une Croix dans ses mains. Plusieurs figures difformes, qui paroissent très-agréables, étant regardées dans un Miroir Cyindrique. Figure particuliere et difforme, tracée sur un Plan allongé, laquelle vûe de loin représente une Vierge.

Voilà les Curiositez qui forment mon Cabinet, telles que j'ai pû les assembler dans un petit Lieu comme la Ville d'Eu, et que j'ai augmentées de petits Ouvrages de mon invention, exécutez en differens temps, pour me délasser de mes autres occupations plus sérieuses et plus nécessaires. *Signé*, CAPPERON, ancien Doyen de S. Maxent.

A la Ville d'Eu, le 16. Mars 1733.



LE PRÉJUGÉ.

O D E

*A Mad. la Comtesse de * * **

EN vain la raison nous éclaire ,
 Et nous fait luire son flambeau ,
 Le Préjugé toujours contraire ,
 Place sur nos yeux son bandeau ,
 Nous ne prenons que lui pour guide ,
 La vérité simple et timide ,
 Ne sçauroit fixer nos esprits ,
 Nous ne suivons que le caprice ,
 Nous reglons sur son injustice ,
 Nos louanges et nos mépris.



Le Préjugé sous son Empire ,
 Sçait assujettir l'Univers ;
 Il nous séduit, il nous attire ,
 Par ses enchantemens divers ,
 Dans notre ame trop prévenue ,
 L'orgueil avec art s'insinue ;
 Il rampe d'abord en naissant ,
 Rien-108 par un pouvoir suprême ,

H

Il oblige la Raison même ,
A plier sous son joug puissant.



Dans ses liens il nous engage ;
Tout conspire à le seconder ,
Inconstant , léger et volage ,
Contre lui qui peut nous garder ?
Nos passions le favorisent ,
Nos désirs , à l'envi , s'épuisent ,
A nous retenir sous ses loix ;
A l'amour propre il s'associe ;
C'est par lui qu'il se fortifie ,
Et qu'il sçait étendre ses droits.



Ainsi l'Amant, belle Comtesse ,
Quand l'aveugle Amour le séduit ,
Croit que l'objet de sa tendresse ,
Efface l'Astre qui nous luit ;
Bien-tôt de la Voûte azurée ,
Il fait descendre Cithérée ,
Pour y faire asseoir son Iris ,
Les yeux de l'objet de sa flamme ,
Ont plus de force sur son ame ,
Que les tiens ou ceux de Cypris ,



L'homme sçavant dans son Musée ;
Par un faux espoir agité ,

Se

348 MERCURE DE FRANCE

Se flatte en son ame abusée ,
Qu'il va saisir la Verité ;
Mais dans cette longue poursuite ,
Le Préjugé marche à sa suite ,
Et l'ébloiit par ses lueurs ,
Séduit par l'apparence vaine ,
L'orgueil aveugle le promene ,
Dans un Labyrinthe d'erreurs.



Ce Rimeur , qui d'un vol sublime
S'élève presque jusqu'aux Cieux
Espere en l'ardeur qui l'anime ,
D'être admis presque au rang des Dieux.
Dans son poétique délire ,
Il croit que les sons de sa Lyre ,
Du noir oubli seront vainqueurs ;
Tout occupé de sa manie ,
Il n'accorde qu'à l'harmonie ,
Le pouvoir d'enchaîner les cœurs.



Mais c'est trop , ma Muse me quitte ,
Contente de ses foibles traits ;
Toi dans qui brille le mérite ,
Jette les yeux sur ces Portraits ,
Si tu m'accordes ton suffrage ,
Il sera pour moi le présage ,
Du succès le plus éclatant ,

Le

Le Gôût s'associant aux Graces ,
 Se plaît à marcher sur tes traces ,
 Applaudis-moi , je suis content.

Par M. Paparoche , de Carpentras.



P R O B L È M E.

UN Pilote étant en Mer par certaine Latitude Nord, et voulant trouver la hauteur du Pole, pour cet effet il a observé l'Etoile nommée l'Epaule gauche du Charreier Capella, trois fois plus haut élevée sur l'horison que la hauteur du Soleil qu'il avoit observée, et il a observé l'Etoile nommée le grand Chien Sirius au Sud, être élevée sur l'horison; mais comme le Soleil différoit l'Etoile nommée l'Epaule gauche du Charretier Capella, l'on demande par quelle Latitude étoit ledit Pilote, lorsqu'il a fait lesdites Observations avec la déclinaison du Soleil du jour, et le tout par démonstration essentielle et par regles.

Un Problème bien conçu et bien proposé est à demi résolu, la maniere dont celui-cy est énoncé, ne laisse pas volontiers jouir de cet avantage, néanmoins puisqu'on se propose d'y satisfaire, il convient d'expliquer auparavant le sens que l'on donne aux trois circonstances qu'il renferme, lesquelles nous repeterons ici à dessein de placer à suite de chacune l'interpretation que nous y donnons.

Pro-

Première Circonstance.

L'Etoile Capella ayant été observée, on a trouvé qu'elle avoit trois fois autant de hauteur que le Soleil qu'on avoit aussi observé.

Sans doute que cette Etoile fut observée lors de son passage au Méridien, et que le Soleil l'avoit été en sa dernière hauteur Méridienne, c'est-à-dire au Midi, qui précéda immédiatement le temps de l'observation de Capella.

Seconde Circonstance.

Et l'on a observé le grand Chien Sirius au Sud, être élevé sur l'horison.

Cette circonstance semble être équivoque, elle laisse à douter si l'instant de cette observation est le même que celui auquel Capella s'est trouvée au Méridien, ou si cet instant est celui de la hauteur méridienne de Sirius; il y a lieu de présumer que le but de cette condition du Problème étant de contribuer à déterminer la hauteur requise du Pole, en prescrivant une borne à la moindre hauteur de Capella; l'Auteur a prétendu simplement avoir remarqué en la part du Sud, que le grand Chien Sirius étoit levé.

Troisième Circonstance.

Mais comme le Soleil différoit l'Etoile Capella.

Il y a toute apparence que par cette expression, qui nous a paru aussi nouvelle que singulière, l'Auteur a prétendu dire que l'Etoile Capella précédoit le Soleil à passer au Méridien, ou ce qui est la même chose, que le Soleil différoit son passage au Méridien après celui de l'Etoile; quois

quoiqu'il en soit enfin , voilà notre façon d'interpréter les conditions énigmatiques de ce Problème.

Nous avons donc à déterminer une Latitude Nord , par laquelle le Soleil étant observé à midi d'un jour que nous devons indiquer , la hauteur Méridienne de Capella observée la nuit suivante , se trouve , 1°. égale à trois fois la hauteur déjà observée du Soleil. 2°. Qu'en ce même tems de l'observation de Capella , le grand Chien Sirius se voit dans la partie du Sud , et se trouve avoir quelque élévation. 3°. Que le Soleil n'employe que moins de 12. heures à passer au Méridien après Capella ; car si il y mettoit tout ce temps ou davantage , il ne différeroit pas cette Etoile.

Reste à sçavoir si ces trois conditions rendent le Problème tel , qu'il puisse être résolu par une seule hauteur du Pole , ou en tout cas , par un certain nombre déterminé.

Il est évident que de toutes les hauteurs Méridiennes de l'Etoile Capella , observée en la part du Sud , la plus grande détermine la moindre hauteur du Pole Nord , et la plus petite détermine la plus grande ; cela posé nous considérerons d'abord cet Astre en la plus grande élévation qu'il puisse être ; (le Zénith est le seul point qui détermine cette hauteur ,) et nous déduirons de cette supposition qui prescrit ainsi une borne à la moindre Latitude , les conséquences qui suivent.

Hauteur de Capella	90. degrez.
Déclinaison Nord de Capella	45. d. 43. min.
Hauteur de l'Equateur	44. d. 17. m.
Hauteur du Soleil	30. d.
Déclinaison Sud du Soleil	14. d. 17. m.
Distance du Soleil à l'Equinoxe d'Automne	38. d. 15. m.

Partie correspondante de l'Equa-

teur depuis le même Equinoxe 35. d. 52. min.

Ascension droite du Soleil 215. d. 52. m.

Ascension droite de Capella 74. d. 3. m.

Nota. Que nous avons supputé la distance du Soleil à l'Equinoxe de l'Automne et non à celui du Printemps; car en ce dernier cas le Soleil ne differeroit pas l'Etoile Capella.

Il est donc évident que le Soleil doit être dans les Signes de l'Automne, et qu'il faut consulter à quel jour de cette saison conviennent les 11. degrez 17. minutes de sa déclinaison.

Ce jour se trouve être le 31. Octobre.

Il s'agit maintenant de déterminer l'heure à laquelle Capella passera au Méridien après le midi du 31. dudit, afin d'en conclure le temps de son observation.

Nous considererons pour cet effet que l'Ascension droite de Capella étant moindre que celle du Soleil de 141. degrez 49. min. cette Etoile a devancé le Soleil de la même quantité à passer au Méridien; c'est-à-dire que le 31. Octobre à midi, elle étoit au Ouest du Méridien de 141. degrez 49. min. et qu'il s'en falloit en ce moment de 218. degrez 11. min. ou 14. heures 32. min. 44. secondes, qu'elle ne fût de retour au Méridien, aiasi elle a dû y arriver 14. heures 32. min. 44. secondes après le midi du 31. c'est-à-dire à 2. heures 32. min. 44. sec. après minuit du premier Novembre.

Tout cela ne suffit pas, attendu que ce temps de l'observation de Capella, suppose que le Soleil ne soit pas encore levé; c'est ce que nous allons examiner en supputant l'heure de ce lever pour le premier Novembre, à raison de la hauteur connuë du Pole et de la déclinaison pour l'instant du même lever.

Le lever du Soleil pour la hauteur connue du Pole et pour sa déclinaison du 31. à midi, est de 7. heures, peu de chose plus, cette déclinaison augmente pour lors d'un midi à l'autre, c'est-à-dire, en 24. heures d'environ 19. minutes, et à proportion en 19. heures qu'il y a du même midi jusqu'au lendemain matin à 7. heures et 32. secondes, il augmentera d'environ 15. minutes, ajoutant ces 15. minutes à la déclinaison du 13. Octobre, on aura 14. degrez 32. min. pour la déclinaison du premier Novembre à 7. heures 32. secondes du matin.

Supputant donc l'heure du lever du Soleil pour 45. degrez 43. minutes de Latitude Nord, et pour 14. degrez 32. minutes de déclinaison Sud, on connoîtra que la difference ascensionnelle est de 15. deg. 25. m. que son lever au premier

Novembre est à 7. heu. 1. m. 40. s. *
d'où l'on voit que le Soleil n'étoit pas levé lors de l'observation de Capella.

Il nous reste à sçavoir si le grand Chien Sirius l'étoit lors du passage de Capella au Méridien, c'est-à-dire à 2. heures 32. min. 44. secondes du matin du premier Novembre.

Déclinaison Sud de Sirius 16 d. 21. m.

Difference ascensionnelle de Sirius 17. d. 30. m.

Arc semi-diurne de Sirius 72. d. 30. m.

Ascension droite de Sirius 98. d.

Passage de Sirius au Méridien le prem. Nov. au matin 4. h. 8. m. 32. s.

Lever de Sirius le 31. Octobre au soir 11. h. 18. m. 32. s.

Ainsi ce dernier Astre avoit quelque élévation sur l'horison lors du passage de Capella au Méridien. Voila

Voilà donc une solution qui résulte de la plus grande hauteur à laquelle Capella puisse être observée, et qui par conséquent fournit la moindre Latitude. Voyons maintenant quelle peut être la moindre hauteur observée de Capella, nous renfermant toujours dans les conditions interprétées du Problème; pour cet effet nous supposons que Capella étant au Méridien, le grand Chien Sirius soit à la moindre élévation qu'il puisse être sur l'horison; cette moindre élévation étant infiniment petite, l'Etoile peut être considérée précisément à l'horison.

Il est donc question de déterminer la hauteur méridienne de Capella pour l'instant auquel on verra lever l'Etoile Sirius, afin de décider de la moindre hauteur de l'Equateur, et par conséquent de la plus grande Latitude possible, l'Anagie suivante nous donnera la hauteur de l'Equateur.

Comme le Sinus complément de la différence des Ascensions droites de Capella et Sirius, est au Sinus total; ainsi la Tangente de la déclinaison de Sirius, sera à la Tangente de l'élévation de l'Equateur. Laquelle Tangente se trouve répondre dans la Table à 17. degrez 48. minutes.

Ce qui détermine la plus grande

Latitude à	72. d. 12. m.
La hauteur de Capella à	63. d. 31. m.
La hauteur du Soleil à	21. d. 10. m. $\frac{1}{3}$
Sa déclinaison à	3. d. 22. m. $\frac{1}{3}$

En un mot l'heure de son lever pour le lendemain du jour de son observation à

5. h. 22. m.

Le passage de Capella au Méridien

5. h. 27. m.

D'où l'on voit que le Soleil se trouvant levé avant

avant l'instant du passage de Capella au Méridien de la quantité de 5. minutes, la clarté du jour devoit avoir dérobé l'apparence de cette Etoile, et par conséquent avoir mis un obstacle à son observation.

Mais nous considererons que la hauteur de l'Equateur, d'où ces dernieres déductions ont été faites, a supposé le grand Chien Sirius exactement à l'horison lors de la hauteur méridienne de Capella, que si nous lui avions attribué quelque élévation en conformité de la deuxième condition du Problème, il en eût résulté une moindre élévation de Pole et plus de retardement pour le lever du Soleil; ensorte que si nous eussions pris à discretion une plus grande élévation d'Equateur que celle qui vient d'être supposée; par exemple celle de

19. d. 10. m.

Alors la hauteur du Pole eût été de 70. d. 50. m.

La hauteur observée de Capella de 64. d. 53. m.

La hauteur du Soleil de 21. d. 37. m. $\frac{1}{2}$

La déclinaison Nord de 2. d. 17. m. $\frac{1}{2}$

Le temps de son observation le 16. Septem.

L'Ascension droite du Soleil pour le même jour à midi de 174. d. 19. m.

Le passage de Capella au méridien le 17. au matin à 5. h. 19. m.

La déclinaison du Soleil au moment de son lever pour led. jour 2. d. 10. m.

Le lever du Soleil pour le même jour 5. h. 35. m.

Le lever du grand Chien Sirius le même jour au matin 4. h. 45. m.

D'où l'on voit que ces derniers articles courent tous à remplir les conditions du Problème, et que la hauteur du Pole dont ils résultent peut être considérée comme la plus grande hau-

B 100

teur possible, de sorte que nous avons jusqu'à présent deux bornes, l'une de 45. degrez 43. min pour la moindre Latitude Nord, et l'autre de 70. degrez 50. minutes pour la plus grande, entre lesquelles il est évident que toute Latitude satisfait aux conditions requises en autant de façons différentes.

Voilà pour toutes les hauteurs Méridiennes de Capella observées en la part du Sud depuis 64. degrez 53. minutes d'élevation jusqu'à 90. degrez

Si nous considérons maintenant ce même Astre observé en la part du Nord, il est évident que de toutes ses hauteurs Méridiennes la plus grande (qui place l'Etoile au Zénith) détermine la plus grande Latitude Nord, et la moindre détermine la moindre.

Nous avons déjà satisfait au premier cas, c'est-à-dire que nous avons déterminé les choses requises du Problème; en conséquence de l'observation de Capella au Zenith, il nous reste de supputer les mêmes choses pour la moindre hauteur méridienne de Capella en la part du Nord, laquelle ne peut être au-dessous de 83. degrez 6. minutes, et conséquemment la moindre Latitude Nord de

	38. d. 49. m.
La hauteur du Soleil de	27. d. 42. m.
La déclinaison du Soleil Sud	23. d. 29. m.
L'observation du Soleil	le 21 Decembre
Le passage de Capella au Méridien	

led. jour au soir	18. h. 56. m. $\frac{2}{1}$
Le lever du Soleil le 21. dudit	7. h. 22. m.
Le lever de Sirius le 21. au soir	7. h. 36. m. $\frac{4}{1}$

D'où il suit enfin que l'observation qui fait l'objet du Problème, se pouvant pratiquer en toute Latitude Nord depuis 38. degrez 49. minute jusqu'à 70. degrez 50. minutes, et que les conclusions.

constances y énoncées étant insuffisantes pour le rendre susceptible de méthode, on ne peut se dispenser de conclure qu'un tel Problème est proposé d'une façon hasardée, peu correcte et de mauvaise foi, ou que l'Auteur a péché par défaut d'intelligence.

Nota, qu'indépendamment de la mauvaise composition du même Problème, l'Auteur devoit y faire mention de l'année en laquelle il a supposé l'observation faite, ou tout au moins la proposer comme Bissexile ou comme l'une des trois années communes; mais quoiqu'il en soit, nous avons placé cette observation en une année Bissexile, et en conséquence nous avons opéré avec la précision que le cas a pu le permettre, sans avoir égard aux effets de la refraction horizontale des autres, ayant lieu de présumer par le stile de l'Auteur, que son intention et sa coutume ne sont pas d'y regarder de si près.

Ce Problème auroit paru deux mois plutôt, si nous n'avions pas été pressés par l'abondance des matières.



JUGEMENT DE THEMIS.

A MADAME DE ***.

Sur le rétablissement de sa santé.

C'Etoit fait de vos jours, ô divine Uranie,
De son double ciseau la cruelle Atropos,
Alloit trancher le fil de la plus belle vie.

B ij Mettre

Mettre le comble à tous nos maux ,
Et d'un seul coup , hélas ! ouvrir mille tom-
beaux.

On implore à grands cris la Déesse inflexible ;
Mais d'un air indigné , méprisant , insensible
Elle insulte aux soupits des foibles Orphelins ,
Soulagez tant de fois par vos puissantes mains.

Son œil plein de rage et de joye ,
Contemple avidement ces restes malheureux ,
Qui par vous échappez à ses coups rigoureux ,
Bien-tôt en vous perdant vont devenir sa proie.
Elle avance en courroux ; on fuit de toutes parts ,
Le poison meurtrier de ses affreux regards.
Une illustre famille où regnent la Sagesse ,
L'Honneur , la Probité , l'Union , la Tendresse ,
Prosternée et tremblante , offre inutilement

Ses plus précieuses années ,
Pour prolonger vos destinées ;
Rien ne peut retarder le funeste moment ,
Le Monstre impitoyable approche fierement :
Mais tout à coup sous un heureux auspice ,
Une Divinité propice ,

La celeste Thémis précipitant ses pas ,
Vint arracher vos jours aux horreurs du trépas ;
Fatale Mort , s'écria-t'elle ,
Arrête de ton bras l'audace criminelle ,
Respecte les Mortels à tes pieds abattus ;
Apprends à choisir tes victimes ,

Te

Tu ne dois foudroyer que le vice et les crimes ,

Et c'est ici l'Empire des Vertus.

Cet Arrêt prononcé d'une voix formidable ,

De la Déesse inexorable ,

Arrêta les premiers accès ;

Soudain un murmure agréable ;

Annonça par tout le succès ,

D'un jugement si favorable ,

La seule Mort étoit inconsolable ,

D'avoir perdu sa peine et son procès.

Mais elle eut beau gémir et se défendre ;

Vanter ses droits et follement prétendre ,

Qu'on trahissoit l'équité , la raison ;

On écouta la froide Demoiselle ,

Puis on siffla sa lugubre Oraison ;

Point d'Orateur ne soutint sa querelle ;

Et pour punir sa noire trahison ,

On opinoit à proceder contre elle ,

A lui donner pour demeure éternelle ,

L'affreux cachot d'une obscure prison ,

Ou renvoyer la hideuse Fémelle ,

Dans le Manoir de la sombre Alecton.

Phébus jugea la peine trop cruelle :

Bannir la Mort ! eh ! que seront les Dieux ,

Si les Humains sont immortels comme eux ?

Bien-tôt peut-être une orgueilleuse audace ,

Reproduira de superbes Titans ,

Qui par des coups encor plus éclatants ,

B iij Sçaurons

Sçauront vanger l'ancienne disgrâce ,
 Et les malheurs de leur coupable race ,
 De Typhéus iront briser les fers ,
 Et troubleront le Ciel et les Enfers.
 Ainsi parla d'un ton fier et sévère ,
 Le Dieu brillant qu'à Délos on révere ,
 Thémis sourit et loua gravement ,
 Du blond Phébus le discours véhément ,
 Puis expliquant la raison singulière ,
 Pourquoi le Dieu qui produit la lumière ,
 Parloit si haut pour une Déesse ,
 Fille du Sûr et de l'obscurité :
 Messieurs, dit-elle , avec un air rigide ,
 Trahi cent fois par un souris malin ,
 Vous le sçavez , Phébus est Médecin ,
 Et doit chérir la Déesse homicide.
 Ils sont tous deux l'un pour l'autre formez ,
 Ils sont tous deux l'un de l'autre charmez.
 Si quelquefois Apollon se déchaîne ,
 Traite la Mort d'injuste , d'inhumaine ,
 N'en croyez pas ses discours animez ,
 C'est pour duper les Mortels allarmez ;
 Il l'aime au fond et son cœur est sans haine ,
 Malgré le feu de ses yeux allumez ,
 Bien plus d'amour que de rage enflâmez.
 Mêmes projets, même fin, même Empire ,
 Et même droit sur tout ce qui respire ,
 Unit leurs cœurs et leur funebre Cour ,

Et

Et l'interêt cimente leur amour ;
Car sans la Mort , dont on craint les empreintes ,
L'Art d'Apollon seroit moins respecté :
Sans Apollon et son Art si vanté ,
Peu de la Mort sentiroient les atteintes .
Or en faveur du Dieu de la santé ,
Nous épargnons à son illustre amie ,
Un sort cruel , une juste infamie ,
Et maint affront que sa témérité ,
A plus d'un titre avoit trop mérité .
Alors la Dèité des mortelles allarmes ,
Laissant de rage échapper quelques larmes ,
Et l'œil étincelant de colere et de feu :
 Fuyons , dit-elle , un triste lieu ,
 De la Paix le séjour tranquille ,
 Et de Thémis le redoutable azile ;
 Sortons pour ne rentrer jamais .
A ces mots elle fuit. Le Dépit et la Honte ,
 D'une aîle obéissante et prompte ,
Volèrent sur ses pas , suivis des vains regrets ,
Et des soucis cuisans ennemis de la Paix .

Ah ! si le Roy des Dieux , Maître des destinées ,
 Ecoutoit les vœux que j'ai faits !
 Si par des Loix justes et fortunées ,
 Il mesuroit le cours de vos années ,
 Sur vos vertus et vos bienfaits !
Dèslors vos jours serains , sombres , et sans nuages ,
 B iiii Cou-

Couleroient dans la gloire et verroient tous les
âges ;

Et la solide Verité ,

Sur votre Palais respecté ,

Graverait d'une main hardie ,

Ces Vers l'effroi du Temps et de la noire Envie ;

De ce brillant séjour par Themis habité ,

La jalouse Mort est bannie ;

Le Ciel pour couronner de la sage Uranie ,

L'inestimable pitié ,

Veut qu'elle mene en paix une tranquille vie ,

Dans le sein glorieux de l'Immortalité.



REMARQUES sur les Lettres insérées dans les deux derniers Mercurès ,
au sujet du nom et de l'étimologie de
Bordeaux ou Bordeaux.

EN matière d'étimologies il faut les chercher dans la langue naturelle et originale de chaque Païs , ou de celle des Colonies qui sont venuës l'habiter. Dans l'ancienne Langue celtique ; qui étoit celle qu'on parloit dans les Gaules , la Germanie , la Grande Bretagne , &c. *Bourg*, ou *Burrgauts*, signifie la ville des Gaulois , nom qu'on a donné à Bordeaux , parce que les Gaulois, qui étoient
divi-

divisez des Aquitains par la Garonne, passerent cette Riviere, et s'établirent en deçà. Une semblable raison a fait appeller *Burgus Santonum*, la ville de Bourg, qui est une Colonie des Santones, qui s'établirent plus bas sur cette Riviere. Le nom de *Burg* est fort usité dans les noms des Villes de tout le Païs du Nord, et il signifie *Castrum*, *Sedes*, *Urbs*, *habitatio*, &c. Cesar a appelé *Bituriges vibises*, les environs de Bordeaux, et ce n'est que Strabon, et Ausone après lui, qui ont latinisé *Burg*, *gauls*, et en on fait *Burdigala*.

Or ce mot s'est formé comme celui de *Linguadokum*, qui vient de *Lingua Gotorum*, nom qu'on donne à la Gaule Narbonnoise, où les Gots s'établirent au quatrième siècle, sous l'Empereur Honorius. Les François appellerent ce Païs *Langue des Gots* ou *Langue des Kots*, car le *G* et le *K* se changent souvent l'un en l'autre, et quand on a voulu latiniser ce nom, on a dit *Linguadokum*; de sorte qu'il y a eu d'ajouté l'article du Génitif, tout ainsi qu'il s'est introduit dans l'Espagnol, l'Italien et l'Anglois.

De *Burg de Gauls*, on en a ensuite formé *Bordeaux*, comme de *Langue des Gots*, s'est formé *Languedok*, où il y a une syllabe retranchée.

B V Les

Les noms anciens latinisez, où il y a un D au milieu, qui n'est point article du Génitif, ont laissé le D en devenant François, comme *Andegavum*, Anjou; *Calurcum*, Cahors; *Clodoveus*, Clovis, et Loüis; *Lugdunum*, Lyon; *Rhodanus*, le Rhône, &c mais lorsque le D a été *præfixum* du Génitif, il y est resté, comme dans *Linguadokum*, Languedoc; *Burdigala*, Bordeaux, &c.

Dans les Langues Gauloise, Celrique, Saxone et même Tudesque, aujourd'hui, *Bord*, signifie extrémité et rivage. Il se peut qu'on a donné le nom de *Bordgauls* à la ville des Gaulois, établis sur les Rives de la Garonne, du côté des Aquitains, et que pour rendre latin ce nom, on a dit *Burdegala*. Certe étimologie paroît fort naturelle; il y a même plusieurs Païs qui ont pris leur nom des Rivages de la Mer, ou de quelque Riviere. On dit qu'*Aquitania*, signifie *Aquarum regio*. *Armorica*, en Anglois, signifie *Regio Maritima*. L'Attique en Grece, *Regio littoralis* (si l'on peut se servir de ce terme), parce qu'elle est presque toute environnée de Mer. L'Ionie, le Pont, la Phrygie, par la même raison. Le Portugal est le Port des Gaulois. On trouve encore aujourd'hui beaucoup de Villes Maritimes, où sur les bords des
Rivieres,

Rivieres, qui ont pris leur nom de leur situation ; comme en France, le Havre de Grace, Bayonne, &c. et les Villes où le mot de Port se trouve joint. En Hollande, Utrecht et Maestrecht ont pris leur nom de *Trajectus*, passage, ou Ville au de-là. En Angleterre quantité de Villes. En Italie, Ostie, &c.

Voilà deux Etimologies dont on pourra choisir celle qui fera le plus de plaisir, et qu'on jugera la plus convenable au nom de Bordeaux.



*MISSIVE de l'Infante de MALCRAIS,
au Chevalier de LEUCOTECÉ, en réponse à la sienne, inserée dans le premier volume du Mercure de Decembre, page 2570.*

PReux Paladin, fameux en courtoisie,,
Qui publicz à ma gloire un Cartel,
Et défiez, piqué par jalousie,
Trois Chevaliers peu chiches de leur pel : 1
Bien que d'effroi pantoisante 2, et transie,

1 Voyez Villon, dans la Ballade de son appel,
toute Bête garde sa pel.

2 On disoit aussi Pantoiser, pour dire la courre:
Galeine. Academie Française.

E v j our

Pour que qu'un d'eux je craigne un coup mortel ;

Endemetiers 3 , à noble fantaisie ,

Honneur dois rendre , et veux , n'en doutez
mie ,

Pour ce , du moins vous donner un Châtel ,

Quand j'en aurai , s'entend , s'il prend envie ,

Au Roy des Francs , par contrat solennel ,

De m'en vendre un à crédit éternel ,

Jà ne cuidez que pourtant sans faillie ,

Homme et Harnoïs soient en votre baillie ;

Et que puissiez , sans moult y périller ,

Conduire à chef chaude et brave aventure ,

Escus desrompre , et hauberts desmailler ,

Tout comme Argi e enfondre triple armure.

Le cas n'est hoc ; fussiez-vous sur Bayard , 4

3 *Endemetiers*, mot ancien, dont s'est servi *Alain Chartier*, dans le débat du *Reveille matin*. Du *Chesne*, après avoir dit que ce terme signifie, cependant, se figure qu'il est dérivé du latin, *intercadum* ; pour moi je croirois avec tout le respect que je lui dois, qu'il tire son origine de l'expression Italienne, *è dimesi re*, il faut, il convient, quoi-que la construction de la Phrase, dont cette expression fait partie en Italien, soit un peu différente de la construction française, où cependant, demeure, pour ainsi dire, isolé.

4 *Arioste* dans le *Poème de Roland furieux*, chant.

5. Sect. 74. fait de ce fameux Cheval de *Renaut de Montanban* l'élog: qui suit :

Ne' calci tal passa harca il Cavallo ,

C'hauria spezzato un Monte di metallo.

Ccine

Ceindriez-vous l'illustre Balisarde, 5
 Qui d'un Héros, fit souvent un fuyard,
 Votre pourpoint bel et bien s'y hazarde,
 Emmi Soudarts qui viendront ferraillant,
 Voltairio Chevalier parvaillant,
 Fait en champ clos tournoyer une Epée,
 Forte, et luisante, enfin acier trempée;
 Et qui plus est, bien qu'il soit bon Jousteur,
 Le vieux Merlin n'étoit pire enchanteur. 6
 Tout l'Ost 7 Turquois ne soutiendroît sa vâc;
 Coint et faitis, l'invincible Guerrier,
 Tenant en main baguette de Laurier,
 Vous les sçauroit, comme poudre menuë,
 Esparpiller, où s'il n'avoit loisir
 De faire exploit de sa vertu connuë,
 A son secours veriez en hâte Issir. 8
 Des creux Enfers, où bien fort leur enuuye.

5 Balisarda, c'étoit le nom de l'Epée de Roger,
 comme Durindana étoit celui de l'Epée de Roland.

Se Durindana, è Balisarda taglia,
 Sapete, è quanto in queste, mani vaglia.

Ariost Rol. fur. c. 30. St 51.

6 Voyez dans le 3 chant de Roland furieux, la
 description de la Grosse enchantée de Merlin.

7 Ost, vieux mot, qui signifie Armée; il est
 dérivé du latin Hostis.

8 Issir, vient de l'Italien Usire, en François,
 Sortir.

Brutus

68 MERCURE DE FRANCE

Brutus, Herode, au front plus noir que suye , 9
 Et vous feroient sur l'arène gésir. 10
 Point n'ignorez, ô tres-valenteux Sire,
 Que le Romain qu'orgueil engrillonna,
 Sa géniture à mort abandonna,
 Qu'à l'autre un Rat fit son Epouse occire.
 Partant jugez que ces tueurs de gens,
 Au fier combat volant comme à la danse,
 N'épargneront de vous bourrer la panse :
 Et ne craindront des Archers diligens,
 Par monts, par vaux, la poursuite empressée ;
 Ains, aussi-tôt qu'étendu vous verront,
 Sur le terrain, de votre chair feront,
 Hachis, Ragout, Grillade et Ericassée,
 Puis à l'envi guayement vous grugeront.
 Las ! quand s'aurois la fatale nouvelle,
 Qu'aurez subi fortune tant cruelle,
 Pour mon amour ; que mon cœur plein d'es-
 moy ,
 Se guémentant iroit en désarroy !
 Donc, bien qu'ayez fait guerriere Apertise,
 Forcé Remparts, et Géants abbatus,
 Quand seriez même aussi vaillant qu'Artus, 11

9 *Allusion aux Tragedies de M. de Voltaire,*
Mariamne et Brutus,

10. Gésir ou Gir, *infinitif de Gîr ; en Italien,*
Giacere ; en latin Jacere.

11 Artus, *Roy d'Angleterre, qui fut tres-vaillant,*
et qui établit l'Ordre des Chevaliers de la
Table-Ronde.

Trois

Trois, quatre fois remisés l'entreprise.

Bon soir, Seigneur, je suis à toujours mais, 12

Votre servante, Antoinette Malcrais..

Au Croisic, ce 29 de Janvier 1733..

12. Cette façon de parler vient de l'Italien, Sema-
pre mai, dont nous avons fait à tout jamais.

ELOGE du R. P. le Quien, Domini-
quain. Extrait d'une Lettre de M D. L.
R. écrite à M. l'Abbé L. B. Chanoine de
la Cathedrale d'Auxerre.

LE P. Michel le Quien naquit à Bou-
logne sur Mer, le 8. Octobre 1661.
d'une honnête famille, originaire de la
même Ville. Il fit ses premières études à
Paris, dans le College du Plessis. A l'âge
d'environ vingt ans il prit l'habit de
l'Ordre de S. Dominique, et fit son No-
viciat dans le Convent du Fauxbourg
S. Germain; mais dans la suite son amour
pour la plus exacte régularité le détermin-
na à se faire affilier dans le Monastere
de la rue S. Honoré, qui est d'une Pro-
vince Réformée, où il a toujours demeu-
ré, et où il est mort le 12 Mars dernier.

En sortant du Noviciat il apprit l'Hé-
breu.

breu du P. Massoulié , qui possédoit à fond cette Langue. Ce Religieux est connu par plusieurs Ouvrages , sur tout par celui qui est intitulé : *Divus Thomas sui interpretes*. Le P. le Quien se mit ensuite à la lecture de la Langue Grecque , qu'il sçavoit parfaitement , et voulut aussi apprendre l'Arabe ; connoissances qui lui furent depuis d'une grande utilité.

Il n'avoit que trente ans lorsqu'il écrivit contre l'*Antiquité des Temps* , du Pere Pezron , qui fit une réponse , à laquelle notre Sçavant repliqua , l'un et l'autre Ouvrage , en 2 vol. in 12.

Dans la suite il fit encore une Dissertation sur un autre Livre du P. Pezron , intitulé : *Essai du Commentaire sur les Prophetes*. Cette Dissertation fut insérée dans les Mémoires de Trevoux , 1711.

En 1712. il publia les Oeuvres de S. Jean Damascene , tirées de diverses Editions et des Manuscrits de France , d'Italie et d'Angleterre , revuës , traduites en Latin , éclaircies par des Notes et des Dissertations préliminaires, &c. 2. vol. in fol. chez de l'Epine.

Il composa depuis quelques Ouvrages particuliers , dont le plus important est la *Panoplie* , contre les Grecs Schismatiques , il s'est caché dans cet Ouvrage sous le nom d'Etienne de Altimura.

Il y a plusieurs Dissertations de sa façon dans le Journal , intitulé : *Mémoires de Litterature et d'Histoire* ; entr'autres sur *Sanchoniat* ; Auteur Phénicien ; sur *S. Nicolas* , sur le *Portus Iccius* , &c.

Il a eu de plus une tres-bonne part à la nouvelle Edition de l'Historien *Joseph* qui s'est faite en Angleterre , et que tous les Sçavans estiment beaucoup.

Mais l'objet principal de l'application infatigable du P. le Quien , a été depuis plusieurs années , la composition d'une Histoire generale de toutes les Eglises d'Orient , et de celles de l'Affrique, dont il publia le Projet dès l'année 1713. sous le titre *ORIENS CHRISTIANUS ET AFFRICA*. Plusieurs empêchemens , des Maladies sur tout, ont retardé l'exécution de ce Projet , qui se trouve cependant bien avancée , comme vous le verrez à la fin de ma Lettre.

On peut mettre parmi les Distractions qui ont empêché l'Auteur de publier lui-même son Ouvrage , la contestation, ou plutôt la vive dispute qu'il a eüe avec le P. le Courray, au sujet des Ordinations Anglicanes. Notre Sçavant Religieux s'y donna tout entier ; ce qui a produit de sa part une Réfutation en 2 vol. *in 12*. et ensuite une Replique , sans compter la
Lettre

Lettre qu'il me fit l'honneur de m'adresser, sur la même matière, du 14 Février 1731. insérée dans le Mercure d'Avril suivant.

Le P. le Quien fut lié de bonne heure avec beaucoup de Sçavans, sur tout avec le R. P. Montfaucon, dont l'intime amitié étoit de 46 ans, avec les Abbez Renaudot, de Fleury, de Longuerue et des Thuilleries, le P. Hardouin, M. Simon, M. Ernest Grabbe, sçavant Anglois, qui a parlé si avantageusement de lui dans ses Notes sur S. Irenée, et avec d'autres Sçavans et vertueux Etrangers.

Du nombre de ces derniers sont Mauro Cordato, Prince de Valachie, qui lui a envoyé son Livre *des Offices*, composé en grec, à l'imitation de celui de Cicéron, et Chrysante, dernier Patriarche de Jerusalem, qui lui a aussi envoyé un Ouvrage grec fort estimé, de sa composition.

La Piété du P. le Quien fut au moins égale à son érudition, et on peut dire que la science, bien loin d'affoiblir sa foy, servit au contraire toujours à nourrir en lui l'esprit de Religion. La véritable science, disoit-il souvent, enseigne à être humble; aussi n'a-t-on jamais vû de mort plus chrétienne que celle qui a terminé

miné sa course ; entr'autres dispositions qu'il a fait paroître en mourant , il a déclaré qu'il renonçoit à toute l'estime que les hommes pourroient faire de sa personne et de ses Ecrits , ne souhaitant autre chose , si ce n'est que Dieu fut glorifié par ses Ouvrages , &c. enfin ses dernieres paroles , et qu'il repeta souvent , furent celles de S. Ignace Martyr : *Amor meus Crucifixus est.*

La veille de sa mort il parla avec une parfaite tranquillité de son principal Ouvrage , donnant à ceux qui doivent en continuer l'Edition , tous les conseils et tous les enseignemens necessaires ; il parla aussi , et de la même maniere , de ses autres Ouvrages Manuscrits , entre lesquels sont plusieurs Dissertations et l'Histoire de Boulogne sa Patrie , sans oublier plusieurs petits détails Litteraires, les Livres empruntez à ses amis , &c. le tout avec la présence d'esprit d'un homme bien sain , qui se dispose à faire un voyage.

Vous serez bien-aise d'apprendre que le premier volume du grand Ouvrage *Oriens Christianus* , est presque entièrement imprimé , et que le Manuscrit est dans un tel état que l'impression peut être continuée , comme elle le sera en effet.

874 MERCURE DE FRANCE
effet, sans que la mort de l'Auteur cause
aucune interruption.

Ce que je dois à sa mémoire et le mérite de l'Ouvrage m'engageront à continuer mes attentions, pour procurer du côté du Levant, tous les Mémoires et les autres secours qui peuvent contribuer à sa perfection.

✱✱✱✱✱✱✱✱: ✱✱✱✱✱✱✱✱✱

*REPONSE du Chevalier de Lencot
tece aux Vers de M. Carelet, inserez
dans le Mercure de Janvier 1733.*

Quiconque aura délicatesse,
Et dans le cœur et dans l'esprit,
Qui de Vers au bon coin, et de galant écrit
Connoîtra l'art, prîsra la finesse,
Cil, je le sçais, de ma Princesse *
Sera l'amant, et partant mon rival.
A donc, beau Sire, est-ce compter si mal ?
Comptant ainsi, sans vitupere et honte,
Aurois-je pû vous oublier ?
Or tenez-vous ferme sur l'étrier,
Trop bien vous ai mis en mon compte,
Et, s'il vous plaît, le beau premier,

* *Mlle de Malerant.*

Non

Non pas de ceux que dois estropier.,

Tout simplement , mais de ceux que ma
Lance ,

Doit mettre à Malemort , et pousser à
outrance.



*LETTRE de M. D. . . . à Mad. la
Marquise de Saint A . . . en lui envoyant
le Portrait en Vers de Mlle Malcrais
de la Vigne.*

IL y a long-temps , Madame , que
vous m'avez demandé le Portrait de
Mlle Malcrais de la Vigne , qui vous est
connuë si avantageusement par ses Ou-
vrages , par les jolies choses qu'elle a
données au Public ; et il y a long-temps
que moi-même j'ai eû l'honneur de vous
le promettre. Mais des obstacles invin-
cibles m'ont empêché jusqu'ici de satis-
faire une curiosité aussi aimable que la
vôtre. Les Peintres d'un certain goût sont
très-rares en basse Bretagne ; que vien-
droient-ils y chercher ? Quelle sorte de
hazard les y attireroit ? Et cependant ,
Madame , vous sçavez que pour peindre
une Deshoulières , il ne faut rien moins
qu'une

376 MERCURE DE FRANCE
qu'une Cheron. * Pour bien représenter
un objet distingué, il faut un Pinceau
qui donne de la vie et une sorte d'ame
à tout ce qu'il touche. Tel seroit le Por-
trait de Mlle Malcrais de la Vigne, si
j'avois trouvé une main assez legere et
assez sçavante pour le tracer. Mais cette
main, j'aurois dû m'y attendre, m'a man-
qué tout-à-fait. A son défaut, contentez
vous d'un Portait en Vers, et pour tout
dire, d'un Portrait de ma façon. J'avoûë,
Madame, que c'est perdre au change et
y perdre infiniment. Les Vers ne disent
point tout ce qu'on sent à la vûë d'une
personne aimable, tout ce qu'elle inspire.
A peine méritent-ils d'être comparez à
une gravûre, à qui manque cette expres-
sion de la verité que donne le coloris.

P O R T R A I T

DE M^{LE} MALCRAIS DE LA VIGNE:

A La plus rouchante Beauté,
Joindre un air de délicatesse ;
Pour s'entendre louer sans cesse,
Ne point avoir plus de fierté ;

** Voyez le Poëme qui commence par ces mots,
La sçavante Cheron, &c. parmi les Oeuvres de
Mad. Desboulïeres.*

Des

Des Vers qu'enfante le Génie ,
Se faire un doux amusement ;
Dans une lecture choisie ,
Trouver toujours de l'Agrément ;
A ces fleurs qu'offre le Parnasse ,
Donner encore un nouveau prix ,
Pour en couronner avec grace ,
Ceux qui brillent par leurs Ecrits ;
Sçavoir penser dans le bel âge
Où l'on pense si rarement ,
Et de l'amoureux badinage ,
Se défendre avec jugement ;
Etre toujours ce qu'on doit être ;
Dérober encor plus d'esprit ,
Qu'en parlant on n'en fait paroître ;
Laisser douter quand on sourit ,
Si l'on approuve ou si l'on blâme ;
Rallier enfin dans son ame ,
Tout ce qu'offrent de plus flatteur ,
Et le bon sens et le bon cœur.

Voilà , me direz-vous , une belle chimere ;
Un objet recherché , peint des plus nobles traits ;
Non , de l'adorable Malcrais ,
C'est l'image naïve et le vrai caractère.

LET.



*LETTRE écrite à M. Baron, Doyen
de la Faculté de Médecine de Paris,
par M. de Lepine, Docteur, Régent de
la même Faculté, au sujet d'une Thèse
qui a pour titre, An à functionum
integritate mentis Sanitas? Soutenuë le
huitième Janvier 1733. aux Ecoles de
Médecine.*

MONSIEUR,

J'apprens avec une surprise extrême
les bruits que l'on répand contre moi au
sujet d'une Thèse que j'ai faite et à la-
quel e j'ai présidé le huitième Janvier de
la présente année, qui a pour titre : *An
à functionum integritate mentis Sanitas?*
Rien n'est plus douloureux pour un
homme élevé dans des sentimens d'hon-
neur et de Religion, qui selon moi doi-
vent être inséparables, que de se voir at-
taqué sur une matiere, où le simple soup-
çon donne toujours la plus sensible at-
teinte à notre réputation ; ainsi je n'es-
timerois le plus malheureux des hommes,
si je n'avois une ressource dans l'équité
de ceux qui sont en état de juger avec
con,

connoissance de cause, et ce sont eux que je me flatte de convaincre de la pureté et de l'orthodoxie des mes sentimens.

Les objections qui me sont revenues se réduisent à deux principales.

La première, d'avoir choisi une matiere qui m'ait engagé à parler de l'Ame, de son essence et de ses opérations.

La seconde, d'avoir paru mettre en problème sa spiritualité et son immortalité.

Je réponds à la première objection, que jusqu'ici dans nos Ecoles, sans que personne l'ait trouvé mauvais, on a traité la même matiere comme un point de Physiologie très-important sous differens titres. *An mens sana in Corpore sano? An principium facultatum Anima? &c.*

Mais outre l'importance du sujet en general, un motif particulier m'a déterminé à le choisir. Beaucoup de gens sont prévenus que tous les accidens qui dérangent la tête de tant de différentes manieres, en nous ôtant la liberté, sont des maladies qui attaquent réellement l'esprit, et que si en même temps les autres fonctions du Corps sont en bon état, la Médecine ne peut être d'aucun secours.

C Par

Par une suite de préjugé on a vû dans tous les temps enfermer des personnes aliénées, sans que leur famille ait daigné faire les moindres tentatives pour leur guérison.

De si tristes aventures m'ont excité à combattre une erreur si préjudiciable au Public, en faisant voir que les maladies dont il s'agit, et que l'on croit avoir leur siege dans l'ame même, ne sont que dans les organes du corps, quelque bien disposez qu'ils soient à tous autres égards; c'est dans ce sens qu'il faut entendre le titre de ma These : *An à functionum integritate mentis Sanitas?*

Ayant à prouver que les prétendus dérangemens de l'Esprit sont seulement de vrais dérangemens des parties internes du Corps, telles que les Nerfs dans leurs origines et dans leurs communications, j'établis pour principe certain que l'ame ne peut être susceptible des altérations que la corruption fait subir à la matiere, c'est ce que je dis en termes formels, lig. 34. du quatrième Cor. p. 3. *Nùm aëris constitutio potest aliquid in Substantiam cogitantem? Nùm terra venenati balitus valent eam corrumpere? Absit.*

Cette proposition est une conséquence nécessaire de l'Assertion qui est dans mon premier

premier Corollaire touchant la Nature de l'Ame. C'est là que je tâche d'exprimer son *Essence*, et de la distinguer de celle du Corps dans la définition que je donne de la Vie. *Communio est rei extensa, mobilis, quæ occupat spatium, quæ mutat subinde locum, cum substantiâ quæ nullius loci est capax, quæ proin sedem mutare nequit, et tamen quocumque volueris illic transvolat.*

Cette Assertion suffiroit pour me justifier contre la seconde objection, elle est décisive, elle ne renferme aucune équivoque, et exclut toute espece de doute : cependant on prétend en faire naître l'idée sur ses paroles du premier Corol. *Num extensa et solida gaudet trinâ dimensione, roganti, non esse corpoream difficulter probaveris; At corpoream esse longè difficilius demonstraveris.* Je vous prie, Monsieur, de remarquer ici deux choses; la première, qu'il ne s'y agit que de preuves philosophiques; la seconde, que cette proposition est d'un genre tout différent de celui des *Assertions*.

Je compare seulement deux sentimens contraires; et avant que de donner ma véritable réponse, je commence par indiquer le plus probable, en faisant remarquer, que, si d'un côté il n'est pas aisé

C 11 de

de prouver l'immatérialité de l'ame , de l'autre il est , sans comparaison , plus difficile d'en démontrer la matérialité.

Je ne fais donc ici qu'exposer le doute ; mais je le résous ensuite , ou du moins j'explique clairement ce que j'en pense , lorsque je dis ailleurs (ce qui est vraiment Assertion) que l'ame est une *substance pensante* , qui ne peut être contenue en aucun lieu , et sur laquelle la constitution de l'air n'a aucun pouvoir : d'où il suit clairement qu'elle est spirituelle ; et par conséquent je suis bien éloigné d'affirmer qu'on ne puisse prouver ce que je regarde moi-même , et ce que je donne comme absolument certain.

Pour ce qui regarde l'immortalité de l'ame , il est vrai que je dis de Platon *Concupivit potius , quàm demonstravit* ; mais la Religion pourroit-elle admettre la démonstration qu'il s'imagine en donner dans le Phédon , lorsqu'il dit que l'ame étant à elle-même la cause de son mouvement , elle ne peut jamais finir ?

Cet illustre Philosophe a pensé plus conformément aux principes de la vraie Religion dans le Timée , où il assure que la seule volonté du Dieu suprême donne l'immortalité à tous les êtres intelligens.

Après une justification aussi précise que celle-ci ,

Celle-cy, si quelqu'un pouvoit encore prétendre que dans la proposition *Num extensa*, &c. je mets en problème la spiritualité de l'âme, je desavouë non seulement, mais je déteste le sentiment qu'il m'attribue, en suppliant les Juges équitables de remarquer qu'il est formellement détruit par les deux *Assertions, Substantia cogitans*, p. 3. Cor. 4. l. 35. et *nullius loci capax*, p. 1. Cor. 1. ligne dernière, que j'ai rapportées.

Quoique je doute que mes expressions aient une interprétation si odieuse, je suis sensiblement affligé si elles ont pu y donner lieu; et quelque témoignage que je me rende à moi-même de l'intégrité de ma foi et de la pureté de mes intentions, je me reconnoîtrai coupable, si l'on peut me convaincre, d'avoir parlé d'une manière à me faire soupçonner de l'être; mais le sentiment de ma conscience me rassure, n'ayant jamais rien pensé ni écrit que de conforme aux sentimens de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, dans le sein de laquelle je veux vivre et mourir.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentimens d'estime, de considération et de respect possible, &c.

A Paris, le 4. Avril 1733.

C iij POR.



PORTRAIT DE M^LLE C***

Par M. Carolet.

C'E n'est point à Phébus que j'adresse mes
vœux ,
Pour faire le Portrait de l'aimable Uranie ;
L'Amour, le seul Amour, qui regne dans ses
yeux ,
Doit fertiliser mon génie.
Ce Dieu qui sçait si bien la graver dans les
cœurs ,
De mon foible Pinceau peut seconder l'audace ,
Que vais-je faire, hélas ! quelle frayeur me glace ?
Je redoute l'éclat de ses attrats vainqueurs.
Mais que dis je ? tentons cette noble entreprise ,
Aux avides regards exposons ce Tableau ;
Qu'on manque ce Portrait, il sera toujours beau.
D'un seul trait entrevû l'ame doit être éprise.
Commençons et d'abord peignons cette douceur,
Qui saisissant les yeux , sçait maîtriser le cœur ,
Cette naïveté toute spirituelle ,
Et ce je ne sçai quoi, qui, joint à la fierté ,
Fait de la beauté naturelle ,
L'Ecueil fatal de notre liberté ;
De l'objet que je peins ce sont les moindres
charmes ,

Charmes

Charmes pourtant à qui tout rend les armes,
 Qui surs de la victoire enchaînent les Mortels,
 Et disputent aux Dieux l'Encens et les Autels.

Mais sur des appas plus solides,

Jettons nos regards étonnez,

Les Ris modestement timides,

Relevent des talens par cent vertus ornez ;

La sagesse , trésor aussi rare qu'utile ,

Est un don qu'Uranie eut pour lot en naissant ,

Son esprit , ses discours , ont un charme puis-
 sant ,

Qui dans les cœurs trouve un accès facile . . .

Mais où m'emporte mon ardeur ,

Je suis sûr de déplaire à la belle Uranie ,

Je n'ai consulté que mon cœur ,

Sans consulter sa modestie.



*VOYAGE de Basse Normandie. Suite
 des Remarques de M... sur l'Inscription
 du Marbre de Forigny.*

XI. LETTRE.

III. **L**OGUM ORDO CIVITATIS
Viducassium libenter dedit po-
lum X^o III.

Civitas Viducassium, ou Biducassium,
appelée ensuite Bajocassium, est la Ville
 C iij et

et le Diocèse de Bayeux en Normandie, *
et non pas le Village de *Vieux*. Prolo-
mée, L. VIII. assure que dans la Gaule
Lyonnoise il y a quatre Peuples situez
au Septentrion et sur l'Océan Britannique

ΒΙΔΟΥΚΕΣΙΩΝ Biducessii, ΟΥΕΝΕΑΙΩΝ
Veleni ΑΕΦΟΥΒΙΩΝ Lexovii ΚΑΛΕΤΑΙ

Caletæ : Les trois derniers sont ceux de
Coutance, de Lizieux et du Pays de
Caux. On ne peut douter que les Bidu-
cessii ou Biducasses, comme Plin les ap-
pelle, L. IV. §. 18. ne soient ceux de
Bayeux, ce qui est confirmé par l'In-
scription de ce Marbre trouvé dans le
Diocèse de Bayeux. Cent ans ou environ
après que notre Inscription eut été gra-
vée, les noms de plusieurs Villes com-
mençant à s'altérer, on changea ce mot
de Biducasses en Bajocasses, comme on
le voit par ces Vers d'Ausonne.

*Tu Bajocassis Stirpe Druidarum satus ;
Beleni sacratum ducis à Templo genus.*

De Bajocasses on fit *Bajoca*, comme on
le voit dans la Notice de l'Empire, Sect.

* L'Auteur des Remarques décide ici une chose
qui étoit du moins incertaine avant les Découver-
tes qui ont été faites à Vieux. Voyez là-dessus la
Description des Monumens qui y ont été trouvez, et
les Remarques faites sur ces Monumens, dans le
Mercure d'avril 1732.

L X V.

LXV. *Præfectus Latorum , Batavorum , et Gentilium Suevorum ; Bajocas à Bayeux et Constantias Lugdunensis II. à Coutances.* Ainsi on disoit en ce temps-là *Trecas* pour *Trecasses* , *Drocas* pour *Durocasses* , &c.

Dans toutes les anciennes Notices on voit au nombre des sept Citez de la seconde Lyonnoise , *Civitas Bajocassium*. Gregoire de Tours nomme ces Peuples *Viducasses* *Bejocassins* , au 27. Chap. du 5 L. de son Histoire , et Fredegair , en corrompant ce mot , appelle les mêmes Peuples *Bagassins* , au Chap. 80. de sa Chronique. Charlemagne nomme le Pays Bessin *Bajocassinus Pagus* , dans ses Capitulaires , et Charles le Chauve dans les siens , appelle le même Pays *Bagisinus Pagus*. Oderic Vital , L. V. dit qu'il y a six Villes Episcopales sujettes à Roüen , *Rothomago sex urbes subjacent, Bellocassium* (*emend. Bedocassium vel Biducassium*) *id est Bajocas*. A quoi il faut ajouter en faveur de la Ville de Bayeux , que son Siege Episcopal est le premier et le plus ancien de tous ceux de la Province de Roüen , et que l'Evêque a la préséance au - dessus de tous les Evêques Comprovinciaux , ce qui démontre la grande antiquité de cette Ville.

C v M.

M. Vallois, dans la Notice des Gaules, veut que Bayeux ait été appelé *Argenus* par Ptolomée, L. II. C. 8. en ces termes, ΒΙΛΟΥΚΕΣΙΟΙ ΩΝ ΠΟΛΙΣ ΑΡΓΕΝΟΥΣ. Mais ces mots *ωνπολις*, ne se voyent pas dans les Editions Grecques de Ptolomée & l'ancien Traducteur Latin veut au contraire qu'*Argenus* soit une Riviere, *Argenis fluvii estia*. M. Valois prétend, outre cela, qu'un lieu appelé dans la Carte de Peutinger, *Aragenus*, soit cette Ville * d'*Argenus*, ce qui est fort incertain. Quoiqu'il en soit, on ne doit point douter que *Bidugasses*, *Biducasses*, *Buincasses*, *Bajocasses*, *Bajoca*, *Bayeux*, ne soient une même Ville, Ch. f. d'un Diocèse et des Peuples du Bessin.

IV. *AMICUS Bonemerentis Claudii Paulini Legum Caesaris Augusti Proprætoris Provinciae Lugdunensis fuit.*

La Province Lyonnoise étoit Impériale et gouvernée par un Lieutenant de l'Empereur; cet Officier étoit Civil et Militaire; on l'appelloit *Propræteur*, parce qu'il avoit les mêmes droits, les mêmes hon-

* Si on peut donner quelque chose à la conjecture, fondée sur la ressemblance des Noms, le Village d'Argence à 4. lieues de Caën, sur le chemin de Lizieux, pourroit bien être un reste de cette ancienne Ville.

DEURS.

neurs et le même nombre de Faiseaux, que les Proteurs de la Ville de Rome. *Amicus Paulini*, Sennius Sollemnis avoit rendu un grand service à Paulin, en s'opposant à ceux qui vouloient dans l'Assemblée generale des Provinces, accuser ce Gouverneur d'injustice, comme *Aedinus Julianus*, successeur de Paulin au Gouvernement de la Lyonnaise, le témoigne dans sa Lettre au Tribun *Comnians*, Vice-Président de la même Province. Cette Epître est gravée sur l'un des côtez du Marbre de Torigny.

L'Inscription du devant du même Piedestal parle de cette Lettre en ces termes :
 Cui Semp̄r Affectus Fuit Sicvt Epistula
 AE AD NOS SCRIPTA EST DECLARATVR.
 Cui (Paulino) Postea (Britan) Leg.
 Avg. PENESEVM AD LEGIONEM SEXTAM
 ADSEdit. Il faut necessairement ajouter
 les Lettres BRIT. sans quoi cette Phrase
 n'auroit point de sens ; et cette Addition
 est confirmée par ces paroles gravées
 sur l'autre côté du Marbre du Piedestal.
*Exemplum Epistulae Claudii Paulini Legati
 Augusti Propretore Provinciae Britanniae
 ad Sennium Sollemnem.* Paulin, après avoir
 gouverné la Lyonnaise en qualité de
 Lieutenant de l'Empereur et de Propre-
 teur, fut envoyé dans la grande Bre-
 tagne

C. vi, gne

390 MERCURE DE FRANCE
 gne ; et Sennius Sollemnis fut un des As-
 sesseurs de Paulin , qui commandoit la
 VI. Legion , comme Lieutenant Gene-
 ral dans la Province ; car cette Legion
 avoit son Quartier dans la Grande Breta-
 gne et dans la Ville d'York , comme
 Ptolomée le marque , L. II. C. 3.

Ces Légions étoient tellement attachées
 aux Provinces où on les avoit placées ,
 que les Gouvernemens ont pris quelque-
 fois les noms des Légions qui y étoient
 en garnison. Tertulien dans le IV. Chap.
 du Livre à *Scapulus* , appelé le Président
 de Numidie *Præses Legionis* ; car Caligula,
 pour affoiblir l'autorité du Proconsul
 d'Afrique , donna à un autre Officier le
 Gouvernement des Numides avec les
 Troupes ou la Légion. *Provincia divisa
 exercitus alteri et Numidas mandavit , at-
 que hodie etiam fit* , dit Dion , p. 636.
 c'est pourquoi Ptolomée attribue la troi-
 sième Légion Auguste à la Numidie.

V.] CVIQ OB SALARIUM MILITIAE IN
 AVRO. Le Graveur a omis * ici quelques
 mots qu'il faut suppléer par l'Épître à
 Paulin , où on lit. *Milit. & salarium , De-
 sertariis viginii quinque nummos , in auro.*

* L'omission du Graveur saute aux yeux. On ne
 peut mieux la réparer que par l'autre partie de l'In-
 scription , comme fait l'Auteur des Remarques.

VI

VI.] ALTAQ. MVNERA LONGE PLVRIS
 MISSA. Paulin, dans sa Lettre à Sollem-
 nis, specifie les Présens *Munera, Chla-*
mydem Carbasinam, Dalmaticam, Laodi-
zenam, Fibulam auream cum gemmis.

Virgile, L. XI. de l'Eneïde, parle ainsî
 de ces *Chlamydes Carbassina*, attachées
 avec des crochets d'or.

*Croceam Chlamydemque sinusque crepantes,
 Carbascos fuluo in nodum collegerat auro.*

Et Lucain parle aussi de ces vêtements
 dans sa Pharsale, L. 3.

Fluxa coloratis astringuntur Carbasa gemmis.

Le mot *Dalmatica* signifie une manie-
 re de vêtement venue de Dalmatie. Ca-
 pitolin, dans la Vie de Pertinax, Ch. 8.
 dit qu'on tenoit parmi les Meubles de
 Commode, *Tunicas, Penulasque, Lacer-*
nas et Chirilotas, Dalmatarum. Lampide
 dans la Vie de Commode, Chap. 8 dit
 de ce Prince que *Dalmaticatus in Publico*
processit, ce qui passoit alors pour une
 chose infame. Les gens graves et modes-
 tes ne paroissant jamais avec des Dalma-
 tiques. Et le même Historien assure,
 Chap. 24. de la Vie d'Héliogabale, que
 cet Empereur avoit souvent paru *Eal-*
maticatus in foro post Cœnam. S. Isidore,
 Chap.

Chap. 22. du 19. L. de ses Origines, témoigne que *Dalmatica Vestis primum in Dalmatia texta est*. Mais quoique l'invention de ces sortes de vêtemens soit venue de Dalmatie, et qu'ils aient pris le nom de cette Province, néanmoins la mode s'étant introduite dans tout l'Empire Romain de porter des Dalmatiques, on en établit des Manufactures en divers Lieux; on estimoit le plus celles qu'on faisoit à Arras et à Laodicée, suivant les paroles de S. Jérôme, L. 2. contre Jovienien, T. 2. Cod. 106. Edit. de Nivelle. *Atribatum ac Laodicea indumentis ornatus incedis*. Et peut être que les Dalmatiques de Laodicée étoient de plus grand prix que toutes les autres, parce que les Laines de cette Ville étoient meilleures, comme Pline nous l'apprend, L. VII. Ch. 48.

VII. Il est fort difficile de trouver ce que signifie *Tossiam Britannicam*. Si ce mot est venu de la Grand-Bretagne, aussi bien que ce qu'il signifie, Lorsque les Romains empruntoient quelque chose des Etrangers, ils conservoient les noms Barbares qu'ils introduisoient dans la Langue Latine, où nous trouvons beaucoup de mots Gaulois et Bretons. Nous avons pour ce qui concerne les Habits *Bracha*, espece d'Habit, décrite par Diodore de Sicile,

Laine

Læna, maniere de Saie dont parle Strabon, *Bardo-cucullum*, Manteau des Bardes, Poëtes Gaulois, dont Martial fait mention. Le mot *Cucullum* est venu du Gaulois ou du Breton *Cucull*. C'est pourquoi Juvenal, dans sa huitième Satire appelle ces *Cuculles Saintongeois*.

Tempora. Sannonia velas adperta Cuculla.

Caracalla, *Habit Gaulois*, qu'Antonin fils de Sévère, donna au Peuple Romain. *Glascum*, Herbe dont on se servoit pour teindre en bleu. Cependant j'ose douter que ce mot *Tossiam*, soit de l'ancienne Langue Bretonne, et je conjecture qu'il est Latin.

Il faut remarquer que les Lettres de cette Inscription, effacées en plusieurs endroits, sont quelquefois entrelassées les unes dans les autres, et qu'il y en a par consequent de fort petites qui ont pu disparaître aisément. Ce mot *Tossiam*, doit être ainsi rétabli *Trossvlam*. Cette maniere de vêtement que les Latins ap-

* On pourra voir cet entrelassement des Lettres, &c. dans la Gravure qu'on se propose de donner de toute l'Inscription. Mais toujours on peut compter que nous avons lu *Tossiam* sur le Marbre et que ce mot a été lu de même avant nous dans les deux ou trois copies que j'ai rapportées de Torigny. . .
pelloient

894 MERCURE DE FRANCE

pelloient *Trossulam* ou *Trabeam Trossulam*, et les Grecs *Επεσίδα* étoit tissuë de Laine de couleur de Pourpre, mêlée d'autre Laine teinte en écarlate. Cette *Trossula* n'étoit pas différente de la Saie *Penique*, et on y mêloit de l'Ecarlatte, parce que les Anciens combattoient vêtus de rouge, afin que le sang qui couloit des playes ne parût pas.

VIII. PELLEM VETULI MARINI SEMESTRIS La Peau de Veau Marin est couverte de poil cendré. C'étoit alors un rare présent qu'une Peau de Veau Marin, animal très-difficile à tuer, comme dit Pline, L. IX. Chap. 13. Cet Auteur dans le même lieu attribué aux Peaux de Veaux Marins une propriété bien singulière en ces termes *Pelles eorum etiam detractas corpori sensum æquorum retinere tradunt, semperque astu maris recedente inhorescere* et au L. II. Chap. 55. il nous fait connoître pourquoi les Anciens estimoient tant les Peaux de Veau Marin; c'est, qu'ils croyoient qu'elles garantissoient de la Foudre * *Ninquam Fulmen*, &c. Suetone,

* Notre Auteur a, sans doute, cité ce Passage de Pline de mémoire; voici comment il faut le rétablir. *Ideo Pavi ti altiores specus tutissimos putant: aut tabernacula è pellibus belluarum quas vitulos appellant, quoniam hoc solum animal Marinis, Fulmen, non percutiat.*

L.

L. 2. Chap. 90. rapporte qu'Auguste craignoit fort le Tonnerre, et qu'il portoit par tout une Peau de Veau Marin pour se garantir de la Foudre, *Ut semper, et ubique, &c.* Spatien dit que Septime-Severe avoit la même foiblesse, et qu'il fit couvrir sa Litiere de Peaux de Veaux Marins. Plutarque dans ses *Symposiaques*, **L. 4. Q. 2.** nous apprend que les Pilotes pour préserver du Tonnerre leurs Vaisseaux, couvroient de Peaux de Veaux Marins et d'Hyenes, l'extrémité des Voiles; il parle encore de cette vertu des Peaux de Veaux Marins au **L. 5.** du même Ouvrage, Chap. 3.

SEMESTRIS Le Veau Marin croît en fort peu de temps, il y en a une certaine espece dans les Mers du Nord, que les Russes et les Anglois appellent Morfh, et les Flamans, Walrusses qui deviennent plus gros que les plus grands Bœufs, et à deux ou trois mois ils sont aussi grands que des Dogues d'Angleterre.

**IX. [... VI... R... O... GENVS
SPECTACVLORVM... V... PINICIA DIA.**

Ceux qui ont vû les premiers cette Inscription, ont lû ainsi cet Endroit. *Cujus cura omne genus spectaculorum atque Taurinicia Diana.* Mais il y a lieu de douter de ce mot *Taurinicia*, qu'on ne trouve
nulle

396 MERCURE DE FRANCE
 nulle part ; outre que la copie de M. Pe-
 tite* nous prouve que ces trois Lettres
 TAV, ne se lisent point dans l'Inscription
 où on ne voit que RINICIA, *Taurinicia*
 ne se peut lire suivant l'Analogie Gram-
 maticale, il faudroit *Tauronicia*, comme
Tauropolia, Fête des Lacédémoniens *Tau-
 rocatapsia*, qui étoient des Jeux des
 Thessaliens ; enfin, comme *Taurobotus*,
Taurololia, *Taurophagus*, *Taurophagia* ;
 et d'ailleurs on n'honoroit pas Diane par
 des Combats de Taureaux, mais par des
 Chasses de Cerfs ou d'autres Bêtes sau-
 vages ; car Diane étoit surnommée ΕΛΛ-
 ΦΗΒΟΛΟΣ, et la grande Fête qui lui
 étoit dédiée dans la Grece, ΤΑ ΕΛΛΦΗΒΟ-
 ΛΙΑ, d'où vient le mot *Elaphobolion*, on
 écrivoit ce mot par ΗΑΑΦΗΒΟΛΙΟΝ, au
 lieu d'ΕΛΛΦΟΒΟΛΙΟΝ, comme ΕΛΛΦΟ-
 ΒΟΛΙΑ et ΕΛΛΦΥΒΟΛΟΣ., selon l'usage
 des Poètes qui changeoient l'O en H,
 pour avoir une syllabe longue et faire un
 Dactyle ΕΤΡΕΨΑΝΤΟΙΑ, εσμεμαρτεον,
Εσμεμαρτεον, *Βαχλειαν*, dit. Eustathe,

* M. Petite, Chanoine et Officier de Bayeux,
 n'avoit pas manqué, sans doute, de copier cette
 Inscription, et de la mieux copier qu'un autre. Il
 a travaillé toute sa vie à l'Histoire Civile et Eccla-
 siastique de Bayeux. Voyez là-dessus le *Mercur*
d'Octobre 1732. p. 2138.

SUR

sur le V. L. de l'Iliade, T. I. p. 521. Edit. de Rome. Ainsi je doute qu'il y ait dans l'Inscription la lettre R bien formée, et je crois qu'il faut lire EPINICIA DIA. *Epinicia*, qui sont les prix de ceux qui ont vaincu aux Jeux; et Sollemnis qui avoit donné les Spectacles, avoit aussi donné les Prix, *Epinicia*.

X. ERAT SENNIUS ME... CUR. MART...
ATQ... DIAN... P. SACERD.

Ædinius Julianus, dans sa Lettre à Commianus parle de Sollemnis en ces termes : *Sollemnem istum oriundum ex civitate viduc. Sacerdos.* Mercure, Mars, et Diane étoient dans les Gaules les principaux Dieux dont notre Sollemnis étoit premier Prêtre; aussi la Ville de Bayeux étoit célèbre à cause de ses Druides, dont les Races étoient très-nobles et très-anciennes; c'est ce que prouvent les Vers d'Ausonius, que j'ai déjà citez. Cette Illustre Famille des Druides de Bayeux descendoit des Prêtres d'Apollon, appelé *Bellenus* par les Gaulois, et par ceux d'Aquilée; comme le démontrent diverses Inscriptions, rapportées par Gruter. Ausonius, dans ses Poësies sur les Professeurs de Bordeaux, loue un Rheteur, nommé *Attius, Patera, Pater*, auquel se rapportent les deux Vers qu'on a vûs plus

858 MERCURE DE FRANCE
plus haut; et il est à propos de rappor-
ter icy ce témoignage d'Ausonue tout
entier.

*Tu Bajocassis (vel Bagocessi) stirpe Druidarum
satus,*

Si fama non fallit fidem,

Beleni sacratum ducis è templo genus,

Et inde vobis nomina, |

Tibi Patera sic Ministros nuncupant,

Apollinaris Mystici,

Fratri Patrique nomen à Phœbodatus;

Natoque de Delphis tuo.

Ausonue l'ôte encore un autre Profes-
seur de Bordeaux, qui descendoit des
Druides, et avoit été Sacristain du Tem-
ple de Belenus.

..... Nec reticebo senem

Nomine Phœbitium, qui Beleni aditus,

Nil opis inde tulit, sed tamen ut placitum,

Stirpe satus Druidum gentis Aremorica,

Burdigala Cathedram nati opera obtinuit.

XI. ... FUIT CLIENS "PROBATISSIMUS
ÆDINI IULIANI ... LEG. AUG. PROV. IUG-
DVNEN... CVI. SEMPER. AF. TVS FVIT. Sicut
*Epistula quæ ad nos scripta fuit decla-
ratur.*

Julianus, dans sa Lettre dit, qu'il
com,

commença à aimer Sollemnis *propter sectam*, à cause de sa Profession de Prêtre et de Druide, *et propter gravitatem et honestos mores.*

Lorsque Julianus écrivoit cette Lettre au Tribun Commianus, il étoit alors Préfet du Prétoire, comme ces mots de l'Inscription le démontrent : *Exemplum Epistulae Aelinii Jul. . . Praefecti Prato.* Nous ne pouvons placer le temps de la Préfecture de ce Julianus après l'an 238, à cause du Consulat de *Pius* et de *Proculus*, marqué dans l'Inscription. Il ne seroit pas raisonnable aussi de reculer le temps de la Préfecture d'*Aedinius* plus loin que le temps de Caracalla ; on sçait que les deux Préfets de cet Empereur étoient *Adventus* et *Macrin*. Le dernier après avoir fait assassiner son Maître, lui succéda à l'Empire, et créa deux Préfets du Prétoire, *Appius Julianus* et *Julianus Nestor*, comme Dion, qui fleurissoit pour lors, nous l'apprend dans les Fragmens du liv. 78, pag. 895, Notre *Aedinius* ne peut être ni l'un ni l'autre de ces deux Juliens ; car *Ulpianus* fut massacré par les Soldats révoltez contre *Macrin*, en faveur d'Héliogabale. *Macrin* désigna aussitôt *Basilianus*, alors Préfet d'Égypte, pour successeur d'*Appius*, comme Dion nous

900 MERCURE DE FRANCE
nous l'apprend encore au même liv. 78.
pag. 903.

Ce Basilianus , après la mort de Mar-
crin , ayant erré quelque temps , fut
égorgé à Nicomédie , selon Dion , p. 904.
Héliogabale , après sa Victoire , fit mou-
rir le Préfet Nestor , avec Fabius Agrip-
pin , Gouverneur de Syrie , comme Dion
le rapporte , liv. 79. pag. 907. Le même
Empereur créa Préfet du Prétoire , *Euty-
chianus Comazon* ; Dion , liv. 79. p. 908.
Après Comazon , il y eut deux Préfets
qui furent tuez , avec Héliogabale , page
916. et ils s'appelloient *Flavianus* et
Chrestus. Ce fut Ulpien , favori d'Ale-
xandre , qui les fit mourir , et leur succe-
da , le nouvel Empereur lui ayant donné
la Charge de Préfet , selon Dion , livre
80. pag. 917. Ulpien fut massacré par
les Soldats , vers l'an 227. pendant que
Dion gouvernoit la Pannonie , ainsi qu'il
le raconte , liv. 80. pag. 917. Les Histo-
riens ne nomment point le successeur
d'Ulpien ; d'ailleurs nous sçavons que
sous Maximin , Vitalien étoit le Préfet
du Prétoire , qui résidoit à Rome , où il
fut tué par l'ordre du Sénat , l'an 237.
comme nous l'apprenons d'Hérodien
ou de Capitolin.

Adinius Julianus résidoit à Rome ,
comme

comme il le témoigne dans sa Lettre. *Is (sollemnis) certus honoris mei erga eum ad videndum me in Urbem venit : proficiscens petiit, ut eam ad te commendarem.* Je ne vois donc point de place pour la Préfecture d'*Ædinius Julianus*, que depuis la mort d'Ulpien, jusqu'à celle d'Alexandre Severe, il n'y avoit qu'un Empereur au temps que Paulin écrivit la Lettre, gravée sur le Marbre de Torigny. Ces mots : *ER MAIESTATE SANCTA IMP.* le font voir.

C'est donc sous l'Empereur Alexandre-Severe que Julien-Paulin et Sollemnis ont exercé les Charges, dont il est fait mention dans l'Inscription : *Fuit cliens probatissimus Ædinius-Juliani legati Augusti Provinciae Lugdunensis.*

Ædinius Julianus avoit été Lieutenant de l'Empereur dans la Province Lyonnaise, comme on le voit par ces mots, gravez sur le devant du Piédestal ; ce qui est confirmé par la Lettre de *Julianus*, gravée sur l'un des côtez de ce Marbre : *Claudio Paulino Decessori meo.* Nous avons déjà vû que Paulin avoit eu le Gouvernement de la Lyonnaise : que veut donc dire *Ædinius-Julianus*, par ces mots : *IN PROVINCIA LVGDVNENS. QUINQUE. FISCALI. . . IGEREM?* Ce dernier mot, n'est pas *Agerem*, car M. Petitte dans sa copie, très-exacte

902 MERCURE DE FRANCE

exacte , fait voir qu'il n'y a que IGEREM, et cette figure I un peu courbée, ne marque pas la jambe de celle d'un A , mais la lettre I , que les Sculpteurs ne gravent pas toujours droit.

Je ne puis croire qu'il y ait * *Fiscalia*, comme quelques-uns le prétendent ; car ce mot barbare , et qui ne fut jamais Latin , peut il avoir été en usage pour signifier une fonction principale d'un grand Magistrat Romain? Concluons donc qu'il faut lire ainsi cet endroit : *In Provincia Lugdunensi Quinquennialia fiscalia dum exigerem*. Ce mot *Fiscalia* , se prend pour les Tributs qu'on paye au Souverain. Ambrosiaster , sur l'Épître aux Romains : *Ideo dicit tributa prastari vel quæ dicuntur fiscalia ut subjectionem prastent*. Le Scoliaſte de Julianus , Antecessor , c. 72. *Quando is qui nihil possidet fiscalia dare cogitur. Fiscalia*, se prend donc pour *tributa quæ fisco inferuntur et indictiones*. Les Indictions , parmi les anciens Romains , avant Constantin , étoient imposées de 5 en 5 ans , et leur levée ou exaction s'en faisoit

* Les deux anciennes Coppies que j'ai rapportées de Torigny , portent cependant *FASCALIA*. Et aujourd'hui ce mot se lit encore bien sur le Marbre. A l'égard de l'autre mot , on n'en voit plus aujourd'hui que la fin sur ce Marbre , *GEREM*.

Par

par Lustre, comme le P. Noris l'a prouvé solidement et doctement dans son *Traité des Epoques des Syro - Macedoniens*, pag. 170.

XII. ADSEDI ET... IN PROVINCIAM
LVGDVNENSEM VA... ERIO FLO... TRIB...
MIL... C... III. AVG. IVDIC. ARCAE
FERRAR. . .

Valerius Florus, dont Sollemnis est appelé Antecesseur dans notre Inscription, avoit été Juge de la Caisse des Armuriers de la Province Lyonnaise; le mot FERRAR. *Ferrariorum* se prend, non-seulement pour un adjectif, qui se joint à *Faber*, mais encore pour un substantif, comme dans ce Passage de Julius Firmicus Maternus, ch. VII. du 4^e Liv. de son Astrologie: *Coquos ferrarios atque ex igne vel ferro partes suas officiaque complentes.*

Il y avoit deux Fabriques ou Manufactures d'Armes dans la Province Lyonnaise; l'une de Flèches, à Mâcon, *Matisconensis Sagittaria*; et l'autre, de Cuirasses, à Autun, *Augusto-dunensis Lorica*; comme on le voit dans la Notice de l'Empire, Section XLI. Il y avoit dans plusieurs Villes de l'Empire Romain de pareilles Fabriques, dont il est fait mention dans la Notice de l'Empire, et dans trois differens endroits de l'Histoire d'A-

D. mien

904 MERCURE DE FRANCE
mien , Marcellin , Liv. 14. 15. 29. Il y a
au Code Théodosien , un Titre entier ,
qui est le 22 du x Liv. lequel ne traite
que de ces Manufactures et des Ouvriers
qui y travailloient , *de Fabricantibus*. On
voit dans la seconde Loy , que les Sujets
de l'Empire Romain étoient obligez de
fournir le Fer ; que souvent ils s'acquit-
toient de cette charge en Argent mon-
noyé , et que les Ouvriers trompoient le
Public en employant de méchant Fer ; de
sorte que le Prince obligeoit les Tailla-
bles de fournir le Fer en espee.

Il y avoit un grand nombre de Reglemens
touchant ces Fabriques d'Armes ; pour les
Ouvriers qui y travailloient , et les Tri-
buts qu'on levoit pour l'entretien de ces
Manufactures , dont les Juges étoient Mi-
litaires ; ainsi le Tribun de la troisième
Cohorte Auguste , avoit été Juge de la
Caisse des Fabriques et des Armuriers de
la Province Lyonnoise , et avoit eu notre
Sollemnis pour Assesseur.

Cette Caisse des Fabriques d'Armes
étoit différente de la Caisse Militaire des
Gaules , destinée à l'entretien et à la solde
des Troupes Romaines dans les trois Pro-
vinces ; de cette Caisse appelée *Arca*
Galliarum , qui étoit bien plus considéra-
ble que celle des Fabriques , et avoit pour
Juge

Juge le Tribun d'une Légion , comme on le voit par cette Inscription , rapportée par Gruter , pag.455.n.10. TIB. POMPEIO.POMPE. IVSTI. FIL.PRISCO. CADVRCO. OMNIBVS HONORIBVS APVD SVOS FVNCTO. TRIB. LEG. V. MAGEDONICAE IVDICI. ARCAE GALLIARVM III. PROVINC. GAL.

Ces Tribuns étoient dans une grande considération , puisqu'ils exerçoient la Charge de Vice - Président , et en cette qualité , commandoient quelquefois en Chef dans les Provinces , comme Badius Comnianus , marqué dans notre Inscription , et que le Préfet Ædinius-Julianus appelle dans sa Lettre , *Tribunum Vice-Prasidis agentena.*

Telles sont, Monsieur, les Remarques d'un Sçavant , que je n'ai jamais connu , sur l'Inscription du fameux Marbre de Torigny , et qui me sont tombées entre les mains depuis l'inspection de ce Marbre. Je ne crois pas qu'elles aient jamais été publiées ; vous jugerez , sans doute , qu'elles méritent de l'être , et que l'Inscription méritoit aussi d'avoir un pareil Interprete. Je suis, Monsieur , &c.



D ij A

A M^{lle} de Malcrais, en attendant ma réponse à l'Epître qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire dans le second volume du Mercure de Decembre 1732.

EN attendant que ma Muse,
Réponde à tes Vers charmans,
Malcrais, reçois mon excuse,
D'avoir pû quelques instans,
Douter de ton existence,
Et penser que ta science,
Cet esprit brillant et fin,
Qui dans tes Ecrits domine,
N'ait pû d'un chef féminin,
Recevoir son origine;
Mais mon doute est résolu,
Et de ma misantropie,
Le nuage a disparu :
C'en est fait toute ma vie,
Je publierai hautement,
Qu'on peut remarquer souvent,
Dans une fille jolie,
Sçavoir profond, grand génie,
Et quelquefois du bon sens,
Et si quelque vain Critique,
Condamne mon sentiment,

Malc

Malcrats sera mon garant,
Ou plutôt ma preuve unique.

V. D. G.



R E F L E X I O N S sur les termes
d'*Invention et de sentiment*, par rapport
aux *Ouvrages d'esprit*; pour servir de
réponse à la Question proposée sur ce
sujet, dans le *Mercure de Janvier*
1733.

L Es termes d'*Invention* et de *Senti-*
ment expriment avec exactitude ce
qu'il y a de plus beau, de plus fin, de
plus délicat dans les *Ouvrages d'esprit*.
Le Nouveau qui plaît, et le Sensible qui
touche; deux parties essentielles qui en
font tout le mérite et toute la perfec-
tion.

En effet, un *Ouvrage d'esprit* n'est
estimable qu'autant qu'il flatte agréable-
ment l'imagination, qu'il a quelque cho-
ses qui frappe, qui réveille, qui saisit
par sa nouveauté; soit dans le choix du
sujet, soit dans l'ordonnance des parties,
ou dans la vivacité des pensées, la fi-
nesse du tour, le feu et la surprenante
variété des expressions, c'est alors qu'il

D iij plaît

908 MERCURE DE FRANCE
plaît ; et voilà ce qu'on entend par l'*Invention*.

Il charme encore plus ; si outre l'Agreable et le Nouveau , il touche par des Images sensibles ; s'il peint naïvement les passions , s'il s'insinuë adroitement dans le cœur , et donne le mouvement à ses ressorts secrets , avec tant de délicatesse , de légèreté et de force en même-temps , que personne ne puisse s'en défendre , et que chacun à la simple lecture , se sente intérieurement ému , ébranlé ; emporté par une douce violence C'est ce qui s'appelle *Sentiment* , dans un Ouvrage d'esprit.

L'*Invention* est distinguée du *Sentiment* , en ce que l'une s'arrête à l'esprit et à l'imagination , et que l'autre va droit au cœur. L'*Invention* pourra convaincre , mais il n'appartient qu'au *Sentiment* de persuader , parce que pour persuader , il faut emporter le cœur , au lieu que pour convaincre , il suffit d'éclairer l'esprit et de lui plaire. Une personne sera forcée de se rendre à l'évidence , mais il faut que le sentiment la détermine à suivre volontiers ses lumières. L'*Invention* éblouit par son brillant , le *Sentiment* chauffe et anime par un feu d'autant plus vif qu'il est plus couvert , et qu'on s'en donne moins.

moins de garde. L'Invention ne montre que des fleurs qui ont leur agrément, le Sentiment produit des fruits que l'on goûte avec délices.

Dela il est aisé de juger combien le *Sentiment* l'emporte sur l'*Invention*. Celle-ci quand elle est toute seule, a toujours, malgré ses charmes, quelque chose de froid, de sec, d'insipide; au lieu que celui-la répand dans le fond de l'homme une onction dont la douceur le ravit, l'âme, et se fait mieux sentir, qu'on ne la peut exprimer.

Quand donc on dit qu'il y a de l'*Invention* dans un *Traité*, dans un *Discours*, dans un *Poème*, c'est-à-dire, qu'il y a du nouveau et du beau, soit dans le choix de la matière, soit dans l'arrangement et la fécondité des preuves, soit dans le tour et la vivacité des figures et des expressions; qu'on y admire des traits brillans, d'heureuses saillies, en un mot, tout ce qui peut flatter l'esprit et charmer l'imagination.

Au contraire, un *Ouvrage* sans *Invention*, n'a rien qui picque la curiosité et qui attire l'attention; rien que de commun et de trivial. Un *Discours*, ou un *Poème* peut être régulier dans toutes ses parties, châtié, exact, avoir même quel-

D iij ques

910 MERCURE DE FRANCE
ques ornemens , sans qu'on y trouve de
l'Invention , lorsqu'il n'est pas assaisonné
d'un certain sel qui le releveroit , lors-
qu'il n'a pas cet air de nouveauté qui
plaît , lors qu'il n'enchérit pas sur ce
qu'on a pû voir ailleurs dans le même
genre.

Il ne faut pas cependant confondre
l'Invention avec l'affectation , toujours
déplaisante , sur tout dans un Ouvrage
d'esprit. L'Art y doit être tellement cou-
vert et si-bien ajusté , qu'il imite le plus
beau naturel, qu'il se fasse chercher avant
que d'être apperçu , et qu'il ne se montre
qu'autant qu'il faut pour se faire estimer.
Ainsi l'*Invention* telle que l'on doit l'en-
tendre icy , ne consiste pas dans les poin-
tes , dans les jeux de mots, dans certaines
petites fleurs qui n'ont qu'un faux éclat ,
ni dans une élévation à perte de vûe. Il
faut de vraies beautés , capables de satis-
faire l'Esprit , encore plus que de l'amu-
ser et le divertir. :

Ces beautés de l'Invention qui con-
tiennent l'Esprit , veulent être soutenues
et animées par le Sentiment qui pénètre
le cœur. Il y a du Sentiment dans un
Ouvrage d'Esprit , lorsqu'il fait en nous
certaines impressions auxquelles on ne
peut se refuser , qu'il emporte la persua-
sion ,

sion , et qu'il produit des mouvemens intérieurs conformes à ceux qu'il représente , ou qui en sont les effets naturels ; de sorte qu'on se sent touché , ému , attendri , sans sçavoir comment , ni pouvoir rendre raison de ce qui se passe dans le cœur.

Ce terme de *Sentiment* parmi le beau Monde , se prend encore dans une signification plus étroite , pour la tendresse , que des personnes qui s'aiment expriment mutuellement dans leurs Ecrits , ou qui règne dans les Pièces composées exprès pour l'exciter , mais je m'en tiens à la signification generale qui renferme celle cy.

Abondance de Sentiment ne gâte jamais un Ouvrage ; au contraire , le trop d'Invention ou d'Esprit est un deffaut , sur tout dans les sujets passionnez , parce qu'il n'y a rien qui garde moins d'ordre , de mesures , qui s'étudie moins que les passions un peu violentes. *Ovide*, dit-on, *est trop ingénieux dans la douleur , il fait voir de l'Esprit , quand vous n'attendez que du Sentiment*. On remarque dans de très-habiles Orateurs , comme dans l'Illustre M. Fléchier , cet excès d'Invention ou d'Esprit , des tours un peu trop recherchés , des figures qui reviennent trop

D v sou-

912 MERCURE DE FRANCE

souvent, ou qui sont poussées au delà des bornes. Mais on ne se plaindra jamais de trouver dans un Auteur trop de Sentimens, chacun en est insatiable. Plus une Pièce est animée, touchante, pathétique, et plus on la dévore avec avidité.

Dans une Lettre, dit une personne bien capable d'en juger, il faut plus de Sentiment que d'Esprit. En effet, le Sentiment consiste dans une expression simple et naturelle, mais en même-temps, noble, vive, pénétrante, qui ne donne à l'Esprit qu'autant qu'il faut pour gagner le cœur, et c'est justement ce qui forme le style de Lettre.

Les compositions qui demandent du sublime, veulent aussi plus d'Invention; mais elle doit être tellement ménagée, qu'elle n'étouffe pas le sentiment. Il faut moins, il est vrai, de celui-cy dans certains sujets où l'on se propose plus de plaire et de divertir, que de toucher; mais il en faut toujours, et on ne sauroit jamais risquer d'en mettre autant que le sujet en peut porter. Je ne pense pas que dans une Pièce, de quelque étendue, on doive jamais s'arrêter à l'Esprit, sans aller au cœur, il est même fort difficile de plaire qu'on ne s'y insinué par quelque endroit.

L'Inven-

L'Invention et le Sentiment se trouvent admirablement unis et maniez avec une adresse incomparable dans l'Enéïde, sur tout dans le second Livre, qui représente les furieux transports de Didon. L'Esprit y brille sans affectation, et les Sentimens y sont copiez d'après nature; il semble qu'on voit sous ses yeux le Spectacle de cette Reine désespérée, au départ du Héros qu'une genereuse résolution éloigne à jamais de sa personne. Il semble qu'on entend ses tendres reproches, qu'on la voit monter sur le Bûcher, et s'enfoncer le Poignard dans le sein; on admire Enée, on plaint Didon; l'Esprit est charmé, le cœur s'intéresse; différentes affections se succèdent; c'est une espece de ravissement qu'on éprouve, à moins que d'être stupide et insensible.

L'Ecriture Sainte dans sa noble simplicité, montre quelquefois de l'Invention; on y trouve des figures, des couleurs, des traits aussi frappans, qu'on en puisse désirer. Peut-on rien de plus vif et de plus brillant, par exemple, que la Description du Cheval, dans le 39. ch. de Job. Il y a certainement de quoi satisfaire l'esprit et l'imagination.

Mais ces Livres divins sont sur tout
D. wj, admira-

214 MERCURE DE FRANCE
admirabl s par les Sentimens ; c'est en
quoi ils excellent ; les sujets y sont tou-
chez d'une maniere si naturelle , si in-
simuante ; les caracteres y sont si justes ,
les Portraits si parlans , qu'on ne peut se
deffendre d'en ressentir les secretes im-
pressions.

Quoi de plus sensible et de plus tou-
chant que l'histoire de Joseph , reconnu
par ses Freres , telle que nous la voyons
décrite dans la Genese ? Toutes les cir-
constances y sont amercées avec tant de
justesse et placées dans un jour si favora-
ble , qu'elles saisissent le cœur et tirent
presque les larmes des yeux. On sent l'em-
baras , l'inquiétude , les agitations des
freres ; on p'netre le trouble et les re-
mords d'une conscience qui se reveille
dans l'adversité , et qui les force de se re-
procher un crime dont ils reconnoissent
la juste punition. On entre naturellement
dans le cœur de Joseph ; on y découvre
la droiture , la piété , la tendre affection
pour des freres si dénaturez. On s'imagi-
ne entendre ces paroles qui sont pour
eux , comme un coup de foudre : *Je suis*
Joseph que vous avez vendu en Egypte.
on diroit que les voilà abbattus , pros-
ternez , n'osant lever les yeux , se jugeant
des victimes destinées à la mort , pou-
vant

Want à peine se rassurer par la douceur et la bonté de celui dont ils redoutent la vengeance. Voilà ce que c'est que les *Sentimens* dans une narration, qui paroît toute simple et sans art.

Tel est encore le jugement de Salomon. La nature même y parle, et c'est la nature qui produit le sentiment, ou plutôt qui en est la source féconde; c'est delà qu'il se puise, et on ne le trouve point ailleurs; de sorte qu'une Pièce, qu'un Livre où il n'y auroit point de nature, n'auroit aussi ni goût ni sentiment.

Voilà, ce me semble, l'idée qu'on attache communément aux termes d'Invention et de Sentiment, lorsqu'on parle des Ouvrages d'Esprit; c'est l'usage et l'application qu'on voit les personnes de mérite et éclairées en faire dans les conversations ou dans leurs Ecrits.

S. L. SIMONNET, *Prieur*,
Curé d'Heurgevilly.

Ce 21 Mars 1733.

BOU



B O U Q U E T.

A M^e de ***, l'un des 20 de l'Académie
Royale de Soissons.

Par L. P. R. D. L. O.

L'Aurore avare de ses pleurs,
Et Zéphire de son haleine,
Pourroient suspendre encor la naissance des
fleurs,
Que je n'en serois pas en peine.

Pour un favori d'Apollon,
A qui mon cœur doit rendre un tribut légi-
time,
Il ne faut que des fleurs, que sur la double
Cime,
Il a cueilli cent fois, lorsqu'ami de la Rime,
Ses Vers ont enchanté tout le sacré Vallon.

De * * * daigne donc en agréer l'hommage,
A peine aux chastes Sœurs ai-je annoncé ton
nom,
Que toutes s'empressoient d'en faire l'assem-
blage
Mais Calliope enfin disputant l'avantage,
» La

La Fête , a-t-elle dit , qu'on celebre aujour-
d'hui ,
Est d'un mortel , l'objet de ma tendresse ex-
trême ,
Un Bouquet pourroit-il être digne de lui ,
Si je ne le faisois moi-même ?

Dès sa plus jeune saison ,
Ma main versa sur lui les faveurs du Permesse ;
A tant d'esprit et de noblesse ,
Tout reconnu en lui mon plus cher Nourrisson ;
Minerve même en fut jalouse ;
Les Graces murmuroient de trouver un Rival ,
Il seroit encor sans égal ;
S'il étoit encor sans * Epouse.

LETTRE de M. Titon du Tillet
M. de la R.

M O N S I E U R ,

J'ai lû dans votre Mercure du mois de
Mars, P. 481. une Lettre qui m'est adres-
sée au sujet de l'Edition du Liv. intitulé
le Parnasse François , que j'ai donnée

* *Dame d'un esprit peu ordinaire.*

L'année

318. MERCURE DE FRANCE

l'année dernière. Si je connoissois l'Auteur de cette Lettre, je lui adresserois ma réponse, et je le remercirois plus amplement que je ne le fais icy, de la manière avantageuse dont il parle de cet Ouvrage qu'il veut bien traiter d'*Excellent*, et qu'il marque *ne pouvoir être que d'une extrême utilité et d'un agrément infini à ceux qui voudront connoître le génie des Poètes et des Musiciens François, que mon zele et mes travaux n'immortalisent pas moins, que les Ouvrages qu'ils ont laissez.*

Les louanges qu'on me fait l'honneur de me donner sur mon zele, me sont des plus agréables, et je les reçois volontiers; Personne ne pouvant en avoir davantage pour la gloire de notre Nation et pour celle des grands Hommes qu'elle a produits. A l'égard des louanges qu'on me donne sur mes travaux pour célébrer le génie et les talens de nos Poètes et de nos Musiciens, je sens que je suis encore bien éloigné de la perfection où j'aurois souhaité porter un pareil Ouvrage; c'est pourquoi je suis très-obligé à celui qui m'a écrit des Remarques, dont il veut bien me faire part sur quelques fautes qui ont pu s'y glisser. Je reçois donc, avec plaisir, ses Remarques, mais il me permettra de lui dire que la plupart des fautes qu'il

qu'il a trouvées dans cette Edition ne me paroissent pas réellement des fautes, où que si elles en sont, elles ne sont pas bien essentielles.

Il prétend que le nom de *des Iveteaux* doit commencer par un Y et non pas un I; cependant de Vigneul Marville ¹ qui fait un article assez étendu de *des Iveteaux*, écrit ce nom par un I simple, de même qu'il l'est dans le Dictionnaire de Moreri. Il est vrai que Bâillet, au *cinquième volume des Jugemens des Sçavans*, le met par un Y. L'Imprimeur auroit dû mettre dans mon Livre, à l'article *des Iveteaux*, le premier v consonne, comme il l'a mis à la Liste Alphabetique des Poètes et des Musiciens.

On doit écrire, dit l'*Anonyme*, Lulli, et non pas Lully, car c'est faire un nom François d'un nom Italien. Je sçai bien que les Italiens ne se servent point dans leur Alphabet des Lettres K, X, Y; c'est pourquoi je ne dirai pas si Lully avoit voulu mettre un Y à son nom, étant dans son País, ou s'il l'a pris depuis qu'il se fit naturaliser François; mais il est certain qu'il signoit Lully, avec un Y; c'est ainsi qu'on peut le voir sur differens

¹ *Mélanges d'Histoire et de Littérature*,
tome 3.

Exem-

Exemplaires imprimez , qui sont encore aujourd'hui chez Ballard , paraphiez de sa propre main , de cette maniere , J. B. Lully , &c.

Dans tous les Opéra que *Lully* a fait imprimer et dans toutes les Epîtres Dédicatoires au Roy, son nom est toujours terminé par un Y , &c. Le nom de ce fameux Musicien , mis au bas de son Portrait gravé , est avec un Y. Charles Perault , dans ses Hommes Illustres , l'écrit de même ; enfin la famille de *Lully* , qui lui a fait élever un superbe Mausolée dans l'Eglise des Petits Peres à Paris, a fait mettre dans l'Inscription , son nom gravé par un Y. Son fils et son petit - fils dans leur signature , mettent de même un Y à leur nom. Il est vrai que dans le Dictionnaire de Moreri on a écrit Lulli.

Il marque que le nom d'une illustre Chanteuse est tout-à-fait défiguré , qu'on doit écrire *Mlle de Leufroy* , et non pas *Mlle le Froid*. Je répondrai que je connois cette Demoiselle depuis plus de trente ans , qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire , et qu'elle signe , *le Froid* , comme je l'ai écrit. Il y a huit jours que je lui rendis visite chez elle , rue S. Louis dans l'Isle ; elle me confirma qu'elle , ni son pere , ni sa mere n'avoient jamais signé leur nom autrement que *le Froid*. A

A l'égard du nom du Président *Nicole* qu'il croit devoir être écrit avec deux L, comme Bayle le met dans son Dictionnaire ; je lui dirai qu'il n'est pas surprenant que Bayle dans plus d'un million de noms propres qu'il rapporte dans cet Ouvrage , n'ait mis un L de plus qu'il ne faut à ce nom ; mais que le celebre *Nicole* , Auteur de plusieurs excellens Ouvrages de Morale et de Piété, ne mettoit qu'un L à son nom (comme on le voit dans Moreri) et que dans les Oeuvres Poétiques du Président *Nicole*, son parent, avec son Epître Dédicatoire au Roy , imprimée chez Charles de Sercey , Paris , 1670 & 1693. le nom de *Nicole* n'est écrit qu'avec un L , de la maniere dont M. *Nicole* , Lieutenant General et Président du Présidial de Chartres , petit-fils du Poëte, dont j'ai fait mention , signe encore son nom aujourd'hui.

J'ai écrit *Montreul* (de même qu'il est dans le Moreri) en marquant qu'il faut prononcer *Montreuil* ; celui qui me fait part de ses Remarques dit qu'il faut écrire *Montereul* , comme le marquent Pellisson et l'Abbé d'Olivet , dans leur Histoire de l'Académie Française ; pour moi j'ai crû pouvoir faire le nom de *Montreul* de deux syllabes , parce que Bailler , Moreri

922 MERCURE DE FRANCE
rer, et Despréaux le font de même, comme on le voit dans ces Vers :

On ne voit point mes Vers , à l'envi de Montreuil ,

Grossir impunément les Feuilllets d'un Recueil.

Montreuil , lui-même écrivoit , selon toutes les apparences , son nom de cette maniere ; ses Oeuvres avec son Epître dédicatoire à M. Molé , et son Portrait gravé au commencement , en sont des preuves , car son nom y est par tout écrit , *Montreuil*.

Voici des fautes qu'il m'objecte avec raison. Les noms de *Beuil* , de *Pillet* , de *Pilles* , sont mal écrits ; on doit mettre du *Bueil* , de *Pilet* , de *Piles* ; aussi dans l'Edition de mon Livre a-t-on mis quatre ou cinq fois de *Piles* , et une seule fois de *Pilles*. Il faut joindre aussi , comme il le marque , les sillabes de chacun de ces Noms , *Lalande* , *Desmarets* ; au lieu qu'on les a séparé , la *Lande* , des *Marets*.

Jé crois qu'il a raison de dire , qu'on doit écrire *Amfrye* de Chaulieu , ou peut-être *Aiffie* , comme je l'ai mis dans le premier Essai que j'ai donné de la Description du Parnasse François , parce qu'il est écrit de même sur les Registres mortuaires de l'Eglise du Temple , à Paris ; et

P

je pourrois bien avoir mal fait d'avoir mis *Auffrie* dans cette seconde Edition, sur ce que m'a assuré un célèbre Académicien, qu'il falloit l'écrire de cette maniere, et comme il est imprimé dans le *Mercur*e de Juillet 1720.

Pour ce qui regarde quelques dattes de la naissance, de la mort et de l'âge des Poètes et des Musiciens dont je fait mention, il n'est pas aisé parmi plus de trois mille dattes, comprises celles de l'impression de leurs Ouvrages, qu'on mette quelquefois un chiffre pour un autre; mais dans huit ou dix endroits où il me reprend sur ces dattes, qui ne sont pas exactes, l'erreur ne va pas à quinze jours de plus ou de moins, ou s'il va plus loin, comme peut être au seul article de *Daniel Huet*, où l'on a marqué sa mort en 1711, au lieu de 1721. pour lors le Lecteur peut y suppléer facilement, et reconnoître l'erreur, parce qu'ayant mis à l'intitulé de son article; *Daniel Huet*, né en 1630. mort en 1711. âgé de 91 ans; on voit clairement qu'il faut mettre 1721. afin qu'il eut 91 à sa mort; d'autant plus que j'ai placé les Poètes et les Musiciens par ordre chronologique, ayant mis devant *Daniel Huet*, l'Abbé de Chaulieu, M. Dacier, et Jacques Vergier, tous les trois

24. MERCURE DE FRANCE

trois morts en 1720. cependant on a corrigé cette faute à la main, dans la plus grande partie des Exemplaires; de même que quatre ou cinq autres principales.

Santeuil, est mort dans sa 68. année, au lieu que je l'ai mis dans sa 67. et *Thomas Corneille* dans sa 85. année, au lieu qu'on l'a mis dans sa 84.

Il marque aussi d'après l'Abbé d'Olivet, dans son *Histoire* de l'Académie Française, que *du Ryer* est mort en 1658. et non pas en 1656. j'ai suivi cette dernière date d'après Baillet, Bayle et Moreri, qui mettent la date de sa mort en 1656. on peut la vérifier sur les Registres Mortuaires de la Paroisse de S. Gervais, où il a été inhumé; j'ai cependant beaucoup de confiance en l'Abbé d'Olivet, pour ce qui regarde les Académiciens dont il a écrit la Vie, et je m'en suis servi utilement dans cette seconde Edition pour quelques-uns de nos Poètes, qui étoient de l'Académie.

J'ai omis, dit-il, les dates du temps de la naissance de *Ségrais*, de *Fléchier*, de *la Motte*, de *Valincour*, du *Pere du Cerceau*. J'ai négligé de mettre quelquefois ces dates, parce qu'ayant mis l'année de la mort d'une personne et celle de son âge, on trouve aisément celle de sa naissance.

Je n'ai pas oublié, *comme il le marque*, le Poëte de *Lingendes*, qu'il nomme *Jean* au lieu de *Pierre*, car *Jean de Lingendes*, parent de celui-cy, étoit un celebre Prédicateur, qui fut nommé à l'Evêché de Sarlat, puis à celui de Mâcon, et le *Pere de Lingendes*, Jésuite, son cousin, aussi Prédicateur de réputation, s'appelloit *Claude*. J'ai fait un article de *Pierre de Lingendes* avec *Montfuron*, qui est l'article LIII. pages 210. et 211. où j'ai rapporté la maniere dont l'illustre Mlle de Scudery, a célébré ces deux Poëtes, au Tome 8. de son Roman de *Clélie*, et que Barbin, dans son *Recueil de Poésies choisies*, Tome 3. a donné des Vers de *Lingendes*.

Boësset le pere, et Boësset le fils, Musiciens, ne sont pas non plus oubliés, *comme il le dit*, j'ai marqué l'article de *Lambert*, page 392. » que de son temps il parut plusieurs Musiciens qui suivirent ses traces, c'est-à-dire qui travaillèrent dans un goût tendre et gracieux; on doit mettre de ce nombre *Boësset* et le *Camus*, tous deux Maîtres et Compositeurs de la Musique de la Chambre du Roy, qui s'acquirent de la réputation, par leurs Chansons; on peut mettre aussi de ce nombre *Boës-*
» *set*,

» set le fils, *Mellie*, *Sicard*, *Moulinié*,
 » du *Buisson*, &c. les Recueils de leurs
 » Airs sont impriméz chez J. B. Chris-
 » tophe Ballard.

A l'Article de *Campistron*, j'ai dit qu'il composa par ordre du Duc de Vendôme, une Piece Lyrique, pour être chantée en son Château d'Anet, où Monseigneur le Dauphin passa quelques jours, j'aurois bien fait de dire que cette Piece est intitulée, *Acis et Galatée*, Pastorale Héroïque, représentée en 1687. à Anet, et la même année sur le Théâtre de l'Opéra.

L'Auteur de ces Remarques auroit souhaité que j'eusse fait mention dans l'ordre chronologique des Poètes et des Musiciens de *Jean Dasjac*, de l'Académie Française, homme connu par divers Ouvrages en Prose Latine et Française, et qui a composé aussi quelques Vers François et Latins ; mais j'ai fait connoître que mon dessein n'étoit pas de faire paroître sur le Parnasse tous les François qui se sont exercez dans la Poésie, dans la Musique. J'ai crû même avoir trop entrepris d'en présenter à Apollon plus de 260. outre quatre ou cinq cens autres dont j'ai rapporté seulement les noms, et que j'ai dit qu'on pouvoit supposer s'y promener

promener dans les Avenües riantes et dans les Campagnes agréables qui environnent le Parnasse , en attendant qu'Apollon décide de leur sort. Je sçai bien qu'il ne seroit pas difficile de mettre encore les noms de plus de 200. autres François qui ont donné au Public quelques petites Poësies , et quelques Pieces de Théâtre ; on trouve leurs noms entre ceux de plusieurs autres Poëtes dont j'ai fait mention sur le Parnasse. 1°. Au cinquième volume des *Jugemens des Sçavans sur les Poëtes modernes* , par Baillet. 2°. Dans un Livre intitulé , *Bibliothèque des Théâtres* , qui vient de paroître en cette année 1733. 3°. Dans les *Recueils de Poësies* de Sercy , de la Fontaine , de Barbin , et du P. Bouhours , &c.

J'ai averti aussi au bas de la premiere page de mon Livre ; que j'avois laissé des places en blanc , au bas de chaque Rouleau où j'ai écrit les noms des Poëtes et des Musiciens de notre Parnasse , et même dans quelques autres endroits où j'ai mis une suite d'autres noms de Personnes illustres dans les Sciences et dans les Beaux Arts , afin que les Partisans de quelques-unes dont ils ne voyent point les noms , aient la satisfaction de remplir eux-mêmes ces vuides ou blancs , en y mettant

E les

228 MERCURE DE FRANCE
les noms de ces personnes ; on verra dans mon Livre ces places que j'ai laissées en blanc , depuis la page 35. jusqu'à la page 45.

Si l'Auteur anonyme avoit bien voulu me communiquer ses Remarques avant que de les faire imprimer , je crois qu'au lieu de six pages qu'elles contiennent , nous aurions pû les renfermer dans une demi page , à quoi j'aurois ajouté une autre demi page de quelques autres fautes sur lesquelles il a bien voulu me ménager ; mais il est bien difficile que dans un volume *in folio* de près de 800. pages , où l'on rapporte plus de 1500. noms propres , et plus de 3000. dates en chiffre , il ne se glisse quelques fautes de l'Auteur et encore plus de l'Imprimeur. J'ajouterais cependant que je n'en ai point trouvé de bien essentielles et auxquelles le Lecteur éclairé ne puisse aisément suppléer.

Je vous prie , Monsieur , si vous connoissez l'Auteur de cette Lettre , de vouloir bien le remercier de ma part de la manière obligeante dont il a parlé de mon Livre , et de lui dire que je serai charmé de faire connoissance avec lui , et de lui présenter un Exemplaire de cet Ouvrage dont il témoigne que la lecture lui a fait plaisir ;

plaisir; je ne lui sçai que très-bon gré
des Remarques dont il m'a fait part,
et je lui en serai toujours obligé, comme
je le serai à toutes les personnes d'éru-
dition et de goût, qui voudront bien
m'aider de leurs avis pour perfectionner
un Ouvrage tel que celui que j'ai en-
trepris. Je suis, &c.

LES MUSES.

O D E.

Quel agréable délire,
Vient s'emparer de mes sens?
J'entens resonner ma Lyre;
Ma voix forme des accens.
Et déjà, nouveau Pindare
Je n'ai pour guide et pour Phare,
Que l'imagination.
Dans le transport qui m'anime,
Rien ne semble illégitime,
A ma folle ambition.

Chastes Nymphes du Parnasse,
Je vais chanter vos talens;
Secondez ma noble yvresse,

E ij

E

Et rendez mes Vers coulans.
 Vous, Mortels, faites silence,
 Vous, qu'on voit dans l'indolence,
 Ennemis de leurs travaux,
 Pour apprendre qu'à leur suite,
 Je trouve le seul mérite,
 Qui peut nous rendre inégaux.



Quelle naïve peinture ! (a)
 Reconnoissez-vous, Humains ;
 L'Art bien moins que la Nature,
 A fait ces Portraits malins.
 Par ce charmant artifice,
 On peut détruire le vice,
 Sans qu'il en tremble d'effroi.
 Quiconque veut se connoître,
 Est bien-tôt ce qu'il doit être,
 En suivant sa douce Loi.



Qui vient embellir la Scene ;
 Par les attraits de l'Amour ?
 C'est la fiere Melpomene, (b)
 Avec sa brillante Cour.
 Je crains, j'espere sans cesse.
 Tout me plaît, tout m'intéresse,

(a) *La Comédie.*

(b) *La Tragédie.*

PA

Par divers objets ému.
Mais mon cœur toujours frissonne,
Jusqu'à-ce qu'elle couronne,
La justice ou la vertu.



Une Peinture mouvante,
M'offre les vents en fureur;
Et l'Amant avec l'Amante,
Se marquant leur tendre ardeur.
Ici, cet Art (a) à ma vûë,
Peint Alecron éperduë,
Du sang qu'elle a répandu.
Là, mille Beutez Champêtres,
Expriment dessous des Hêtres,
Ce qu'Amour a d'ingenu.



Jusqu'à la Voûte étoilée,
Mille Concerts (b) amoureux,
Portent à la Troupe ailée,
Le triomphe de ses feux.
Tout retentit à Cythere,
Des loüanges de la Mere,
De ces aimables Vainqueurs.
Tandis qu'un Essain de Belles,

(a) *La Danse.*

(b) *Les Poësies amoureuses.*

E-iiij

Par

Par ces doux Chants moins rebelles,
Accordent leurs tendres cœurs.



Sur un Trône d'harmonie,
Euterpe (a) s'offre à mes yeux ;
Les Mortels par son génie,
Sont vaincus comme les Dieux,
Rien ne lui fait résistance,
Elle établit sa puissance,
Par l'appas de ses accords ;
Et va porter ses conquêtes,
Jusques aux sombres retraites,
Du cruel Tyran des Morts.



Aux charmes de l'Eloquence, (b)
Tout cede dans l'Univers.
Thémis avec sa balance,
Gémit souvent dans ses fers.
De la cime des Montagnes,
Un Torrent dans les Campagnes,
Vient régner moins aisément,
Qu'elle ne prend un Empire,
Sur tout Etre qui respire,
Doüé de raisonnement.



(a) *La Musique.*
(b) *L'Eloquence.*

En

En vain le Temps sur ses aîles ,
 Emporte tout ce qu'il fait.
 Une des neuf Immortelles , (a)
 Nous révèle son secret.
 Des Favoris de Bellone ,
 Sa main sans cesse crayonne ,
 Tous les belliqueux exploits :
 Sans elle , en vain Alexandre ,
 Eût prétendu que sa cendre ,
 Fût le modele des Rois.



Quelle est la main (b) qui nous ouvre ,
 Le séjour des Immortels ?
 Tout l'Olimpe se découvre
 A nos regards criminels.
 Cette vaine connoissance ,
 Enflamme notre esperance ,
 Qui fait des efforts , des vœux ;
 Pour jouir de l'avantage ,
 De bien connoître un Ouvrage ,
 Qu'ils ne firent que pour eux.



Héros , dont la récompense ,
 N'est que l'immortalité ;

(a) *L'Histoire.*

(b) *L'Astronomie.*

E iiij De

De la voix (a) qui la dispense,
 Connoissez l'autorité,
 Comment sçauroit-on que Troye,
 Devint la celebre proye,
 D'Achille et d'Agamennon,
 Sans cet Art que tout admire,
 Qui peut seul par son Empire,
 De l'oubli sauver un nom?



Filles du Dieu du Tonnerre ;
 Ce n'est qu'en vous imitant,
 Qu'on peut briller sur la Terre,
 Par un mérite éclatant.
 Pour quiconque vous ignore,
 L'Astre qu'annonce l'Aurore,
 Triomphe en vain de la nuit ;
 Aussi puni que Tantale,
 Ce qu'à ses yeux il étale,
 En le séduisant le fuit.

(a) *Le Poëme Epique.*



LET-



*LETTRE à M. de la R. contenant
quelques particularitez sur la personne
et la Vie de M. Aubert, Doyen des
Avocats de Lyon.*

MONSIEUR,

L'exactitude scrupuleuse que vous faites paroître dans l'Ouvrage périodique qui attire l'attention du Public et des Gens de Lettres, depuis que vous y donnez vos soins, m'engage à vous adresser quelques Memoirés sur la Vie de M. Aubert, dont vous nous annoncez la mort dans le Mercure du mois de Mars dernier. J'ose me flatter que vous voudrez bien leur donner une place dans celui que vous avez actuellement sous la presse. Persuadé, comme je le suis, Monsieur, que l'article inseré dans votre dernier Mercure à son sujet, ne peut venir que de quelque personne qui n'est pas bien au fait de ce qui regarde cet homme célèbre, sur la vie duquel j'ai l'honneur de vous adresser le Mémoire cy-joint ; j'oserai relever quelques endroits de ce même article de votre Jour-

E v nal

nal du mois dernier, qui m'ont paru répréhensibles, par rapport à l'exactitude qui n'y est pas tout à fait observée.

1°. M. Aubert est mort à 91. ans et non pas à 94. en voici la preuve. Il est né, comme je le dis dans mon Mémoire, le 9. Février 1642. et il est mort le 18. Février 1733. Voyez son article dans la Bibliothèque des Auteurs, mise à la tête du Richelet.

2°. On ne doit pas dire qu'il ait commencé à travailler aux augmentations du Dictionnaire de Richelet à l'âge de 90 ans. Comment, en effet, cela pourroit-il être, puisque ce Livre étoit déjà sous la presse dès la fin de l'année 1723. quoiqu'il n'ait été achevé d'imprimer qu'en 1728 ? Il est clair par la date de sa naissance, que je viens de citer, qu'en 1723, il n'avoit que 81. ans, et il n'est pas moins certain, puisque c'est de lui-même que je le tiens, qu'il a commencé à travailler aux augmentations de ce Dictionnaire plus de 15. ans auparavant qu'il le donnât à l'Imprimeur. Par conséquent il n'avoit guères que 65. lorsqu'il entreprit ce travail. Une pareille erreur seroit capable, si elle n'étoit pas relevée, de déréduire un Livre aussi important qu'est le Dictionnaire de Richelet; en un mot,

MNG

une Encyclopédie de la Langue François-
se , qui sera toujours estimée des person-
nes doctes et de tous les gens de bon
goût. Je suis avec toute la considération
possible , &c.

A Paris ce 12. Avril 1733.

L. B. D.

PIERRE AUBERT, Avocat, na-
quit à Lyon le 9. Février 1642. Ses pre-
mieres études de Grammaire et de Rhé-
torique commencerent à développer son
génie , et ses heureuses dispositions pa-
rurent bien-tôt dans tout leur jour. Quoi-
que fort jeune, l'amour des Belles-Let-
tres qu'il possédoit au souverain de-
gré , lui faisoit dévorer tous les Livres
nouveaux qui paroissoient alors , et par
un jugement déjà formé , il y prenoit
tout ce qui pouvoit contribuer à la por-
litesse de son style et à lui inspirer des
pensées également vives et délicates. La
Poésie même l'amusa pendant quelque
temps. A l'âge de 16. à 17. ans , il vit
par hazard un Roman intitulé , *le Voyage
de l'Isle d'Amour* , qui lui fit bien-tôt
concevoir l'idée d'en écrire le *Retour*. Il
ne s'étoit proposé de communiquer ce
petit travail qu'à ses plus chers amis ,

E vj mais

mais l'événement ne répondit point à ses intentions ; car après le cours de ses études , ayant quitté pour quelque temps la Province , afin de puiser le bon goût dans la Capitale du Royaume , qui est la source de la belle Litterature , son pere profita de son départ , et de concert avec ses amis , fit imprimer cette legere ébauche de l'esprit d'un jeune homme , qui dans la suite a fait l'ornement et la gloire d'un Corps dont il étoit un si digne Membre.

De retour à Lyon , il donna toute son application à l'étude du Droit , et prit ensuite le parti du Barreau. Le succès des premieres Causes qu'il plaida sembloit l'inviter à continuer , mais une santé faible et délicate interrompit sa course et l'obligea de prendre une autre route pour parvenir à une gloire qui n'est pas solide. Ce seroit sans doute ici le lieu de rapporter quelques traits singuliers de la vivacité de génie et de la présence d'esprit de ce célèbre Avocat Consultant ; mais comme je me suis seulement proposé de donner des Mémoires sur les principales actions de la vie d'un homme qui m'a honoré de son amitié , je me restreindrai donc à en rapporter ici les circonstances les plus essentielles , persuadé

Suadé qu'elles ne pourront qu'être bien reçues de ceux qui ne se sont point laissé prévenir par de faux préjugés, ou par une jalousie indigne des véritables gens de Lettres.

Il fit pendant plusieurs années la fonction de Procureur du Roy dans la Jurisdiction de la Conservation des Privileges des Foires de Lyon, si fameuses même parmi les Etrangers. Son esprit et sa capacité lui méritèrent la protection de la Maison de Villeroy, et une amitié mêlée de beaucoup de déférence de la part du dernier Maréchal de ce nom. Ce fut aussi ce même mérite qui engagea la Ville de Lyon à le choisir en 1700. pour un de ses Echevins. Il fut nommé quelque temps après Procureur du Roy de la Police de la même Ville, Charge qu'il a exercée jusqu'à sa mort, de même que celle de Juge de l'Archevêché et du Comté de Lyon.

Malgré les grandes et pénibles occupations que lui procuroient ces differens Emplois, l'amour de l'étude étoit trop profondément enraciné dans son esprit, pour ne lui pas donner les intervalles de temps que pouvoient lui laisser les fréquentes Audiances qu'il étoit obligé d'accorder à ceux qui venoient le consulter.

C'étoit

C'étoit donc cette violente , mais louable passion pour les Lettres , qui lui fit acquérir à grands frais cette Bibliothèque aussi nombreuse que bien choisie , qui a toujours été ouverte à ses amis , et qui est aujourd'hui , pour ainsi dire , l'héritage de tous les Amateurs des Sciences , par le soin qu'il a pris de la rendre publique.

Revenons à ses Ouvrages. Il publia en 1710. son *Recueil de Factums* , imprimé à Lyon , chez Anisson , en deux volumes in 4. Il a été du nombre de ceux qui commencerent à faire des Assemblées Académiques , qui furent en 1725. établies en forme d'Académie réglée par Lettres Patentes du Roy , sous le titre d'*Académie des Sciences et des Belles-Lettres*.

En 1728. parut son *Dictionnaire de Richelet* , avec des Additions d'Histoire , de Grammaire , de Critique et de Jurisprudence , en 3. volumes in folio , imprimé chez Duplain. On trouve à la tête de cet Ouvrage le sentiment de M. Lancelot sur cette nouvelle Edition du Dictionnaire de Richelet , où ce célèbre Académicien rend à notre Auteur un témoignage qui fera toujours honneur à sa mémoire. On y voit aussi un Abregé de la

la Vie des Auteurs citez dans ce Dictionnaire , recueilli par M. Laurent le Clerc de S. Sulpice de Lyon , connu dans la République des Lettres par un grand nombre d'augmentations qu'il a données pour le Dictionnaire de Moréry , et par plusieurs autres Ouvrages.

En 1731. se voyant dans un âge très-avancé , et son esprit n'ayant encore reçu aucune atteinte par le grand nombre d'années , il prit une résolution qui rendra sa mémoire chère à ceux qui aiment véritablement le bien et la gloire de leur Patrie.

Dans l'appréhension où il étoit que parmi les embarras d'une succession , ses Climenes , (c'est ainsi qu'il appelloit ses Livres) ne se vissent dans la dure nécessité de la division , il prit le parti de proposer à Mrs. du Consulat , sa Bibliothèque pour la rendre publique.

Il manquoit depuis trop long-temps à la gloire de cette seconde Ville du Royaume , un Monument qui la rendît en quelque sorte supérieure à une infinité d'autres Villes , en alliant dans son sein les Muses et le Commerce , pour qu'une proposition si importante et si digne des sentimens d'un parfait Cytoyen , pût être rejetée par des personnes qui doivent

se montrer sur tous les autres , jaloux d'un si beau titre. Elle fut donc reçue avec la joye et la reconnoissance que méritoit un si grand attachement à la Patrie. Mrs les Echevins , et à leur tête M. Perrichon , que son mérite personnel a élevé à la Place de Prévôt des Marchands , et que son zele pour l'utilité publique , rend cher aux differens Corps de Négocians qui travaillent avec succès sous ses auspices , assignerent à notre Auteur 2000. livres de pension pendant sa vie , et 500. écus de rente après sa mort à M. Duchol , son Neveu. Ils laisserent néanmoins au premier le reste de ses jours , la jouissance de ces mêmes Livres , qui avoient fait les délices de sa jeunesse , et sa consolation dans un âge plus avancé.

Enfin ayant mis sa chère Bibliorheque hors d'état d'être jamais divisée , il ne songea plus qu'à finir en paix sa carrière dans la retraite de son Cabinet , donnant toutefois quelques heures de son temps à ses amis et aux Gens de lettres qui ont continué de lui rendre visite jusqu'à sa mort , qui arriva le 18. Février 1733.

Si la Ville de Lyon a l'avantage de recueillir les fruits du travail de notre célèbre Avocat , par l'utilité qu'elle retire de ce bel établissement , elle ne pourroit
mieux

mieux marquer sa reconnaissance , qu'en choisissant , comme elle a fait , pour son Bibliothécaire un homme versé dans la connoissance des Livres , aussi distingué dans le Barreau par la profession d'Avocat , qu'il exerce avec honneur , que connu dans la République des Lettres par les Notes curieuses qu'il a données sur les Oeuvres de *Despreaux* , et en dernier lieu sur celles de *Regnier*. C'est par les sages avis et l'étroite amitié dont il étoit lié avec M. Aubert , que la Ville de Lyon possède un si riche et si utile Présent , ensorte que l'on peut dire à bon droit que cet habile Commentateur * partage la gloire d'un don si précieux avec le Bienfaiteur même.

L. B. D.

Le *Miroir* , la *Chemise* et la *Poudre* à mettre sur l'écriture , sont les mots des trois Enigmes d'Avril. Les trois Logogryphes doivent s'expliquer par *Angleterre* , *Metz* , et *Nostradamus*.

* M. Claude Brosset , Avocat au Présidial de Lyon.

ENIGME



E N I G M E.

J'Elevai jusques aux Cieux
 Celle qui me donna l'Etre ;
 Je sers à présent un Maître ,
 Que je rendrois glorieux ,
 Immortel , incomparable ,
 S'il sçavoit faire valoir ,
 Mon incroyable pouvoir.
 Quand je vins à son service ,
 Je n'avois tache ni vice.
 Dès l'abord il m'arracha ,
 La grand' barbe que je porte ,
 Il faut voir de quelle sorte ,
 De me noircir il tâcha ;
 Mais admirez son caprice ;
 M'ayant maltraitée ainsi ,
 Il veut tout de même aussi ,
 Que les autres je noircisse.

A U T R E.

DE vingt membres au moins , se compose
 mon corps ,
 De qui tous, le bon sens n'en produit au dehors ,
 Que par differens traits de l'humeur la plus noire.
 Quoi-

Quoiqu'il en soit, chacun sur ma foi peut me
croire ,

Si mon Art dont l'emploi n'est dû qu'à l'équité ,

Pour établir l'erreur , combat la vérité ,

Ce n'est pas qu'il ne soit de soi-même équitable ;

L'usage est le défaut qui le rend condamnable.

Le Chinois, l'Iroquois, l'Hébreu, le Chaldéen ,

Le Latin, l'Allemand, François, Italien ,

Mille Langues , par moi sur la Terre et sur
Ponde ,

Sans voix se font entendre aux quatre coins du
Monde.

ENIGME - LOGOGRYPHE.

JE suis de ces vivans que la Mer emprisonne ,

Sans être des meilleurs ,

Mon espece foisonne ,

A Paris plus qu'ailleurs.

Tout petit que je suis ,

J'ai pourtant queue et tête.

Ma queue est près Paris ,

Mon chef touche la crête ;

Malgré ces attributs divers ,

Je ne suis pas en grande estime ;

Lecteur , si tes yeux sont ouverts ,

Tu trouveras bien-tôt la clef de mon Enigme.

LO



LOGOGYPHE.

Huit lettres font mon tout , dont trois font
même chose.

Pour me faire connoître , évitons , et pour cause ,

Un calcul trop commun qui va trop tôt au fait ;

Ce calcul , dira-t'on , est plus sûr et plus net ,

J'en conviens , mais ici je t'offre une autre voye.

En six lettres , je suis fort petite monnoye ;

En cinq , je suis , sans trop de vanité ,

L'ornement et la sureté.

Je suis nombre connu , de plus je sçais instruire ;

En quatre lettres , bon , que ne vais-je point dire ?

Quelle foule d'objets je présente à vos yeux ?

C'est un Fruit doux et gracieux ;

Une Ville de Normandie ;

Morceau de bois honteux , quoiqu'utile sur l'eau ;

Ce qui conduire et l'Aigle et le Moineau ;

Petite , mais souvent funeste maladie ;

Une Tribu , Poisson de Mer ;

Instrument plus dur que le fer ;

Autre instrument connu seulement dans la Fable ;

Femelle qui ne peut produire son semblable ;

Ce que tu lis présentement ;

Autre dangereux instrument ,

Que ne devrait porter qu'un sage ,

Jeu d'exercice violent ;

Boutique

Boutique que certain Marchand ,

Porte sur son dos en voyage.

Trois Lettres ; ce sont des Êtres tout nouveaux

Légume , grain à nourrir maints Oiseaux ,

Un mois chéri de la Déesse Flore ;

Le contraire du bien , péché mortel encore ;

Element qui fait vivre , autre qui fait périr ;

Être créé , mais qui ne peut mourir ;

Ce qu'on perd à la mort ; herbe de Médecine ;

Et chemin bien battu ; de plus une Machine ,

Propre à rendre meilleurs et poulet et chapon ;

Aliment qui convient à la maigre Lisette ;

Le Sectateur d'un faux Prophète ;

Femme de l'ancien temps , qu'on ne prit pas ;
dit-on ,

Pour être bien belle et bien faite ;

Une Plaine souvent qui bien fort vous maltraite ;

Mais c'en est trop , tu te lasses , Lecteur ,

Finissez , me dis-tu ; je le veux de bon cœur ,

A U T R E.

Tout entier je suis bon dans le temps de Ca-
rême ;

Otez ma queue , ainsi je suis utile en gras ;

Alors tranchez mon chef , je suis dur à l'extrême ;

En cet état , ôtez mes pieds , n'approchez pas ,

De l'endroit où je suis , ou craignez le naufrage ;

Si vous voulez un autre changement ,

Prenez

948 MERCURE DE FRANCE

Prenez mon tout, sans chef, je suis habilement ;
Chez maints Religieux d'un ordinaire usage.
Que voulez-vous encor ? tranchez , tournez ,
virez ,

En moi bien-tôt vous trouverez ,
D'un Convoi l'ornement ; une Mort en Mo-
sique ,

Un instrument, un métal magnifique ;

De quoi contenter le buveur ,

Ce qu'il fait lorsque sa bedaine ,

Commence d'être pleine.

L'habillement d'un Sénateur ;

Un Tribunal fameux à Rome ,

Et l'action que fait un homme ,

Alors qu'il change habit, montre, ou manteau ;

Contre autre meuble ou plus laid ou plus beau.

A U T R E.

JE suis adverbe, allons, tranchez, tournez,
virez,

En moi bien-tôt vous trouverez ,

Le nom d'une très-grande Ville ;

Un mois bien gracieux, certain point qui son-
ne,

Vous fait rire s'il vient en lugubre ornement,

Certaine chose fort utile ,

A partager un logement ;

Un nom chéri, mais dont l'effet est rare ,

Et ce qui fait changer le B mol en B carre.

AUTRE

A U T R E.

TEl me nomme souvent , dont je suis peu
connuë ;

Et tel souvent aussi qui ne m'a jamais vuë ,

Sçait à qui j'appartiens , mon sexe , mon Pays ;

Ce que l'on dit de moi , mes mœurs et qui je
suis.

Pout assembler mon corps neuf lettres font
l'affaire ,

Et sans embarrasser , ce que je ne puis taire ,

C'est qu'en France souvent , je ne sçai pas pour-
quoi ,

Quand quelqu'un va trop loin , on dit qu'il viens
à moi.

Je suis un vrai Prothée , un Monstre de nature ;

Je change à volonté de sexe et de figure :

D'abord si vous voulez me partager en deux ,

Ma seconde moitié se trouve dans les Cieux ;

Otez ce qui me nuit , alors l'autre partie ,

En Maître Souverain préside en Italie.

Or sus , rassemblez-moi , sçachez m'apareiller ,

Coupez , taillez , rognez , sçachez bien m'habiller ;

Je divise les temps , deviens une mesure ;

Je suis un corps léger , dont on craint la piquure ,

Comme d'un vieux Serpent , d'où coulent la
douceur ,

L'amertume , l'encens , les caresses , l'aigreur ;

Il n'est en la Nature homme qui ne me fuyé ;

De-

350 MERCURE DE FRANCE

De plus je suis un Dieu ; sans moi rien n'a la vie,
J'éclaire , aux chicaneurs je suis d'un grand secours ,

A tous les criminels je prolonge les jours ,
Adverbe j'affoiblis , je suis dans la Musique.

Mes changemens se font suivant que l'on m'applique.

Après cela, Lecteur , qui ne devinera ,
Ce que je n'ai point dit , en trois lettres sera.



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

Nous avons promis dans le dernier Mercure de donner des Notions plus étendues du Traité de l'opinion. C'est pour satisfaire à cet engagement , que nous allons insérer icy une partie de l'Extrait de cet Ouvrage déjà devenu célèbre. Le Titre est heureux et bien rempli ; la variété des matières et l'abondance des recherches fournissent d'excellens Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Esprit humain ; et ces Mémoires tendent naturellement à nous convaincre que l'opinion domine dans le plus grand nombre des travaux que l'esprit entreprend

prend. Ce Traité contient le précis des opinions les plus remarquables sur chaque science, joint à des réflexions d'un grand discernement, et à plusieurs choses nouvelles. D'un côté, les découvertes et les progrès de l'esprit humain embellissent son histoire; de l'autre, les sentimens les plus outrés, les faits les moins honorables à l'esprit sont tournés à son instruction et à son avantage par le but général que cette lecture lui propose; les sciences occultes sont tirées de l'obscurité où elles affectent de se cacher. » Un Poète moderne, dit l'Auteur, a appelé les Bibliothèques:

Des sottises de l'homme orgueilleuses archives:

» L'Esprit verra icy au contraire les
 » humbles archives d'un grand nombre
 » de ses égaremens; le moyen de répri-
 » mer une curiosité illicite, c'est de la dé-
 » sabuser pleinement, et pour ainsi dire,
 » de l'assouvir.

L'Auteur avertit à la fin du premier Chapitre, qu'il citera simplement par leurs noms tous les Auteurs décédez; et c'est un exemple qui peut affranchir les Gens de lettres de la bizarrerie d'un usage, qui sans aucun fondement, traite certains noms avec plus de distinction et

F. de

252 **MERCURE DE FRANCE**
de politesse les uns que les autres.

Après plusieurs réflexions très-sensées sur l'usage de la Science, on trouve une Dissertation curieuse sur les Auteurs. Les exemples des Souverains et des Grands Seigneurs qui ont composé des Ouvrages, font connoître que les Lettres n'ont pas toujours été regardées comme un obstacle aux vertus militaires.

Le quatrième Chapitre prouve que l'Eloquence consiste dans l'opinion. Le sentiment de Longin et de Montagne, que l'Eloquence ne se forme que dans les Républiques, y est réfuté. Le Chapitre qui suit, expose les reproches faits à la Poésie et sa deffense; il est principalement rempli des jugemens contraires des Critiques, des caprices, des productions de l'esprit, et des variations du goût. Le sixième Chapitre contient plusieurs exemples du Pyrrhonisme de l'Histoire, sur les faits les plus importants. On trouve dans le dernier Chapitre un précis des Opinions Chronologiques, et de la supputation du temps chez différents peuples. L'explication des Périodes Julienne et Louïse, dont la première est de l'invention de Joseph Scaliger, et la seconde, du Pere Jean-Louïs d'Amiens Capucin, finit par cette réflexion. » Il ne manque à
» la

» la seconde Période, qu'un nouveau Sca-
 » liger, pour lui donner cours; car ce
 » qui est présenté avec humilité et mo-
 » destie, et qui n'est point revêtu de l'é-
 » clat de l'autorité ou de la réputation,
 » n'a guères plus de succès dans l'Empire
 » des Lettres, que dans celui de la fortune,
 » ne, et l'opinion, à cet égard, domine
 » presque autant sur les Sçavans, que sur
 » le Peuple.

Le premier Chapitre du second Livre remonte à la source de l'Histoire de la Philosophie, et fait voir qu'elle a commencé avec le monde. L'Auteur pénètre dans l'Antiquité la plus reculée, pour sauver du naufrage des temps ce qu'on peut apprendre de la Philosophie des Patriarches, des Egyptiens, des Chaldéens, des Gymnosophistes, des Phéniciens, des Perses, des Libyens, des Chinois, des Thraces, des Druides; les différentes opinions sur Mercure Trismégiste et sur Zoroastre y sont exposées, et le Chapitre est terminé par une Histoire succinte des Sages de la Grèce.

Dans le second Chapitre, l'Auteur décrit le commencement de la Philosophie chez les Grecs; sa division dans les deux Ecoles, Jonienne et Italique, et l'Histoire de la Philosophie, depuis que

F ij Thalés

Thalés établit l'Ecole Jonienne à Milet ; jusqu'à ce qu'Anaxagore la transféra à Athènes.

Dans le troisième Chapitre , les temps lumineux de la Philosophie commencent par Socrate. Il y est traité des cinq Sectes , sorties de l'Ecole de Socrate , de Platon et de ses disciples , des cinq Académies , des plus célèbres Platoniciens , et des diverses opinions qui en différens temps ont eu cours sur la Philosophie Platonicienne.

L'Histoire d'Aristote , les louanges excessives données à ce Philosophe , une Dissertation sur la Logique , et les Révolutions de la Secte Péripatéticienne remplissent le quatrième Chapitre..

Les Chapitres suivans contiennent l'Histoire des Cyrénaïques , des Sectes Erétrique et de Mégare , des Cyniques , des Stoïciens , des Pyrrhoniens , des Pythagoriciens , de la Secte Eléate , des Epicuriens , de la Secte Eclectique , de la Philosophie moderne ; et les deux derniers Chapitres sur l'Histoire de l'Astronomie et de la Médecine rendent cette Histoire de la Philosophie complete et tres-curieuse.

Dans le Chapitre quatorzième , qui traite de la Philosophie moderne , il est ob-

servé

servé que les Sciences ons passé trois fois de la Grèce dans l'Occident ; la première , lorsque les Romains les puisèrent en Grèce ; la seconde , lorsque les François , après avoir pris Constantinople , rapportèrent du Levant les Ecrits d'Aristote , avec les Commentaires des Arabes ; la troisième , lorsqu'après la destruction de l'Empire d'Orient par les Turcs , les Sçavans de la Grèce cherchèrent une retraite en Italie.

» Nous nous servirons (ajoute le judi-
 » cieux Auteur) de cette Epoque du ré-
 » tablissement des Lettres , après la prise
 » de Constantinople par les Turcs , dans
 » le milieu du quinzième siècle , comme
 » d'une Epoque fixe , propre à séparer les
 » Anciens des Modernes , donnant la qua-
 » lité d'Anciens à tous ceux qui ont pré-
 » cédé ce terme , et celle de Modernes à
 » ceux qui ont paru depuis.

Pour donner une idée du style de l'Ou-
 vrage , insérons icy ce Passage , tiré du
 seizième Chapitre qui contient l'Histoire
 de la Médecine. » Dans le même - temps
 » florissoit Ascl'piade , originaire de Bl-
 » thynie. Nous avons observé que les des-
 » cendans d'Esculape s'appelloient Asclé-
 » piades. Ils portoient ce nom , comme
 » issus d'Asclepius , qui est le nom Grec

F iij d'Es-

356 MERCURE DE FRANCE

» d'Esculape. Asclépiade , originaire de
 » Bithynie , n'eut rien de commun avec
 » cette famille , que sa profession et son
 » nom. Il vint s'établir à Rome; il pro-
 » mettoit de guérir sûrement , prompte-
 » ment et agréablement; c'est ce qui se-
 » roit à souhaiter , dit Celse ; mais il y
 » a ordinairement du danger à vouloir
 » guérir trop vite , et à ne se servir que
 » de remèdes agréables. Asclépiade rejet-
 » toit toute la doctrine d'Hippocrate ,
 » qu'il appelloit une Méditation de mort.
 » Il se faisoit un principe d'accommoder
 » ses ordonnances aux désirs de ses mala-
 » des ; il profita de l'exemple d'Archaga-
 » tus , qui s'étoit rendu odieux , environ
 » cent ans auparavant , par une Méthode
 » rigoureuse. Il suivit une route entière-
 » ment opposée ; il n'ordonnoit que des
 » choses faciles et communes , comme la
 » diète, l'abstinence du vin, le frottement
 » du corps, l'exercice; il mit en usage la
 » boisson rafraîchie, et se faisoit honneur
 » d'un titre , qui signifie le Médecin de
 » la fraîcheur. Il inventa des lits suspen-
 » dus , où il faisoit bercer les malades ,
 » pour les exciter au sommeil; il faisoit
 » aussi suspendre les bains , pour les ren-
 » dre plus salutaires et plus agréables par
 » le mouvement. Il évitoit soigneusement
 » les

» les remèdes pour lesquels la nature a
 » quelque aversion; et au lieu que le com-
 » mun des Médecins traitoit la nature,
 » avec la sévérité d'un Ecuyer qui châtie
 » un Cheval qui bronche, Asclépiade en
 » la flattant continuellement, l'invitoit à
 » reprendre son cours, &c.

Le troisième Livre, qui roule sur la
 Métaphysique, retrace à l'esprit sa pro-
 pre histoire concernant les opinions sur
 les substances spirituelles. Ce Livre com-
 mence par les opinions monstrueuses de
 l'idolatrie. L'Auteur établit ensuite qu'il
 ne peut y avoir d'Athée de conviction.
 Il réfute les objections opposées à la preu-
 ve de la Divinité qui résulte du consen-
 tement general des hommes à la recon-
 noître. Il examine le raisonnement que
 Descartes a donné pour une démonstra-
 tion de l'Existence de Dieu, et la pensée
 de Pascal sur le danger de ne point croi-
 re. On trouve à la fin du Chapitre une
 exposition sommaire des preuves invin-
 cibles de la Religion Chrétienne.

Dans le Chapitre des Démonstrations le récit
 des Prodiges débités par le Paganisme
 tend au but general de l'Auteur, de mon-
 trer à quel point on s'est joié dans tous
 les temps de la crédulité des hommes.
 L'Auteur indique seulement les sources

958 MERCURE DE FRANCE
generales de ces opinions. » Dans le grand
» nombre de faits merveilleux , dit - il ,
» racontez par l'Histoire profane, et qui
» y sont traitez de Miracles, il est aisé de
» connoître que le plus grand nombre
» doit son origine à la politique des hom-
» mes d'Etat , à la flatterie des Cour-
» tisans , aux artifices des Prêtres des faux
» Dieux , à la crédulité des Historiens , à
» la superstition des Peuples ; mais il est
» aussi tres-vrai-seemblable que les Esprits
» de tenebres , occupez sans cesse à trom-
» per les hommes et à leur tendre des
» pièges , ont suscité de temps en temps
» quelques illusions. Tout ce que les an-
» ciens Auteurs ont débité en ce genre ,
» peut être rapporté à ces différentes cau-
» ses. Je me contenterai d'assembler icy
» les plus celebres de ces faits , laissant au
» Lecteur le choix des conjectures.

Le troisiéme Chapitre considere le
monde par rapport à sa création , à sa du-
rée , à la Providence qui le gouverne , et
autres objets immatériels. La Doctrine
des idées de Platon y est expliquée, et on
y voit en abrégé les Mondes imaginaires
des Philosophes. La question si le mon-
de a été créé pour l'homme , y est tres-
diserrement traitée, et les objections contre
la Providence réfutées. Le quatrième
Cha-

Chapitre contient les trois Hypothèses des modernes sur la communication qui est entre l'esprit et le corps, les différens systèmes sur les propriétés de l'ame, sur le lieu de sa résidence, les preuves de son immortalité, les sentimens des Philosophes sur l'état des ames après leur séparation de leurs corps. L'Auteur examine l'opinion de La Chambre sur la manière dont les substances spirituelles occupent l'espace. Il met icy la plus subtile Métaphysique à portée de tous les Lecteurs.

Le cinquième Chapitre est une exposition des opinions Philosophiques sur les Bêtes, et des exemples de leur fidélité, de leur industrie et de leurs autres bonnes qualitez. L'Auteur passe ensuite aux Sciences occultes Métaphysiques, ou fondées sur le commerce des Esprits. Il traite de la Magie, de la Cabale et des Nombres; des Oracles et des Sibylles, des Augures, des Présages, des Songes. Il dévoile tous ces ridicules Mysteres, dont il rapporte les Préceptes et les Exemples. Voicy entr'autres quelques Réflexions qu'il fait sur la Cabale. » Les noms des soixante et douze Anges et les Prières mystérieuses de la Cabale, sont dans le troisième Livre de l'Art Cabaliste de
F v » Reuchlin

» Reuchlin , dédié au Pape Leon X. et
 » dans les neuf cens propositions de Jean
 » Pic, Comte de la Mirandole, dont les 72
 » dernieres roulent sur la Cabale , et il
 » finit par celle-cy : Que comme la véri-
 » table Astrologie est la science de lire
 » dans le Livre du ciel ; la véritable ca-
 » bale est la science de lire dans le livre
 » de la Loy. Quel sujet d'étonnement
 » que les hommes les plus sçavans de
 » leur siècle, le Comte de la Mirandole,
 » Agrippa , Reuchlin ayent employé les
 » plus laborieuses recherches à des chi-
 » meres si peu dignes de leur attention ?
 » Le premier a été l'admiration de l'Uni-
 » vers , par la vaste étendue des connois-
 » sances qu'il avoit acquises à un âge ausst
 » peu avancé que le sien. C'étoit un Prin-
 » ce Souverain d'Italie , qui ne peut être
 » soupçonné d'avoir voulu duper des
 » esprits foibles , curieux et crédules ; au
 » contraire , il défrayoit magnifique-
 » ment les Sçavans qui venoient de toutes
 » les Parties du monde disputer contre
 » lui sur les neuf cens propositions qu'il
 » soutenoit à Rome ; et il a été un pro-
 » dige sans deffaut. On ne peut pas ce-
 » pendant l'exempter à cet égard de la
 » vanité de l'esprit humain qui s'attache
 » volontiers à tout ce qu'il y a de plus fri-
 » vole ;

» vole , pourvû qu'il soit misterieux et
 » inconnu aux autres hommes. C'est lui
 » rendre un grand service que de le ga-
 » rentir de cet écueil , et c'est en quoi
 » consiste l'utilité de mettre au jour des
 » choses qui ne mériteroient pas par elles-
 » mêmes d'être publiées.

Le dernier Chapitre du troisiéme Li-
 vre est une Dissertation très-curieuse ,
 concernant la Fortune et le Destin. Deux
 principales qualitez d'un Ouvrage sont
 d'épuiser les matières du côté du sçavoir ,
 et de donner à penser encore plus qu'il
 n'exprime. L'Auteur du Traité de l'O-
 pinion ~~est réuni dans l'un et dans l'autre~~
 gente.

Cet Ouvrage se débite aujourd'hui chez
 Briasson , rue S. Jacques , 6 vol. in 12.
 1733.

La suite dans le Mercure prochain.

REFLEXIONS CRITIQUES , sur la Poësie
 et sur la Peinture. Par. M. l'Abbé Dubos,
 Secrétaire de l'Académie Française , nou-
 velle Edition , revûe , corrigée et consta-
 dérablement augmentée. Chez P. J. Ma-
 riette , rue S. Jacques , 1733. 3 vol. in 12.

CONVERSATIONS sur plusieurs sujets de
 Morale , propres à former les jeunes De-

F vj mor-

962 MERCURE DE FRANCE
moiselles à la piété. Ouvrage utile à toutes personnes qui sont chargées de leur éducation. Par M. P. C. Docteur de Sorbonne. Chez J. Bapt. Lamesle , rue de la Vieille Bouclerie ; J. Franç. Herissan , rue neuve Notre Dame , et Henry , rue S. Jacques. 1733. in 12.

ESSAY DE POESIES , de M. Desterlin de Sainte-Palaye. A Paris , rue G. st le Cœur , chez Ant. de Henqueville , 1733. Brochure in 12. de 61 pages.

Cet Essay , que le Lecteur intelligent ne prendra nullement pour un Essay , contient des Pseaumes , des Odes , des Sonnets ; Epîtres , Epigrames , &c. Pour donner une idée de cet Ouvrage , voici un morceau que nous prenons au hasard :

O D E

Sur l'Ambition.

Source féconde d'injustice ,
Redoutable Divinité ,
Qui veux de nous en Sacrifice ;
Nos jours et notre liberté ;
Du faux honneur dont tu te pares ,
Et de tes maximes barbares ,
Serons nous long - temps les jouets ?
Que tu rends d'ames malheureuses !

nos

Nos miseres les plus affreuses ,
Sont l'ouvrage de tes forfaits.



Pour te fuir , l'équitable Astrée ,
Se bannit de ces tristes lieux ;
La terre de sang alterée ,
La fit retirer dans les Cieux.
L'aimable Paix et la Justice ,
Fuyant le tumulte et le vice ,
Abandonnerent les Mortels.
Quelles fureurs étoient les nôtres !
Armez les uns contre les autres ;
Nous ensanglantions tes Autels.



Quelle erreur ! follement avides ,
De la suprême autorité ,
Nous armons nos bras parricides ,
Pour nous ravir la liberté.
La force , jointe à l'injustice ,
L'aveuglement et le caprice ,
Sont les seuls qui reglent les rangs ;
Et l'on voit d'heureux téméraires ,
Charger de fers leurs propres freres ,
Pour n'être plus que leurs tyrans.



Laisse les Indiens tranquilles ,

Fou-

364 MERCURE DE FRANCE :

Pougueux Vainqueur de Darius ;
Pourquoi par des tributs serviles ,
Veux-tu deshonorer Porus ?
Tiran , que dévore l'envie ,
Quoi ! toute la Perse asservie ,
A ton orgueil ne suffit pas !
Veux-tu des horreurs de la guerre ,
Remplir le reste de la terre ,
Et dompter tous les Potentats ?



Acheve , cruelle Déesse ,
De porter par tout ta fureur ;
Que tous les Peuples soient sans cesse ,
Remplis de trouble et de terreur.
Etends par tout ta tyrannie.
Des fiers peuples de l'Ausonie ,
Fais des Maîtres de l'Univers :
Toi , Rome , tremble pour toi-même ,
Du haut de ta grandeur suprême ,
Je te vois tomber dans les fers.



Divinité des plus sinistres ,
Les chutes des plus grands Etats ,
De tes sanguinaires Ministres ,
Ne sont pas les seuls attentats.
De la plus injuste victoire ,
Ils se font un sujet de gloire .

Pour

**Pour insulter à nos malheurs ;
Et nous les voyons dans leur rage ,
Appeller du nom de courage ,
Les plus exécrables fureurs.**



**Que n'ose pas un cœur perfide ,
Dans ses transports ambitieux ?
Ciel ! quel horrible parricide !
Quel Spectacle frappe mes yeux !
Je vois tout un peuple infidèle ,
Sur les pas-sanglans d'un Rebelle ,
Se livrer aux plus noirs projets ,
O succès plus noir que le crime !
La tête d'un Roy légitime ,
Tombe aux pieds des lâches Sujets.**



**Des horreurs qu'enfante la Guerre ,
Périssent jusqu'au souvenir ;
Pour laisser respirer la Terre ;
Thémis et la Paix vont s'unir ;
Louis , guidé par la Prudence ,
Fera respecter sa Puissance ,
Jusqu'aux plus reculez Climats ;
Il ne prétend point d'autre titre ,
Que celui d'équitable Arbitre ,
Des différends des Potentats.**

566 MERCURE DE FRANCE.

LES GE'NE'ALOGIES HISTORIQUES des Anciens Patriarches , Empereurs , Rois , et de toutes les Maisons Souv'raines , depuis le commencement du monde jusqu'à présent , exposées en Cartes Généalogiques , tirées des meilleurs Auteurs , avec des Explications Historiques et Chronologiques , dans lesquelles l'on trouvera l'Etablissement , les Révolutions et la durée des différens Etats du monde , l'Origine des Maisons Souveraines , leurs Progrès , Alliances , Droits , Titres , Préentions et Armoiries. *Quatre volumes in-4. A Paris , chez Giffart , rue S. Jacques , à Sainte Therese.*

C'est le titre d'un *Prospectus* , imprimé chez le même Libraire. L'Auteur y propose l'Etude des Généalogies en général , à tous ceux qui lisent l'Histoire , et en particulier aux Politiques , et aux Avocats. Si pour bien entendre l'Histoire , dit-il , en citant Rapin de Thoiras , il est nécessaire de sçavoir par le moyen de la Géographie , les Lieux où se sont passés les Evenemens qui servent d'objets à l'Histoire , et par la Chronologie les tems où ils sont arrivés , il ne l'est pas moins de connoître les personnes qui les ont faits , ou qui y ont eu part ,

part , par le moyen des Généalogies qui font même connoître les causes des actions dont l'Histoire parle. C'est , dit il , ce que Moÿse, le premier et le plus excellent des Historiens , a parfaitement reconnu. C'est de ces Livres que nous tirons les Généalogies des premiers Chefs des Nations. Il seroit , ajoûte-t-il , à souhaiter , que ceux qui se sont mêlez d'écrire l'Histoire eussent imité l'exactitude de cet Historien. Pour faire sentir l'excellence de l'Etude des Généalogies , il tire ses preuves du soin que les Hebreux prenoient de conserver les Généalogies de leurs Familles , et celui que prit Esdras , de rétablir celles qui avoient été perduës dans la ruine de Jerusalem sous Nabuchodonosor. Les Grecs et les Romains mettoient cette connoissance au nombre des Sciences. Sur quoi il cite Horace , qui dit à son Ami Telephus :

Quantum distet ab Inacho

Codrus pro patria non timidus mori :

Narras et genus Eaci.

A l'égard des Politiques , cette étude est indispensable ; car comment , dit notre Auteur , connoitra-t-on les droits ou les prétentions des Princes , si l'on

l'on ne connoît leurs Alliances qui en sont le principal fondement ; il est difficile de manier les affaires publiques d'un Etat , si l'on n'a pas la connoissance des grandes Maisons , disoit un Sçavant du Règne d'Henri II. L'Auteur ajoute que M. Loisel , dans le Dialogue qu'il a composé des Avocats du Parlement de Paris , requiert qu'un Avocat sçache les Généalogies et les Alliances de nos Rois , et des principales Maisons du Royaume.

Nous rapporterons , au sujet des défauts qui se rencontrent dans les Généalogistes , contre lesquels l'Auteur nous avertit d'être en garde , ce qu'il cite de M. l'Abbé Sevin. * L'amour du merveilleux , dit cet habile Académicien , l'Intetêt , la vanité , sont comme des sources toujours ouvertes , d'où la Fable se répand , pour ainsi dire , à grands flots dans les Annales des Peuples et des Familles. Dans cette longue Eclipsse que souffrit la lumiere des Lettres , l'ignorance enfanta mille folles rêveries sur leur origine. Mais , poursuit-il , avec le même M. Sevin , en craignant d'accorder à des Fables la créance qu'elles ne méritent pas ; on la refuse quel-

* Dissertation sur l'Histoire,

que

quelquefois aux Faits les plus certains; d'autres au contraire craignant de refuser aux vérités historiques le tribut qui leur est dû, le payent à toutes les Fables qui en empruntent le nom. Il faut être également en garde et contre la flatterie des uns, et contre la malignité des autres, et tenir un juste milieu entre la crédulité et le Pirrhonisme.

Ainsi, pour démêler le faux d'avec le vrai, dans les Généalogies comme dans l'Histoire; les Sçavans, sur tout du dernier siècle, qui se sont appliqués à l'Etude de l'Histoire et des Généalogies, les ont dégagées de ce qui nous les pourroit rendre suspectes, sont ceux à qui il faut s'en rapporter. C'est Hubners, parmi ces Sçavans Modernes, à qui notre Auteur donne la préférence à cause de l'approbation presque universelle qu'il s'est acquise.

L'Auteur a joint des Explications ou des Remarques Historiques et Chronologiques pour donner une connoissance exacte de l'Etablissement des Empires et des différens Etats du monde, de l'origine et des progrès des Maisons Souveraines, de leurs Alliances, prérogatives, droits et prétentions. Ce Recueil pourra passer pour un bon Abregé de
l'His.

970 **MERCURE DE FRANCE**
l'Histoire Universelle , qui contiendra
un corps de Généalogies des Maisons
Souveraines , propre à tous les Lecteurs ,
à ceux qui savent déjà qui n'ont be-
soin que de rappeler ce qu'ils ont déjà
lû dans les sources , et à ceux qui ne
savent pas encore , et qui pour se met-
tre au fait de l'Histoire ont besoin qu'on
la leur propose d'une maniere simple et
agréable.

Voici quel sera l'ordre et l'arrangement
de tout cet Ouvrage.

I. **VOLUME pour l'Histoire sainte.** Les
anciens *Patriarches* , l'origine des *Na-
tions* , les *Juges* , les *Rois* , les *Pontifes* des
Juifs. La Famille d'*Herode* , la Généalo-
gie de *N. S. J. C.*

Pour l'Histoire Profane. Table Chrono-
logique de l'établissement et de la durée
des anciens Royaumes. Les *Rois d'Egyp-
te* , d'*Assirie* , &c.

G R E C E. Les *Rois de Sicione* , d'*Ar-
gos* , &c.

Les anciens *Rois Latins* , les *Rois de
Rome*. Table Chronologique de l'Etablis-
sement et de la durée des nouvelles
Monarchies. Les Familles des *Empereurs*
Romains et *Grecs* en *Orient* et en *Oc-
cident*. Les *Empereurs de Trebisonde* ,
les *Rois de Jerusalem* , de *Cypre* , d'*Ar-
menie* ,

menie , les Princes de *Galilée* , d'*Antioche* , de *Tripoli*.

Les Rois *wandales* , les Rois *Ostrogoths* en Italie , les Rois *Lombards* , les Rois d'*Italie* depuis Charlemagne , les Rois de *Naples* et de *Sicile*.

Les Maisons de *Savoye* , de *Montferat* , de *Saluces* , &c.

II. VOLUME , ALLEMAGNE. Les anciens Rois de *Germanie* , les *Empereurs Germaniques* jusqu'à présent, Les anciens Margraves et Ducs d'*Autriche* , les Comtes , Ducs , Electeurs , Landgraves , &c.

III. VOLUME , FRANCE. Les Rois de France avec toutes les Maisons qui en sont issues. Les Rois de *Bourgogne* et d'*Arles*. Les Ducs de *Bourgogne* , les Comtes et Ducs de *Nevers* , &c.

Les Ducs de *Normandie* , les Comtes d'*Eu* , &c.

Les anciens Rois et Ducs d'*Aquitaine* , &c.

Les Comtes de *Toulouse* , &c.

Les Comtes de *Champagne* , &c. Les Ducs de *Lorraine*. On verra dans ce volume comment les différentes Provinces de France ont été détachées de la Couronne , les Maisons qui les ont gouvernées , et comment elles ont été réunies.

IV.

972 **MERCURE DE FRANCE**
IV. VOLUME , PAYS-BAS. Les Ducs de
Brabant , &c.

ESPAGNE. Les Rois Sueves , Wisigots ,
de Léon , &c.

GRANDE-BRETAGNE. Les Rois d'Ecosse,
Maison de Stuart , les Rois d'Angleter-
re , &c.

Les Rois de Dannemarck , et de Nor-
wege. La Maison d'Holstein. Les Rois
de Suede , les Czars.

Les Rois de Pologne , de Bohême , &c.
Les Ducs de Silesie , les Princes de Trans-
silvanie , &c.

NATIONS BARBARES. Les Califes , les
Sultans , ou Empereurs Ottomans , les
Rois de Perse , les Mogols , les Rois de
Maroc , &c.

On trouvera dans ce dernier Volume
plusieurs Tables Alphabétiques , tant
des matières que des Maisons , et une
Table entr'autres, qui est comme un Dic-
tionnaire Heraldique , où pour éviter
les répétitions dans le corps de l'Ouvra-
ge l'on renvoye pour expliquer les Ar-
moiries des Maisons qui y sont trai-
tées.

Quoique la dépense des Cartes Gé-
néalogiques aille au triple de celles
des Ouvrages d'une autre nature ,
pour faciliter l'acquisition de celui-ci ,

on

on ne le vendra que 45 liv. en blanc les quatre vol. *in-4.* de 700 pag. chacun. L'Editeur ajoûte qu'il se prêtera avec facilité à l'empressement de ceux qui voudront avoir les Volumes à mesure qu'ils seront imprimez. Ils s'adresseront pour cela au Libraire indiqué ci-dessus.

HISTOIRE des Révolutions d'Espagne ; depuis la destruction de l'Empire des Goths , jusqu'à l'entière et parfaite réunion des Royaumes de Castille et d'Aragon en une seule Monarchie , 3 vol. *in-4.* Par le R. P. *Joseph d'Orleans* , de la Compagnie de Jesus.

Pour présenter au Public une idée précise de cet Ouvrage , il suffit d'emprunter les termes que l'Auteur a employés au commencement du premier Livre.

» J'écris l'Histoire des Révolutions
 » d'une Monarchie élevée sur ses propres
 » ruines , à un point de gloire et de
 » grandeur redoutable au reste du Mon-
 » de , et dont le Monde auroit plus
 » long-tems redouté la puissance , si elle
 » se fût donné des bornes , et si elle
 » eut moins dissipé ses forces , en vou-
 » lant trop étendre ses limites. C'est
 » l'His-

« l'Histoire des Révolutions arrivées dans
 » la Monarchie d'Espagne , depuis que ,
 » née , pour parler ainsi , des cendres
 » de celles des Goths , elle a quitté le
 » nom de ses Conquérans , pour pren-
 » dre celui de son Pays.

Le Pere d'Orléans donnoit la dernière forme à cet Ouvrage , et se disposoit à le mettre au jour , lorsque la mort l'enleva , vers la cinquante-quatrième année de son âge. Le Manuscrit fut alors confié à un Jésuite distingué par ses talens , l'ami et le confident de l'Auteur ; ce Pere se proposa d'abord d'y perfectionner ce qui n'étoit encore qu'en ébauche , dans le dessein de le publier sans retardement , selon les intentions de l'Historien. Du projet à l'exécution le trajet est difficile et hazardeux. Les diverses occupations dont le dépositaire du Manuscrit a été successivement surchargé depuis plus de trente-quatre ans , ont absorbé presque tous les momens de son loisir. Ainsi il ne lui a pas été possible de veiller à l'Edition d'une Histoire qui demandoit un travail assidu , pour être mise dans un état de perfection qui répondit à la haute opinion dont le Public est prévenu en faveur du Pere d'Orléans.

Enfin

Enfin , après un délai de plusieurs années , l'Ouvrage remis en d'autres mains est présentement sous la presse. On ose assurer qu'une Histoire si intéressante ne trompera point l'attente des Gens de Lettres , et donnera un nouveau lustre à la réputation que ce célèbre Ecrivain s'est acquise , à juste titre , en France et dans les Pays Etrangers.

On reconnoîtra dans l'Histoire des Révolutions d'Espagne , l'Historien des Révolutions d'Angleterre, les mêmes graces , et la même naïveté dans le fil de ses narrations , le même pinceau et la même vivacité dans les portraits , sans les outrer , même exactitude dans l'ordre des faits , même justesse dans les réflexions , même discernement dans la critique , même élégance , et même énergie dans la diction. Cependant l'Histoire des Révolutions d'Espagne a cet avantage sur l'autre , qu'elle est en même-tems une Histoire suivie du Gouvernement de la Nation. En effet , depuis l'invasion des Maures , jusqu'à l'entière et parfaite réunion des Royaumes de Castille et d'Arragon en une seule Monarchie , les Annales Espagnoles ne présentent qu'une suite de changemens , de progrès , et de décadences dans ce grand

G nom-

976 MERCURE DE FRANCE
nombre de Souverainetez qui partage-
rent si long-tems l'Espagne. Chaque an-
née y fait éclore de nouvelles Dynas-
ties , qui s'établissent sur les ruines de la
domination Sarasine. Rien n'a échappé en
ce genre au Pere d'Orléans. On jugera
sur tout du mérite de cet Ouvrage , par
les soins heureux que s'est donné l'Au-
teur , de rapprocher sous un même point
de vuë l'Histoire des différens petits
Etats qui se formerent des débris de
l'Empire Mahométan , et de rappeler
sans cesse son Lecteur par l'importance
et par la variété des Evenemens , par la
nouveaué , et par la rapidité des ob-
jets qu'il fait succeder les uns aux au-
tres ; enfin par l'ingénieuse fécondité
des denoüemens qu'il prépare. On y re-
trouvera avec plaisir l'héroïsme des ver-
tus guerrieres , soutenu des plus grands
exemples de la magnanimité Chrétienne,
et les ressorts de la plus artificieuse poli-
tique , quelquefois palliée sous les appa-
rences de la Religion , et déguisée sous
le masque de l'équité. En un mot , l'His-
toire des Révolutions d'Espagne paroîtra
encore plus digne de l'empressement du
Public , si l'on considere le rapport qu'elle
a avec les principales Monarchies de
l'Europe et de l'Afrique.

Cet

Cet Ouvrage qui composera 3 vol. in-4. sera mis en vente au plus tard dans le courant du mois de Janvier de l'année 1734.

OEUVRES DIVERSES de M. de Fontenelle, de l'Académie Française, nouvelle Edition, augmentée et enrichie de Figures gravées par Bernard Picart le Romain, 3 vol. in-fol. A la Haye 1728.

Les mêmes en trois vol. in-4. se vendent à Paris chez Michel-Etienne David, Quai des Augustins, à la Providence; et Antoine Claude Briasson, rue S. Jacques, à la Science.

Cette Edition surpasse pour la magnificence celle qui fut faite il y a quelques années en Hollande, des Oeuvres de M. Despreaux, en deux vol. in-fol. Le goût en est à peu près le même, mais il y a plus de propreté et de soins dans celle des Oeuvres de M. de Fontenelle. Les Libraires de Hollande qui entreprennent avec plaisir ces sortes d'Ouvrages, parce que leur commerce est plus étendu, tant en Allemagne qu'en Angleterre, dans les Pays-Bas, dans le Nort et en Flandres, ne font par conséquent aucune difficulté d'imprimer avec beaucoup de dépense de semblables Editions qui feront l'admira-

Gij tion

378 MERCURE DE FRANCE

tion de la Posterité , aussi-bien par le fond que par les agrémens qu'ils ont sçû y répandre sous la direction du célèbre *M. Picart* , l'un des plus gracieux Dessinateurs et des plus habiles Graveurs qu'il y ait eu depuis long-tems en Europe.

Ainsi cette Edition sera toujours recherchée des Curieux , comme un modele de bon goût en ce genre. Rien ne devoit tant animer les Libraires François qu'une aussi belle dépense , appliquée si à propos , et qui a eu un si grand succès. Par là *M. de Fontenelle* ne vivra pas seulement chez les habiles Gens par son propre mérite ; il fera encore les délices des Amateurs de Desseins et d'Estampes , par l'agrément que *M. Picart* a répandu dans tous ceux dont il a décoré cette belle et magnifique Edition.

ELEMENTA CHEMIA , quæ anniversario labore docuit , in publicis privatisque Scholiis , *Hermannus Boerhaave* , continentis Historiam Theoriam et Operationes Chemicas Editio altera , Leydensi multo correctior et Accuratioꝛ , cui etiam accessere ejusdem. Auctoris Opuscula omnia quæ hactenus in lucem prodierunt in unum Corpus collecta , 2 vol. in-4. cum figuris Aeneis. Parisiis apud Cavelier , viâ Jacobæâ , 1733.

Il y a au commencement de cette Edition un Avertissement du Libraire qui marque n'avoir rien

rien épargné pour rendre cette Edition correcte; il cite un grand nombre de fautes qui se trouvent dans l'Edition de Leyde 1732. qu'il a exactement corrigées dans son Edition. De plus, il a ajouté à la fin du Tome second tous les Opuscules de l'Auteur, qui avoient été ci-devant imprimés séparément en différentes grandeurs, et qu'il a ramassés ensemble, ce qui n'a point été fait jusqu'à présent.

LA MEDECINE THEOLOGIQUE, ou la Médecine créée, telle qu'elle se fait voir, sortie des mains de Dieu, Créateur de la Nature, et régie par ses Loix, *Ouvrage où s'explique l'Hygiène par le Mécanisme, l'on y découvre les causes des Maladies et leurs vrais Remedes*; on a joint à la fin les *Theses de Médecine* de l'Auteur de ce Traité, deux gros volumes in-12. A Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques. 1733.

LETTRES sur divers Sujets de Morale et de Pieté, Tome IV. in-12. en grand et petit papier. Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques, 1733.

ORDONNANCE de Louis XIV. sur le fait des Eaux et Forêts. Nouvelle Edition, augmentée des Edits, Déclarations et Arrêts rendus en conséquence jusqu'à présent. deux vol. in-24. Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques, 1733.

LIVRES que Cavelier, Libraire rue Saint Jacques, a reçûs des Pays Etrangers.

Morhoffii (Dan. Georg.) Poly Histor Literarius, Philosophicus et Poëticus, cum Additionibus Virorum clarissimorum. Editio tertia,

G iij cuj

980 **MERCURE DE FRANCE**
cui Præfationem , Notitiamque Diariorum Litterariorum Europæ præmisit Jo. Alb. Fabricius in-4. 3 vol. *Lubeca*, 1732.

Petronii Satyricon cum Fragmentis , accessit Priapeja sive diversorum Poetarum in Priapum Iusus , 2 vol. in-8. Lipsiæ et *Patauii* , 1731.

Thura (Alb.) Gynæceum Daniæ Litteratum Feminis Danorum , eruditione vel scriptis claris conspicuum , in-8. *Alfona* , 1732.

Déffense du Siege Apostolique , contre les Concordats sur les matières de Savoye et de Piedmont , in-8. 1733.

Schurigii (Mart.) Syllepsilogia Historico-Medica hoc est conceptionis muliebris consideratio Physico-Medico-Forensis , in-4. *Dresda* , 1731.

Ejusd. Embryologia Historico-Medica hoc est Infantis Humani consideratio Phisico-Medico-Forensis , qua ejusdem in utero nutritio, &c. in-4. *Dresda* , 1732.

Hoffmanni (Frid.) Medicinæ rationalis Systematicæ , Tom. IV. Pars secunda , Doctrinam Hæmorrhagiarum et dolorum Methodo demonstrativa tradens , in-4. *Venetiis* , 1733.

BIBLIOTHEQUE ITALIQUE , ou Histoire Littéraire de l'Italie , depuis Janvier jusqu'en Août 1732. faisant les Tomes 13 et 14. 2 vol. in-8, *Geneve* , 1732.

Nota. Cavelier a les 14 Volumes in-8. complets pour les personnes qui en souhaitteront.

Le 13 du mois de Mars , le R. P. Charles Poiree, Jesuite , prononça devant une illustre et nombreuse Assemblée un Discours Latin sur ce sujet : *Theatrum sit ne , vel esse possit Schola informandis moribus idonea*. C'est-à-dire , si le
forman-

Théâtre est ou peut devenir une Ecole propre pour former les mœurs.

Après avoir touché dans son Exorde les raisons qu'il y a de mettre la chose en Problème, raisons tirées des disputes qui se sont souvent élevées à cette occasion, l'Orateur prenant sagement son parti, entreprend de faire voir dans les deux parties qui divisent son Discours, que le Théâtre peut de sa nature être une Ecole propre pour former les mœurs; mais que par la faute des hommes il ne l'est pas. Cet Exorde est terminé par l'Eloge des deux Cardinaux qui étoient présens, le Cardinal de Polignac et le Cardinal de Bissy. Ce double Eloge est bien caractérisé, et plein de finesse et d'art.

La Philosophie donne des préceptes pour former les mœurs, l'Histoire donne des exemples. Le Théâtre emprunte de ces deux Ecoles ce qu'elles ont de meilleur, et par la réunion qu'elle en fait, elle s'élève fort au-dessus de chacune d'elles, prises en particulier.

Il n'est point d'état pour lequel la Philosophie ne donne des préceptes. On ne voit pas non plus que le Théâtre soit borné à cet égard. Les Serviteurs, les Ouvriers, les Marchands, les Juges, les grands Seigneurs, les Rois y reçoivent des leçons, soit dans la Comédie, soit dans la Tragédie.

Tous les Etats, toutes les conditions, tous les âges, tous les devoirs sont de son ressort. On y apprend à aimer la vertu, et toutes sortes de vertus, et à haïr et à fuir le vice, et toutes sortes de vices.

Le Théâtre va même plus loin que la Philosophie, qui se borne communément aux vertus et

G iiij aux

982 **MERCURE DE FRANCE**
aux vices , au lieu que le Théâtre va jusqu'aux
bienséances et aux indécences les plus légères.
La Tragédie punit sévèrement les moindres foi-
blesses , et la Comédie poursuit impitoyable-
ment le ridicule le moins grossier.

Mais d'où en particulier , demande l'Orateur ,
d'où le Poète Dramatique tirera-t-il le fond
des préceptes dont il prétend se servir pour cor-
riger les hommes ? Trois sources , répond-il ,
lui sont ouvertes. Et d'abord l'humaine folie ,
l'humaine sottise est une source des plus abon-
dantes. La morale ordinaire est une seconde
source , et la morale divine même , prise avec
sagesse et discretion ; ne lui est pas inter-
dite.

Le P. Porée passe à la manière dont le Poète
Dramatique débite ses préceptes de morale. La
manière du Philosophe est toute dogmatique ,
contentieuse , et pleine d'emphase. Le Poète
Dramatique dissimule son but , et y arrive peut-
être par là plus efficacement. Il ne s'érige ni en
Docteur , ni en Maître , ni en Censeur. Il in-
vite à la vertu , il attire les cœurs , plutôt qu'il
n'entraîne les esprits : il parle en homme à des
hommes. Ce Parallele du Poète Dramatique et
du Philosophe Dogmatique , est un des beaux
morceaux de cette Harangue

Mais c'est par les exemples joints aux précep-
tes que le Poète s'étend tout-à fait au-dessus du
Philosophe , et entre en parallèle avec l'Histo-
rien. Le mot de Senèque est connu , que le che-
min est long par les préceptes , mais court et
efficace par les exemples. Ce qu'un homme a
fait , chaque homme se croit capable de le faire.
C'est par là que Cicéron appelle l'Histoire , *la*
Maîtresse de la vie.

Or

Théâtre est ou peut devenir une Ecole propre pour former les mœurs.

Après avoir touché dans son Exorde les raisons qu'il y a de mettre la chose en Problème ; raisons tirées des disputes qui se sont souvent élevées à cette occasion , l'Orateur prenant sagement son parti , entreprend de faire voir dans les deux parties qui divisent son Discours , que le Théâtre peut de sa nature être une Ecole propre pour former les mœurs ; mais que par la faute des hommes il ne l'est pas. Cet Exorde est terminé par l'Eloge des deux Cardinaux qui étoient présens , le Cardinal de Polignac et le Cardinal de Bissy. Ce double Eloge est bien caractérisé , et plein de finesse et d'art.

La Philosophie donne des préceptes pour former les mœurs , l'Histoire donne des exemples. Le Théâtre emprunte de ces deux Ecoles ce qu'elles ont de meilleur , et par la réunion qu'elle en fait , elle s'élève fort au-dessus de chacune d'elles, prises en particulier.

Il n'est point d'état pour lequel la Philosophie ne donne des préceptes. On ne voit pas non plus que le Théâtre soit borné à cet égard. Les Serviteurs , les Ouvriers , les Marchands , les Juges , les grands Seigneurs , les Rois y reçoivent des leçons , soit dans la Comédie , soit dans la Tragédie.

Tous les Etats , toutes les conditions , tous les âges , tous les devoirs sont de son ressort. On y apprend à aimer la vertu , et toutes sortes de vertus , et à haïr et à fuir le vice , et toutes sortes de vices.

Le Théâtre va même plus loin que la Philosophie , qui se borne communément aux vertus et

aux vices , au lieu que le Théâtre va jusqu'aux bienséances et aux indécences les plus légères. La Tragédie punit sévèrement les moindres faiblesses , et la Comédie poursuit impitoyablement le ridicule le moins grossier.

Mais d'où en particulier , demande l'Orateur , d'où le Poète Dramatique tirera-t-il le fond des préceptes dont il prétend se servir pour corriger les hommes ? Trois sources , répond-il , lui sont ouvertes. Et d'abord l'humaine folie , l'humaine sottise est une source des plus abondantes. La morale ordinaire est une seconde source , et la morale divine même , prise avec sagesse et discrétion ; ne lui est pas interdite.

Le P. Porée passe à la manière dont le Poète Dramatique débite ses préceptes de morale. La manière du Philosophe est toute dogmatique , contentieuse , et pleine d'emphase. Le Poète Dramatique dissimule son but , et y arrive peut-être par là plus efficacement. Il ne s'érige ni en Docteur , ni en Maître , ni en Censeur. Il invite à la vertu , il attire les cœurs , plutôt qu'il n'entraîne les esprits : il parle en homme à des hommes. Ce Parallele du Poète Dramatique et du Philosophe Dogmatique , est un des beaux morceaux de cette Harangue

Mais c'est par les exemples joints aux préceptes que le Poète s'étend tout-à fait au-dessus du Philosophe , et entre en parallèle avec l'Historien. Le mot de Seneque est connu , que le chemin est long par les préceptes , mais court et efficace par les exemples. Ce qu'un homme a fait , chaque homme se croit capable de le faire. C'est par là que Cicéron appelle l'Histoire , *la Maîtresse de la vie.*

Or

Or l'Histoire donne indifféremment toutes sortes d'exemples tels qu'ils se présentent , sans donner souvent ceux dont chacun auroit besoin. Le Théâtre les choisit , et les approprie à ses Spectateurs. L'Histoire fait souvent voir la vertu si-non punie, du moins malheureuse , et le vice heureux et comme récompensé. Sur le Théâtre c'est une loi de punir le vice et de couronner la vertu.

Les exemples que donne l'Histoire sont inanimés , et presque aussi inefficaces que les préceptes philosophiques. Car la Philosophie parle pour l'avenir. On doit faire ceci on doit éviter cela. L'Histoire raconte le passé. Le Théâtre seul rend les exemples pressans , animés , vivans.

L'Histoire parle tantôt des vices tantôt des vertus , selon les sujets qu'elle peint. Le Dramatique peint réellement , et a tous les avantages de la Peinture : le contraste sur tout et l'opposition , le mélange des ombres avec la lumière ; il oppose les vertus aux vices , les vices aux vertus. Et par-là ses caracteres sont toujours marqués , brillans et à portée d'être imités ou rejetés.

Socrate étoit fort assidu au Théâtre d'Euripide. Aristote a traité fort au long et en grave Philosophe de la Poësie Dramatique. Le Cardinal de Richelieu a travaillé pour le Théâtre.

L'Orateur dit aussi son sentiment sur le Théâtre moderne , et ne trouve ni dans les Vers , ni dans le Chant , ni dans la Danse , rien qui ne puisse être fort innocent , et fort propre même à nourrir l'esprit et à former le cœur en les amusant. Il a donc raison de conclure que de soi le Théâtre peut fort bien être une Ecole

G v de

de vertu , propre pour former les mœurs. Mais pourquoi donc tant de grands hommes , tant de vertueux personnages ont-ils pros crit le Théâtre , et invectivé contre lui comme contre une Ecole de vice et de libertinage ? La réponse est facile. Ils n'examin oient pas ce qui pouvoit être. Ils ne parloient que de ce qui étoit.

Or le Théâtre n'est pas , et n'a guères jamais été ce qu'il pouvoit , et ce qu'il devoit être : et peut-être est-il bien difficile qu'il le soit jamais : ce qui est une autre question qu'on pourroit discuter. L'Orateur parle désormais du Théâtre tel qu'il est , et c'est le sujet de la seconde partie.

Il remonte à la source du mal , et la trouve également dans les Auteurs , dans les Acteurs , et dans les Spectateurs , et en premier lieu c'est la faute des Poètes Dramatiques si le Théâtre n'est pas ce qu'il doit être. Ils perdent à tous momens de vuë la fin et le but du sujet qu'ils se mêlent de traiter.

Leur grand but paroît être uniquement de briller , et de se faire promptement connoître et admirer du Public ; de se donner en quelque sorte en spectacle à toute une ville , sans se piquer beaucoup du titre de bons citoyens , dont le devoir est de se rendre utile , et de contribuer au bien commun de la Nation. Horace dit que les Poètes veulent ou plaire ou être utiles. Nos Poètes ne s'embarassent guères que de plaire.

Deux folles passions , capables seules de corrompre toute une Nation , paroissent être le grand objet de nos Poètes , la vengeance et l'amour , et en être l'objet bien plus pour les réveiller que pour les éteindre.

Le

Le P. Porée adresse la parole au grand Corneille, et lui reproche avec vehemence, quoiqu'avec beaucoup d'estime et une sorte de respect, d'avoir donné des exemples et des préceptes de vengeance et de duel dans son Cid, et de les avoir donnés d'une maniere d'autant plus dangereuse, qu'elle est plus pleine d'élévation, si non de cœur et de sentimens, du moins d'esprit et de pensées.

Mais en même-tems l'Orateur reconnoît la sagesse de *Corneille* sur l'article de l'Amour, sur lequel *Racine* a été encore plus indiscret que *Corneille* ne l'avoit été sur celui de la Vengeance. Là commence un parallèle de ces deux grands Maîtres de la Scene Française; et ce parallèle est nouveau après tous les autres qui ont paru jusqu'ici: il finit par établir une sorte d'égalité entre les deux Poètes. Mais le commencement et le milieu n'alloient point là, et on ne s'attendoit guères à voir cette gémissante Colombe de Venus partager l'Empire, même du Théâtre, avec cette Aigle foudroyante de Jupiter. L'Orateur a donné sans doute cette fin au préjugé du vulgaire.

Ceux qui se sont emparés de la Scene après ces deux grands Poètes, ont bien pû imiter ou surpasser même leurs défauts, principalement celui des Sottises amoureuses, mais il ne leur a pas été si aisé d'atteindre à leur Art, beaucoup moins à leur Génie.

L'Orateur répond au prétexte, qu'on réveille l'Amour pour le corriger et le bannir. Il appelle cela exciter un grand incendie pour l'éteindre après qu'il a fait bien des ravages, donner du poison pour le faire revomir après qu'il a déchiré les entrailles. L'amour n'est pas de ces

Gvj pas

passions peu naturelles qu'on est comme sûr d'éteindre après les avoir allumées.

Les anciens Tragiques ne connoissoient point cette passion , et leur Théâtre ne se soutenoit que mieux sans elle. Eschyle ne l'a jamais mise sur le sien , Sophocle ne l'y a admise qu'une fois , et Euripide deux fois : et encore avec quels égards , quelle discrétion , quelle bienséance .

La Tragédie a donc beaucoup perdu de son ancienne majesté en perdant sa gravité , sa sévérité sa modestie , sa décence. Mais la Comédie moderne se flatte de surpasser en ce point là même , l'ancienne Comédie. Notre Orateur cependant n'est point du tout de cet avis. Le caractère qu'il fait de Molière est achevé , et par là même il en fait un Maître dans l'Art des mœurs d'autant plus mauvais , qu'il le fait meilleur dans l'Art du Poème Dramatique.

Le P. Porée n'épargne aucune sorte de Théâtre. La Comédie Italienne ne mérite pas de grands égards après qu'il a reprouvé le Théâtre François. Et là-dessus on comprend bien qu'il ne fait nul quartier à l'Opera. Il applaudit au génie de *Lulli* et de *Quinault* : mais il ne leur fait d'autre grace , sur l'abus qu'ils en ont fait , qu'en reconnoissant qu'ils ont reconnu eux mêmes avant leur mort , et qu'ils ont détesté cet abus.

Des Auteurs , le P. Porée passe aux Acteurs , et fait voir que plus ils sont parfaits dans leur action , plus ils sont criminels , et qu'ils contribuent beaucoup au mal que les Auteurs Dramatiques font par leur organe. Les Spectateurs ne sont pas épargnés. Comment seroient-ils innocens , s'il faut être criminel pour leur plaire ?

Cet Extrait auroit paru dès le mois passé si nous n'avions été trop pressés par l'abondance des matieres. Le Discours Latin, imprimé chez Coignard fils, rue S. Jacques, paroît et se fait lire avec un extrême plaisir. On parlera dans le prochain Mercure de la Traduction Françoisé que le R. P. Brumoy en a faite, imprimée chez le même Libraire.

L'Abbé *Pithon-Curt* travaille à un Nobiliaire, ou Histoire Généalogique des Maisons et Familles nobles du *Comté-Venaissin*, de la *Ville d'Avignon*, et de la *Principauté d'Orange*. Cet Ouvrage qui est très-avancé, sera imprimé en deux volumes, grands in 4. On trouvera par lettre alphabétique une Planche ou Carte pour chaque Famille, dans laquelle on verra tous les degrez de filiation, les Branches, les Alliances, et tous les Ecussons en Taille-douce, que les Curieux pourront faire enluminer.

On trouvera ensuite les preuves de la Famille dont on aura vû la Table Généalogique réduites en un Corps d'histoire, où il sera parlé des Dignitez, Charges et Emplois qu'on aura possédés, soit dans l'Epée, soit dans la Robe ou dans l'Eglise

Il faut fournir au même Abbé *Pithon-Curt*, 1^o. un Mémoire bien détaillé et bien circonstancié de chaque Famille. 2^o. Les Contrats de Mariage, Testamens, Brevets, Bulles, Brefs, et généralement tout ce qui peut servir de preuve aux Mémoires qu'on lui fournira. Le tout en Extraits collationnez sur les Originaux par un ou plusieurs Notaires, et légalisés par un Magistrat authentique, ou par le Juge supérieur du Ressort. 3^o. Les Armoiries des Alliances qu'on

a contractées , exactement blazonnées. On n'oubliera pas non plus de parler des Filles qui ont été mariées , et de celles qui sont entrées en Religion.

Les Maisons qui ont donné des preuves pour Malte , peuvent en envoyer les *Duplicata* avec un Mémoire instructif , et qui supplée à ce que le *Duplicata* ne contiendra pas.

Il n'en coutera rien à personne que la peine d'envoyer les Titres , et de les affranchir à la Poste. La Noblesse est priée de se hâter , parce que l'Ouvrage est avancé , et que l'Auteur souhaite avec empressement de le publier. *Son adresse est à Paris , chez le sieur Bonvalet , Marchand Epicier , rue du Bac.*

Le 22 Avril , le R. P. du Vivien , Carme , prononça dans l'Eglise du Convent , dit *Billettes* , un Discours Latin en présence de M. le Nonce et d'un grand nombre de personnes de distinction. Le Discours fut fort goûté , le Sujet en avoit été annoncé dans un Programme en ces termes : *Erroribus , Hominum in Philosophando , qua Principia , qua Remedia , dicet Orator Philosophus in Regio Billetarum Carmelo , pro auspicandis Philosophia studiis.*

On nous a envoyé la Réponse qui suit à la Question proposée dans le Mercure de Mars dernier , page 549. *Pourquoi a-t-on plus de peine à pardonner à ceux qui prennent plaisir à voir les personnes calomniées , qu'à ceux qui sont les auteurs des calomnies ?*

C'est qu'ordinairement les calomniateurs sont excités par une passion d'envie , ou de jalousie , et que tôt ou tard ils sont punis par la honte
qui

qui leur reste , de sçavoir que les personnes calomniées , aussi bien que les autres , connoissent la source d'où viennent de tels discours : et la difficulté que l'on a de pardonner à ceux qui les approuvent ou qui s'en réjouissent ; vient de ce qu'on croit que ceux ci sont des ennemis cachez que la timidité seule retient , et qu'on s'imagine qu'ils feroient encore plus de mal , s'ils l'osoient : C'est la pensée de Mlle *Archambault* , de la Ville de Laval.

*EXTRAIT D'UNE LETTRE
écrite de S. Denis en France sur la
Mort d'un fameux Artiste.*

Pierre Denis , nâquit à Mons en Hainault , en l'année 1648. il eut dès sa jeunesse une grande inclination pour les Arts et un goût particulier pour le travail du fer. Cette inclination lui fit entreprendre le voyage d'Italie ; il s'arrêta à Rome deux ans entiers , travaillant sous les meilleurs Maîtres. Il vint ensuite à Paris , où il acheva de se perfectionner par un travail assidu de six années auprès des plus habiles Artistes en ce genre.

En l'année 1690. il quitta le Monde pour s'attacher à l'Ordre de S. Benoît , en qualité de *Commis* , c'est ainsi qu'on nomme les Laïques qui se donnent à la Religion , et s'engagent par un Contrat civil à garder certaines Regles et à s'occuper , selon l'ordre des Superieurs , dans les Arts et Métiers dont ils sont capables. Il entra pour cela dans l'Abbaye Royale de S. Denis , et après ses deux années de probation , il y fit son Contrat de stabilité en 1692.

Pendant quarante-trois ans qu'il a vécu à

990 MERCURE DE FRANCE

S. Denis d'une maniere toujours édifiante , il s'est continuellement occupé à de grands Ouvrages de son Art, qu'il a exécutez dans la dernière perfection. Il a enfin laissé dans cette celebre Abbaye de quoi immortaliser sa memoire.

Son premier Ouvrage est la Balustrade de l'Orgue. Il fit ensuite une Porte pour le Chœur, laquelle a servi dans le temps que le Jubé de pierre subsistoit. On l'a depuis transportée à l'entrée du Chevet de l'Eglise, proche le Tombeau de M. de Turenne. Il a fait aussi la Rampe du Degré qui descend du Chevet * au Chœur.

En l'année 1701. il posa les Grilles collaterales du Chœur du côté du Midy et du Septentrion. Environ sept ans après la grande Grille qui fait face à la Net, fut achevée et posée. Elle comprend la grande Porte du Chœur, les deux Portes des Collateraux, les Degrez et les Tours du Jubé. Les Dessains sont du fameux M. Anguierre, Sculpteur de notre Académie.

Depuis ces grands Ouvrages il a encore fait la Balustrade du Balcon qui est au bout du Dortoir du côté de Paris, la Balustrade et les Rampes du grand Escalier, lesquelles ont été finies en 1723. Il avoit fait auparavant la Grille qui est au bas du même grand Escalier, et dont le travail est incomparable.

En 1724. la Balustrade de l'Escalier qui descend du Dortoir à l'Eglise.

En 1725. la Suspension des Lampes du Chœur. Ensuite la Chaire du Lecteur au Réfectoire, Ouvrage fait en Découpures et des plus accom-

** Le Chevet est le Rond point ou le grand espace qui est derrière le grand Autel, et qui comprend le bout des Chapelles.*

plus 4

plis; la Chaire a été posée au mois de Mars 1726. et le Couronnement fini en 1727.

Enfin notre excellent Artiste a fait à S. Denis la Rampe de l'Escalier de la nouvelle Infirmerie, et c'est son dernier Ouvrage à l'égard de cette Abbaye.

Il a fait aussi, par ordre de Madame d'Orleans, Abbessé de Chelles, la belle Grille du Chœur des Religieuses. Ce Morceau est des plus riches, des plus magnifiques et des mieux entendus.

Il a encore travaillé aux Grilles de l'Eglise Cathédrale de Meaux, et a donné les Desseins de la Porte du Chœur de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, et de plusieurs Ouvrages pour differens endroits. La Balustrade de l'Autel de la Chapelle de l'Hôtel-Dieu de S. Denis, est aussi de lui.

Pierre Denis mourut d'une fluxion de poitrine le 20. Mars 1733. dans la 75. année de son âge. Il a été inhumé dans le vieux Cloître, du côté de l'ancien Réfectoire, vis-à-vis le Puits. On a marqué l'endroit d'une Pierre quarrée, sur laquelle on a gravé le jour, le mois et l'année de sa mort. On y a ajouté les deux premières lettres de son nom, P. D.

On peut dire qu'il a été le plus rare et le plus habile Ouvrier en fer qu'il y ait eû en Europe. Les Experts avoient que personne n'a encore approché de la délicatesse, de la beauté et de la perfection de ses Ouvrages, que tous les Etrangers s'empressent d'aller voir et d'admirer.

Le Portrait de CHARLOTTE DESMARES, fameuse Comédienne du Théâtre François, que le Public ne cesse de regretter, vient de paroître en Estampe, très-bien gravée par M. Lepicier, d'après

992 **MERCURE DE FRANCE**
d'après le Tableau original de M. *Charles Coypel*.
C'est une demi figure dans un Ovale en hauteur,
tenant d'une main les Attributs de Melpomene
et de Thalie. On lit ces Vers au bas.

Touchante dans les pleurs, picquante dans les
ris ;

De l'une et l'autre Scene également Maitresse ,
Au Théâtre tu réunis ,
Les dons partages au Permesse ,

*Cette Estampe se vend chez Surruque , Graveur
du Roy , rue des Noyers,*

PHILIPPE WAUVERMANS, Peintre Hollandois,
en petites Figures , grand Paysagiste , qui a ex-
cellé pour les Batailles , les Chasses , les Animaux
et sur tout pour les Chevaux, sembloit avoir été
négligé par les Graveurs de notre siècle, de quoi il
y a lieu de s'étonner ; car peu de Tableaux de
Chevalet des meilleurs Maîtres , sont si bien
composez , si agréables , si estimez et si chéris
par les Curieux.

Il paroît depuis peu six belles Estampes d'après
Wauvermans , gravées par le sieur *Moyreau* , et
qui ont un fort grand débit chez lui où elles se
vendent , rue Galande , vis-à-vis la Chapelle de
saint Blaise.

Le principal Morceau et une **GRANDE**
CHASSE A L'OISEAU , riche et abondante Com-
position d'après le Tableau original du fameux
Cabinet de la Comtesse de Verrue , de 42. pou-
ces de large sur 28. pouces de haut.

D'ÉPART POUR LA CHASSE , d'après l'O-
riginal du Cabinet de M. Crosat , 30. pouces de
large sur 14. et demi de haut.

RE-

RETOUR DE CHASSE ET CURE'E, du Cabinet de Monseigneur le Duc d'Orleans, 24. pouces de large, sur 18.

ABREVOIR, du Cabinet de la Comtesse de Verrue, mêmes dimentions.

CHASSE AUX CANARDS, du Cabinet de M. Crosat, 15. pouces de haut, sur 12.

LA MARCHANDE DE MARE'E; du même Cabinet et mêmes dimentions.

Se sieur De Nielles, Chirurgien à Paris, a fait la découverte depuis quelques années d'un Remede qu'il croit infailible pour la guérison des Ecrouelles qui attaquent la gorge, sans qu'il soit besoin de faire d'ouverture ni de mettre des Emplâtres; son Remede, qu'on prend interieurement, est aisé à prendre. Il purifie la masse du sang, fond les glandes gonflées et ulcérées, aussi bien que les glandes du Mésantere, où réside la source de cette malheureuse maladie, et cela quand même les glandes auroient été ouvertes par des instrumens ou autrement; la premiere cause de cette maladie est dans le sang qui a été chargé d'un mauvais levain en passant par les glandes du Mésantere, et comme la sérosité de ce sang est âcre et corrosive, qui passe et repasse continuellement dans toutes les parties du corps, toutes les parties glanduleuses, comme les glandes Maxillaires et Salivaires reçoivent la sérosité du sang, qu'elles dégorgent continuellement par la bouche, ce qui fait faire un mauvais chile, et par celles qui ne peuvent se dégorgier, il s'y fait une obstruction qui enflamme les glandes, qui faute de remede, viennent à supuration sans les ouvrir, aussi-bien que dans toutes les autres parties du corps qui sont disposés à recevoir

recevoir la même impression de cette Lymphé impure dont elle attaque le plus souvent les parties spongieuses des os , ce que les Allemans appellent *Epine ventouse* , et en France , *Humeur froide* , . . . Si dans le moment qu'on s'apperçoit de cette maladie , on avoit recours au Remede du sieur De Nielles , le Malade guériroit et ne deviendroit pas à un degré desespéré , comme l'on voit arriver tous les jours par le peu d'attention et de soin qu'on se donne , generalement parlant , en traitant la maladie dans son commencement de bagarelles , d'engelures , de croissances , &c. . . . Ce Remede se peut envoyer par tout sans risque d'être alteré ; il est un peu purgatif et n'affoiblit point le tempéramment , on le peut donner aux enfans dans le berceau , on en prend tous les jours à jeun jusqu'à parfaite guérison.

Le sieur De Nielles a guéri plusieurs personnes , même de distinction , avec tout le succès possible ; la bienséance ne lui permet pas de les nommer , M. Maréchal , Premier Chirurgien du Roy , en rendra témoignage , et outre cela le sieur De Nielles est en état d'en faire voir à Paris des Particuliers qui en ont été guéris.

Le sieur De Nielles demeure rue de la Tixeranderie , près la Grève.

Le sieur Neilson , Ecossois , reçut depuis peu à S. Côme , Expert pour la guérison des Hernies ou Descentes , dans l'un et dans l'autre sexe , à tout âge , demeurant à Paris , rue Dauphine au *Cocq d'or* , donne avis qu'il traite ces sortes de maladies d'une façon particuliere , par la simple application des Remedes specifiques , et sans que le Malade cesse de vacquer à ses affaires.

Il donne aussi ses Ayis et ses Remèdes à ceux qui

29
100
P.
E.



96 MERCURE DE FRANCE

Murmure ce doux langage :
Aimez , Philis , un Amant ,
Des Bergers le plus constant.



Je croi que j'entends Silvandre ;
Qui soupire au fond du Bois :
L'Echo répète sa voix ,
Et de loin nous fait entendre ;
Que rien n'égale les maux ,
Qu'on sent d'avoir des Rivaux ;



Dessus ces écorces vertes ,
Gravons ton nom et le mien ,
Que d'un si tendre lien ,
Philis , elles soient couvertes !
Et voyons les chaque jour ,
Croître moins que notre amour.



Les fleurs s'empressent d'éclore ;
Dans cet aimable Printemps ;
On voit paroître en nos Champs ;
Les Amours , Zéphire et Flore ;
C'est le pouvoir de tes yeux ,
Qui les fixe dans ces lieux.



Les Lis qu'on voit dans nos Plaines ;

Les

es Roses de nos Jardins ;
 es Œillets et les Jasmins ;
 e cristal de nos Fontaines ,
 l'égalent pas la beauté ,
 ont mon cœur est enchanté.



Le Dieu qu'ici l'on révere ,
 pprouvant de feux si beaux ;
 çait conserver les Troupeaux ,
 e mon aimable Bergere :
 on , de la rage des Loups ,
 ls n'éprouvent point les coups.



Le Ciel doit avec justice ;
 Accorder tout son secours ,
 A de si chastes amours ;
 Et toujours être propice ,
 A de fideles amis ,
 Par la vertu seule unis.



Que cette flamme si pure ,
 Dure donc aussi long-temps ,
 Que l'on verra dans nos Champs ,
 laître et mourir la verdure ;
 t que nos tendres Agneaux ,
 fondiront sur ces Côteaux.

V. D.
 SPEC



S P E C T A C L E S.

L'Académie Royale de Musique donna le 31 de ce mois la seconde Représentation de l'*Empire de l'Amour*, Ballet Héroïque, dont nous avons rendu compte dans le dernier Mercure ; mais nous avons promis de parler de l'éclatante et superbe Décoration du *Génie du Feu* : C'est à quoi nous allons satisfaire.

Ce grand morceau d'Architecture représente un magnifique Palais, qui paroît aux yeux prodigieusement vaste, formant une grande Galerie, au bout de laquelle on voit un Dôme, porté par des Colomnes et des Arcades, au travers desquels se voyent obliquement, à droite et à gauche, une continuation d'autres Galeries en Arcades, portées par des colomnes isolées, qui produisent à la vue un si grand éloignement, que l'œil en est étonné.

Toute la Décoration est très-richement ornée, et d'un goût noble et grand, quoiqu'extrêmement particulier et bizarre ; et cependant possible dans l'exécution, par

par l'accouplement des colonnes et la distribution du plan ; elle est , selon le vrai caractere du génie du feu , si éclairée par le ménagement du brillant des couleurs et des lumieres , que l'imagination ne peut rien concevoir qui caracterise si bien ce Sujet.

Sur le rez-de-chaussée , à l'aplomb du Dôme , on a placé une Urne avec son piédestal , très-ornée , lumineuse et transparente , d'où paroît partir la lumiere qui éclaire toute la Décoration, laquelle en devient si éclatante , qu'à peine peut-on en soutenir la vuë.

Cette Décoration , dans laquelle toutes les finesses de l'Art sont employées, et que le Public ne cesse d'honorer de ses applaudissemens , est fort au-dessus de celle du Palais du Soleil , et fort différente de toutes celles qu'on a fait jusqu'ici , tant par la Composition et l'Architecture, que par la matiere dont elle est composée , comme cuirs dorez faits exprès , fer blanc poli et verni par-dessus , couleurs les plus éclatantes , toiles transparentes , et dorures ; tout cela si bien disposé , qu'il produit un effet qui paroît tenir de l'enchantement.

Le sieur André , Peintre de l'Opera , a peint cette Décoration sur les Desseins

H du

1000 **MERCURE DE FRANCE**
du Cavalier Servandoni , qui nous donne,
tous les jours de nouvelles preuves de
son génie , aisé , varié et fécond. .

On prépare le Ballet des Fêtes *Grecques*
et *Romaines* , pour le donner après celui
qu'on joue à présent.

Le 28 Avril , les Comédiens François
donneront la première Représentation
du *Paresseux* , Comédie en trois Actes ,
et en Vers , précédée d'un Prologue , par
M. de Launay. Cette Pièce n'a été repré-
sentée que quatre fois , mais on l'a vûe
avec plaisir. On y auroit souhaité un peu
plus d'action. En voici l'Extrait.

Dans le Prologue , un Poète veut obli-
ger l'*Auteur du Paresseux* de lire sa Pièce
à des prétendus Connoisseurs , qui pren-
nent soin de l'annoncer dans le monde
avant qu'elle paroisse au Théâtre ; l'Au-
teur n'y consent pas , et donne de bon-
nes raisons de son refus. Il se contente
de rendre compte de son Sujet au Poète
un peu trop pressant. Voici comme il
définit le Heros de sa Pièce :

Je peins un Paresseux qu'on aime ,
Qui par nature et par système ,
Veut éviter la peine , et qui toujours s'en
fait ;

En

En affaire , en amour , négligent à l'ex-
trême ,

Du plus petit travail , craignant jusqu'au pro-
jet ;

Aveugle confiance , abandon de soi-même ;

Voilà son Caractere , et voilà le Sujet.

Le Poëte en demandant davantage ;
L'Auteur persiste dans son refus ; et par-
mi les inconveniens qui suivent des lec-
tures réitérées , il met au premier rang
celui d'effleurer la nouveauté , ce qu'il ap-
puye de ce trait de conte , ou d'his-
toire.

Il me souvient fort à propos

D'un certain Florentin et de son aventure :

Un homme voulut voir de ses tours les plus
beaux ,

Le dessous et la Tablature ;

Pour un méchant souper , l'autre fut assem-
blé ,

Que de tout expliquer en bonne compagnie ,

De là , de bouche en bouche , on transmet mor-
pour mot

Tous les secrets de sa Magie ;

Si-tôt que chacun fut au fait ,

Vous jugez que les tours ne firent plus d'ef-
fet ;

On les exécutoit même dans mainte Orgie !

H ij L'Au-

7002 MERCURE DE FRANCE

L'Auteur finit son Prologue par ces
deux Vers :

Laissons du moins à l'Auditoire
L'agrément de la nouveauté.

Acteurs de la Pièce.

Damon , le Paresseux , *Le sieur Dufresne.*

Cidalise , Veuve accordée à Damon , *La*
Dlle Gossin.

Lisette , Suivante de Cidalise , *La Dlle*
Quinault.

Le Chevalier , Ami de Damon , *Le sieur*
Poisson.

Frosimon , Intendant de Damon , *Le*
sieur de Berey.

Argante , Ami de Damon et de Cidalise,
Le sieur de Mommen.

Lepine , Valet de Damon , *Le sieur Ar-*
mand.

La Scene est à Paris dans le Vestibule de
la Maison de Damon.

Lepine , et Lisette , ouvrent la Scene ,
et font l'exposition du Sujet. Ils appren-
nent aux Spectateurs que Cidalise est ac-
cordée depuis quinze mois à Damon ;
qu'ils logent dans deux corps de Logis
séparez ; que Damon par paresse la voit
très-

très-rarement ; que Cidalise n'éclate point par fierté ou par modération ; que Damon s'est livré à un Chevalier et à un Intendant qui s'accordent parfaitement à l'entretenir dans sa paresse et à le ruiner ; que par malheur pour *Damon*, *Chrysante*, le seul ami digne de sa confiance , et ardent pour ses intérêts , est absent. On ajoute qu'un Courrier d'Argante est arrivé le soir d'aparavant. Après cette exposition , nécessaire pour l'intelligence de la Pièce , Lepine et Lisette s'animent l'un l'autre à riter Damon d'un assoupissement qui va le ruiner ; Lepine surtout se promet de prouver si bien le pillage de *Frosimon* son Intendant , qu'il l'obligera à abandonner sa proie.

Le Chevalier et l'Intendant , pendant qu'on leve Damon , conviennent entr'eux du piège qu'ils vont lui tendre.

Damon vient en Robe de chambre ; il plaint son Ami et son Intendant de ce qu'ils se sont apparemment levez trop matin , pour le voir plutôt ; il fait un court éloge du sommeil en ces mots :

Que celui du matin sur tout est agréable !

Il est léger , charmant , ce n'est que s'assoupir ;

Vous rêvez doucement , vous vous sentez dormir ;

H ij N'est-

N'est-il pas vrai ? pour moi , je ne sçaurois
m'en taire ;

Je ne voudrois jamais me lever ; car que
faire ?

Voici encore une peinture qu'il fait de
la Paresse ;

Il est beaucoup de gens , qui dans le même
cas ,

Du nom de Paresseux se feroient une honte ;

Moi , je passe le titre , et j'y trouve mon
compte ;

Mais je ne donne pas dans cette extrémité

Qui vise et va tout droit à la stupidité.

La paresse est chez moi paresse raisonnée ;

Qui procure une vie , et libre , et forte-
née ;

En un mot, la sagesse avec la volupté.

Ce Système est applaudi par les deux
flatteurs qui l'entendent. Le Chevalier
plaint l'Intendant , attendu les affaires
dont il est sans cesse occupé ; Damon lui
répond qu'il y va pourvoir , et qu'il a
imaginé le moyen de mettre son cher
Intendant plus à l'aise : le voici , conti-
nuë-t-il :

J'étois donc ce matin à rêver dans mon lit ,

Et c'est dans ce tems-là qu'on a la tête saine ,

Que

Que sans se fatiguer notre esprit se promene ;

Là , j'ai trouvé tout net , et tout du premier coup ,

Un moyen qui pourra nous soulager beaucoup ,

Qui ne sçauroit jamais , dans aucune occurrence ,

Contre lui , ni les siens tirer à conséquence ,

C'est le seul , en un mot ; pourriez-vous deviner ? &c.

Ce sont mes blancs seings que je veux lui donner , &c.

N'est-il pas vrai ? pour moi , je le crois sans réplique ,

Et voici leur usage : il reçoit mes deniers ;

Il remplira le blanc , voilà pour mes Fermiers ;

Et pour son compte à lui , comme il fait ma dépense ,

Autres blancs à remplir , et voilà sa quittance.

L'Intendant , d'un air hypocrite , s'oppose à ce projet ; mais Damon le force à l'approuver , et lui en promet l'exécution. Ce premier Acte finit par aller dîner , ce qui est tout-à-fait du goût du Chevalier , dont le personnage ressemble fort aux Parasites de Plaute et de Terence.

H iij Da-

Damon , le Chevalier et Lisette commencent le second Acte. Lisette annonce à Damon que Cidalise l'attend à souper chez elle , avec un troisième, dont la vue ne lui déplaira pas ; il y a apparence que c'est d'Argante qu'elle veut parler. Damon reçoit de mauvaise grace l'invitation que Lisette lui fait de la part de sa Maîtresse ; elle en est tres-irritée ; le Chevalier veut la calmer, mais en vain ; elle dit à Damon que ses froideurs pourroient bien être suivies d'une rupture dont il aura à se repentir. Elle le quitte pour aller rendre compte à sa Maîtresse du mauvais succès de sa commission.

Le Chevalier fait prévoir à Damon les troubles qu'il s'apprête , s'il se résout à conclure son Hymen avec Cidalise. Damon se reproche le consentement qu'il y a donné ; il convient pourtant que Cidalise mérite d'être aimée. Le Chevalier lui promet de rompre ce fatal mariage. Damon lui en témoigne sa reconnoissance, et le presse d'y aller travailler ; le Chevalier fait connoître par un *à parte* qu'il fera plus qu'il n'a promis.

Damon dans un court Monologue se félicite d'avoir un si fidele ami. Lepine vient , tenant dans ses mains une grosse liasse de Lettres auxquelles il prie son

Maî-

Maître de vouloir bien enfin faire réponse. Damon lui dit hardiment qu'elles n'en demandent point, quoiqu'il ne les ait pas ni luës ni entendu lire. Lepine lui dit qu'il y en a une du moins qui demande réponse; il lui en fait la lecture; il s'y agit de son Château bien aimé de Xaintonge qui tombe en ruïne faute de réparations nécessaires et toujours remises.

Damon après bien de la résistance, se détermine à écrire à un Baron de ses amis, qui veut bien se charger du soin de faire réparer ce vieux Château; il fait approcher une Table, il prend du Papier et une Plume; il demande le quantième du mois à Lepine, qui lui répond qu'il aura soin de le mettre lui-même; il lui demande encore quel jour la Poste part; Lepine lui répond au hazard, que c'est après demain: Eh bien, lui dit le Chevalier,

J'écrirai donc après demain matin.

Il se souvient qu'il a promis des blancs seings à son Intendant; il en fait un assez bon nombre et charge Lepine de les lui remettre. Lepine les prend et se propose de les porter sur le champ à Cidalise.

Damon se plaint du retardement du Chevalier, et voudroit scivoir ce qu'il a fait auprès de Cidalise; il est embarrassé

H v quand

1008 MERCURE DE FRANCE
quand il la voit venir elle-même, sans qu'il
soit instruit de ce qu'elle aura répondu
au Chevalier , sur la rupture de son ma-
riage.

La Scene entre Damon et Cidalise est
tres-touchante ; cette derniere instruite
par le Chevalier qui est allé plus loin que
Damon ne-vouloit , lui reproche l'injure
qu'il lui fait de vouloir rompre un ma-
riage qu'il avoit si ardamment souhaité.
Damon lui répond :

Vous m'offensez ; pour vous ma tendresse est
extrême ;

J'ai pû croire , il est vrai , que , quoique je vous
aime ,

Si nous restions ainsi , sans former certains
nœuds ,

Nous serions vous et moi , peut-être plus heu-
reux.

Cidalise lui fait entendre le tort qu'une
pareille liaison feroit à sa gloire : Elle lui
dit , que l'indifférence qu'il lui témoigne
ne l'empêchera pas de s'interesser dans
tout ce qui le regarde , et sur tout de lui
ouvrir les yeux sur le complot que le
Chevalier, de concert avec son Intendant,
a formé pour le ruiner ; elle le quitte en
lui disant :

Je ne demande point que vous me secondiez ,
Mais

Mais je veux empêcher que vous ne vous perdiez ;

Si je n'agissois point, j'en deviendrois complice ;
Après , si vous voulez , vous me rendrez justice.

Damon est surpris de la maniere dont Cidalise vient de lui apprendre son devoir ; et c'est là ce qui le détermine à partir enfin pour la Xaintonge.

Au troisième Acte , Lepine et Lisette se réjouissent de l'arrivée d'*Argante* , et s'en promettant un heureux succès pour le complot qu'ils ont formé contre le Chevalier et l'Intendant ; Lepine dit que Damon lui a paru agité pour la première fois ; mais qu'à cette agitation, non encore éprouvée , a succédé un sommeil des plus profonds. Ils se couronnent à l'envi de Lauriers , mais chacun d'eux prétend avoir le plus de part à leur prochaine victoire. Lisette se retire la première , et Lepine en fait bien-tôt autant à l'approche de Damon et du Chevalier.

Le Chevalier instruit par Damon de tout ce qui se passe , lui reproche la foiblesse qu'il a de souffrir qu'on fasse assiéger sa maison par un Magistrat , et par sa suite , comme s'il étoit encore en tutelle. Damon lui apprend que ce Magistrat , qui s'appelle *Pirante* , veut obliger son

H vj Inten

1010 MERCURE DE FRANCE

Intendant à rendre ses comptes. Damon ne sçait à quoi se résoudre ; leur conversation est interrompuë par l'arrivée d'Argante ; le Chevalier qui pour son malheur n'en est que trop connu , pâlit à son aspect.

Argante après avoir embrassé Damon , jette un regard de surprise et d'indignation sur le Chevalier ; il le prie de se retirer , et l'en prie d'un ton de maître ; le Chevalier ne se le fait pas dire deux fois.

Argante après avoir reproché à Damon son indifférence pour Cidaïse , et le délai d'un Hymen arrêté depuis quinze mois , tandis qu'il s'abandonne à deux hommes , dont l'un a servi chez son Frere , et l'autre le vole impunément , lui demande en quel état sont ses affaires : Damon lui répond en homme qui ne s'en est jamais occupé. Argante lui dit qu'il n'est que trop informé de sa létargie , et qu'il est venu exprès pour l'en tirer.

Lepine vient apprendre à Argante , que Pyrante , en habile Magistrat , a fait raffe sur tout , et que le Chevalier s'est éclipié prudemment.

Cidaïse arrive , tenant dans ses mains des papiers , qu'elle remet dans celles de Damon ; les blancs seings sur tout sont du nombre. Damon ouvre enfin les yeux ,
sur

sur toutes les fautes que sa paresse lui a fait commettre ; il est charmé que Cidalise veuille bien se charger à sa place du soin de les réparer ; ce qui fait dire plaisamment à Lepine qu'il va l'épouser par pitié : Voicy comment Damon s'exprime, sans se détacher de sa passion dominante ; c'est à Cidalise qu'il s'adresse.

De mon aveuglement je reconnois l'ivresse ,
Et je ne conçois pas quelle étoit ma foiblesse ,
Car je n'envisageois le lien conjugal ,
Que comme un nœud fâcheux , comme le plus grand mal ,
Et point du tout , il est justement le contraire ;
Vous en faites un port tranquille et salutaire.
En sorte que vos soins débrouillant ce cahos ,
Je voi que pour jamais , je me mets en repos.

Le Lecteur pourra juger . par les Vers que nous venons de citer , que la Pièce fera beaucoup de plaisir à la lecture ; on en a trouvé l'action un peu trop simple pour une Comédie en trois Actes ; cependant on convient qu'elle est parfaitement conduite , et qu'il n'y manque que certains coups de Théâtre , qui font ordinairement le succès des Pièces , même le plus négligemment écrites.

Cette Pièce d'un caractere tout neuf au Théâtre , paroît tres-bien imprimée, chez

1012 MERCURE DE FRANCE
le Breton fils, Quai des Augustins ; elle se débite tres-bien , et nous pouvons ajouter que la lecture fait beaucoup de plaisir. L'Auteur a joint à cet Ouvrage une petite Préface qu'il finit en ces termes :
Je n'ai pas moins apprehendé la chute de la Pièce à l'impression que sur le Théâtre ; le public a déjà eu la bonté de me rassurer à cet égard , en prononçant d'avance en faveur de la lecture ; heureux s'il confirme cette esperance que j'ai conçue , et s'il me laisse ainsi la plus solide satisfaction.

Le 4. de ce mois, les Comédiens François remirent au Théâtre la Tragédie d'*Andromaque*, dans laquelle la Dlle Dumay, qui n'a encore monté sur aucun Théâtre public, joüa le Rôle d'*Hermione*. Elle remplit quelques jours après le Rôle de *Zénobie*, dans la Tragedie de ce nom, et elle y fut applaudie.

Le Mercredi 11, on representa la Tragédie d'*Electre*, de M. de Crebillon, avec un tres-grand concours; la Dlle Dufresne qui avoit été plus d'un an sans paroître, y joüa le principal Rôle, et le public l'honora de beaucoup d'applaudissemens, tres-bien méritez.

Le 20 du même mois, le Sr Fierville, Acteur du Théâtre de Strasbourg, joüa dans la même Pièce le Rôle de *Palamede*, et il y fut tres-applaudi.

Le 27, il fut aussi fort applaudi dans le Rôle du Vicil Horace, dans la Tragédie des *Horaces*, dans laquelle la Dlle Dufresne joüa le Rôle de
Camille

Camille, avec des graces, des expressions, et une finesse auxquelles le Public parut tres-sensible.

Le même jour on jouïa pour la premiere fois, *Le Rendez-vous*; petite Pièce en Vers et en un Acte, de M. *Fagan*; on dit que c'est son premier Ouvrage; si cela est, il y a tout lieu de bien augurer de ceux qu'il donnera dans la suite. Celui-cy a été reçu tres-favorablement, et il a un fort grand succès. Outre que la Piece est tres-jolie, elle est parfaitement bien représentée. Nous en parlerons plus au long.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

On a appris de Smirne, que le Commandant de l'Escadre d'Alger, qui avoit mouillé aux Fegeri, avoit, selon la permission que le Divan lui avoit donnée, levé près de 4000. hommes dans la Natolie et dans la Province de Sarchan.

On a appris depuis que cette Escadre avoit mis à la voile le 28. Mars, pour repasser le Canal de Malte, et qu'elle est accompagnée de quelques Sultanes et d'un autre Vaisseau chargé de Poudre et d'autres munitions de guerre, que le Grand Seigneur a donnez à la Régence d'Alger.

A Constantinople, le 30. Mars 1733.

Les nouvelles de Perse sont toujours fort incertaines, et souvent celles qui se débitent le matin sont contredites par d'autres qu'on répand

le soir. On assure depuis quelques jours, que Mossoul n'a point été saccagé par Thamas-Kouli Kan, comme on l'avoit cy-devant publié. On dit que sur les premiers bruits qu'il s'en approchoit, les habitans les plus accommodez de cette grande Ville avoient d'abord voulu s'enfuir avec leurs meilleurs effets; mais que d'un côté, l'incertitude de sçavoir où se mettre en surêté dans un Pays ouvert et inondé de Soldats, et de l'autre, les représentations, les cris et même les menaces du peuple, au desespoir de se voir abandonné, leur avoit fait changer d'avis; qu'étant dailleurs informez que le General Persan n'avoit point de gros Canon à sa suite, ils avoient tous pris le genereux parti, tant les riches, que les pauvres, de se renfermer dans leur Ville et d'en rétablir à la hâte la Forteresse et l'enceinte, presqu'entièrement ruinées, à quoi tout le monde, de tout âge, de tout sexe et de toute condition avoit travaillé avec tant de zele et de diligence, que Thamas-Kouli-Kan venant à paroître, il avoit jugé cette Ville hors d'insulte et avoit passé outre.

On ajoute que continuant ses courses rapides, dans lesquelles il ravage tout le pays par où il passe, il étoit tombé tout à-coup sur *Kouch-Kalessi*, * Fauxbourg de Bagdad, séparé de la Ville par le Tigre, qu'il y avoit fait beaucoup de butin et y avoit même trouvé un Canon d'une grosseur prodigieuse, qu'Achmet-Pacha, Gouverneur de Bagdad, n'avoit pas eu le temps de retirer; que comme cependant Thamas-Kouli-

** Kouch-Kalessi, signifie en Arabe la Tour des Oiseaux. C'étoit une Tour qu'il y avoit autrefois dans ce Faubourg, d'où il a pris son nom.*

Kan

Ran n'avoit d'autre Artillerie avec lui que quelques petites Pieces de campagne , portées sur des chameaux, on présu^moit que quant à présent il se borneroit à tourner en blocus le siege qu'il avoit paru vouloir former de cette Place , et qu'au surplus quelque parti qu'il prît, Achmet-Pacha l'avoit si bien pourvû de tout, qu'elle étoit en état de se soutenir long-temps.

Les Turcs ont eû quelques avantages depuis peu du côté de Tauris, où ils se sont emparez de deux petites Villes, à la deffense desquelles il a péri quelques Persans; et le G. S. résolu de faire tous ses efforts cette année pour terminer par quelque Evenement décisif, une guerre si longue et si ruineuse, a ordonné à tous les Pachas qui sont sur les Frontieres de Perse, d'y marcher en diligence avec le plus de Troupes qu'ils pourront rassembler. De pareils ordres ont été donnez le 26. de ce mois à 12000 hommes qui partent d'ici journellement par mer et par terre; sçavoir, 8000. Jannissaires, commandez par le Koule-Kiayasei, * ou Lieutenans General de cette Milice, et le reste Topgis et Dgebedgis, aussi commandez par les Kiayas ou Lieutenant Generaux de leurs Corps. Mais ce qui releve plus que toute autre chose le courage des Turcs, c'est que Topal Osman, Pacha, a été fait Seraskier et avec une grande autorité, et que les gens de guerre qui ont une entiere confiance en sa capacité et en sa bravoure, marchent en Perse avec autant de bonne volonté qu'ils montroient cy-devant de

* Il est à remarquer que le Jannissaire Aga, le Topgi-Bachi et le Dgebedgi-Bachi, qui sont les Chefs de ces trois Corps, ne marchent point à l'Armée, que lorsque le G. V. la commande en personne.

répugnance à y aller. Ainsi l'Armée Otomane devant être de plus de 200 mille hommes bien payez, au moyen des grandes sommes que Sa Hautesse a fait tenir à Topal-Osman, on se flatte que la Campagne qui va s'ouvrir sera féconde en heureux succès. On compte même que cet actif Séraskier doit avoir déjà pénétré dans le Diarbekir.

Le Grand-Seigneur avoit pareillement ordonné au Kan des Tartares de Crimée, d'envoyer 20 mille hommes de ses Troupes en Perse; mais comme, pour abréger considérablement leur route, on étoit convenu de les faire passer sur les Terres de la Czarine, M. Nepluef, Résident de cette Princesse à Constantinople, en ayant eu avis, s'y est formellement opposé, et a signifié au Reis-Effendi, au nom de sa Souveraine, qu'elle ne pourroit consentir à ce passage, et que si l'on persistoit à le vouloir tenter, elle regarderoit cette entreprise comme une déclaration de guerre. On ne sait pas encore la détermination de la Porte sur ce refus, ni quel chemin prendront les Tartares.

Outre le Commandement de l'Armée que le G. S. a donné à Topal-Osman, avec un pouvoir si absolu, qu'il est le Maître de tous les Emplois Militaires, et de distribuer des récompenses et des pensions à qui il jugera à propos, S. H. l'a fait Beylerbey d'Anatolie, et en même temps Pacha de Cutaya, ces deux dernières Dignitez étant toujours unies; et pour lui marquer encore mieux sa bienveillance, elle a fait aussi de nouveau le gendre de ce General, Beylerbey de Romelie et Pacha de Nisse, Dignitez qui vont pareillement ensemble, et dont ce dernier avoit déjà été revêtu cy-devant sous le Visiriat de son beau-père.

M.

M. le Comte Sierakousky, envoyé Extraordinaire de Pologne à la Cour Ottomane, pour complimenter le G. S. sur son avènement au Trône, et qui arriva à Constantinople le 6. de Novembre dernier, en est parti le 14. du present mois de Mars, sur la nouvelle qu'il y reçut le 28. Février de la mort du Roy Auguste. M. le Comte Staninsky, neveu de ce Ministre, est resté ici en qualité d'Agent, avec l'agrément de la Porte, qui lui a donné une Maison à Pera, et un Train pour sa subsistance journaliere.

Djanum-Codja, auquel peu après sa dernière déposition de la Charge de Capitan-Pacha, il y a deux ans, on avoit donné le Pachalik de Lepante, qui ne rapporte qu'environ 20. Bourses, a été nommé aujourd'hui à celui de Negrepont, qui produit 60. Bourses, et qui est toujours rempli par un Visir à trois Queues. Il relève Abdoul-la Cuperly, cy-devant Pacha du Caire, que le G. V. envoie servir en Perse sous les ordres de Topal-Osman.

P. V. D.

POLOGNE.

Les Remontrances du Prince de Vienovieski ; ont déterminé la plus grande partie des Gentilshommes du Palatinat de Cracovie, qui étoient entrez dans la Confédération signée le 23. Février, à y renoncer ; la Diette particuliere de ce Palatinat, malgré les oppositions du reste des Conféderez, a élu les Nonces à la prochaine Diette de convocation, et les instructions qu'on leur a données, sont conformes à celles des Nonces de la Diette particuliere du Palatinat de Masovie.

Il est arrivé à Varsovie des Députez des Diet-

1018 MERCURE DE FRANCE

tes particulieres de divers Palatinats , pour faire part au Primat de la résolution où est la Noblesse de leurs Palatinats , d'exclure de la Couronne tous les Etrangers , et particulièrement ceux dont les biens ne sont pas situez en Pologne.

On apprend par les dernieres Nouvelles de Warsovie , que la Diette Generale de Convocation , avoit élu pour Mareschal, M. Maschalski, Staroste et l'un des Nonces du Palatinat de Grodno.

DANNEMARCK.

ON parle d'un Cartel projeté entre le Danemarck et la Suede , par lequel les deux Puissances s'engageront à se rendre , non seulement les Deserteurs , mais encore toutes les personnes accusées de quelque crime capital , et particulièrement du duel , sans avoir égard à la naissance , ni au rang des coupables.

A L L E M A G N E.

LE Decret Imperial , par lequel il est ordonné à tous les Habitans du Duché de Meckelbourg de reconnoître le Duc Chrétien Louis , pour Administrateur de ce Duché , est arrivé depuis peu à Schwerin , et il y a été publié. L'Empereur a écrit au Duc Charles Léopold , pour l'exhorter à se soumettre à ce Decret , et à ne point troubler par une résistance inutile et dangeieuse , la tranquillité de ses Peuples. Il a écrit en même-temps au Duc Chrétien Louis , pour lui recommander de convoquer au plutôt une Assemblée generale des Etats du Duché , afin de prendre avec eux les mesures convenables pour assurer son autorité. Le Duc de Meckelbourg Strelitz , a reçu aussi une Lettre de S. M. I. qui l'invite à se trouver à l'Assemblée des Etats.

I T A L I E.

ON apprend de Genes , que Don Louïs Giasfery , et le Prêtre Aitelli , deux des quatre Chefs des Mécontents de Corse , détenus dans la Forteresse de Savonne , ont été depuis peu remis en liberté , sur les assurances qu'ils ont données d'une meilleure conduite et d'une parfaite soumission aux ordres de la République.

E S P A G N E.

PAR le Courrier arrivé d'Oran le 27. Avril , on a appris que la nuit du 19. au 20. du même mois , l'armée des Ennemis s'étoit approchée par le Barranco ou Vallon creux , des postes qui couvrent les Travailleurs des nouvelles Fortifications des Forts S. Ferdinand et S. Philippe. Deux Compagnies de Grenadiers qui étoient au pied de la Montagne de la Mazetta , ayant découvert l'avant-garde des Maures , la chargerent , mais ayant reconnu le grand nombre des Ennemis , elles se retirèrent de leur poste , qui fut occupé par un Détachement des Ennemis , jusqu'à ce que le Marquis de Villadarias , Commandant General des Troupes Espagnoles , eut envoyé dix autres Compagnies qui les en chasserent. Ce Détachement s'étant retiré sur l'une des éminences qui commandent le Barranco , obligea par le feu continuel de sa Mousqueterie , les Espagnols de quitter ce même poste ; mais ceux-cy ayant reçu un renfort de sept Compagnies de Grenadiers , de quatre de Gardes Espagnoles et Walonnes , d'une du Régiment d'Espagne , et de deux du Régiment de Victoria , retournerent à la charge , attaquèrent vivement les Troupes postées

sur

sur la hauteur , et les mirent en fuite. Alors l'armée des Maures , composée de 9000. hommes d'Infanterie et de 2000. chevaux , marcha en Bataille contre les Espagnols , et ceux-*cy* s'étant postez sous le Canon des Forts S. Ferdinand et S. Philippe , les Ennemis avancerent jusqu'à la demie portée du fusil de ces Forts , d'où ils furent très-mal traitez par de fréquentes décharges d'Artillerie et de Mousqueterie. Après avoir demeuré pendant quelques heures exposez à ce feu , et voyant qu'ils perdoient beaucoup de monde , ils se retirèrent sans vouloir engager le combat avec la Cavalerie Espagnole , qui étoit postée près du Fort S. André , et qui les attaqua pour les attirer sous le feu de ce Fort. Quelques Déserteurs des Ennemis ont rapporté que leur perte montoit à 1500. hommes. Du côté des Espagnols il n'y a eu que trois Officiers et sept Soldats de tuéz , et environ 80. blessez.

GRANDE BRETAGNE.

LE 23 du mois dernier , on délibéra dans la Chambre des Communes , si on feroit une seconde lecture du Bill, présenté le 17 à la Chambre par le Chevalier Charles Turner , pour établir un nouveau Droit sur le Tabac , et d'un autre Bill pour augmenter les impositions sur le Vin et sur les Liqueurs fortes , et pour changer la maniere de les percevoir : plusieurs Membres insisterent pour que ces deux Bills fussent rejettés. , et il fut résolu qu'on en renverroit la lecture au 12 de Juin. Le soir , le peuple ayant appris cette résolution , donna des démonstrations de sa joye : on sonna les Cloches , et la plupart des maisons de la Ville de
Lon;

Londres furent illuminées : divers Membres du Parlement soupçonnés d'approuver les deux Bills proposez furent insultez par la populace en retournant chez eux , et l'on brûla dans différentes Places publiques , des figures de paille , auxquelles ils avoient mis un cordon bleu en écharpe , tel que le portoient les Chevaliers de l'Ordre de la Jarretiere. Le lendemain , sur les plaintes qui furent portées à la Chambre par deux de ses Membres qui avoient été insultés , et sur les remontrances qui lui furent faites , qu'il étoit de dangereuse conséquence de souffrir que le peuple s'assemblât tumultueusement autour de Westminster pendant les séances de la Chambre , elle déclara qu'attaquer ou menacer un de ses Membres au sujet de sa conduite dans le Parlement , et former des assemblées tumultueuses pour faire passer un Bill , ou pour empêcher qu'il ne passât , c'étoit violer les droits du Parlement , donner atteinte à sa liberté , et par conséquent désobéir à une des plus anciennes et des plus importantes Loix de l'Etat : il fut ordonné que les Membres qui représentent dans la Chambre la Ville de Londres , le Comté de Middlesex et la Ville de Westminster , signifieroient cette déclaration au Lord Maire de Londres , au Sheriff de Middlesex , et au Grand Bailly de Westminster , et leur enjoindroient de la part de la Chambre , de faire punir les Refractaires selon toute la rigueur des Loix.

La nouvelle de la résolution prise par la Chambre des Communes le 23 du mois dernier au sujet de ce Bill concernant le Tabac , &c. a été reçue par les habitans des Provinces , avec les mêmes démonstrations de joye que par ceux de

de la Ville de Londres. Dans les Villes principales on a sonné les Cloches , et il y a eu des feux et des illuminations. Le Conseil Commun de Londres a fait remercier le Lord Maire , les Aldermans et les Sheriffs , des soins qu'ils se sont donnez pour que la Chambre reçût à tems la Requête qu'ils avoient été chargez de lui présenter. Il a fait aussi remercier Mrs François Child , Jean Williams , et Geo. Caswell , Membres du Parlement pour cette Ville , de la fermeté avec laquelle ils se sont opposez aux deux Bills présentez. Tous les Membres du Parlement qui ont opiné pour qu'on les rejetta , ou pour qu'on en renvoyat la lecture , ont reçu des complimens de la part des Villes qu'ils représentent dans la Chambre.

Le 30 du mois dernier , la Chambre des Communes délibéra en grand Comité sur un Bill pour empêcher les Mariages clandestins , et il fut resolu qu'à l'avenir il ne pourra se faire aucun Mariage , si les Parties ne donnent une déclaration affirmée par serment , et signée de l'une des deux , portant leur âge , leur condition , et leur demeure : qu'elles s'engageront par un Acte public à payer une amende pour laquelle elles seront poursuivies en justice , s'il paroît dans la suite qu'elles aient donné une fausse déclaration ; qu'on ne délivrera point de permissions de Mariage aux personnes qui ne sont pas en âge de contracter , si elles n'apportent un consentement de leurs Parens et de leurs Curateurs , et que le droit de marier sera interdit à tout Ministre qui sera en prison. Mais l'Article portant deffenses de délivrer aucune permission de mariage aux personnes qui ne sont pas en âge de contracter , si elles n'apportent

ont un consentement de leurs Parens et de leurs Curateurs , a été rejeté à la pluralité des voix.

Le Roi enverra dans peu un Messager au Parlement, pour demander qu'il soit pourvu à la dot de la Princesse Royale , et on compte que cette dot sera de cent mille liv. sterl. d'argent comptant , et de 10000. sterl. par an.



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE 3 de ce mois , le Marquis de Rosignan , Ambassadeur ordinaire du Roi de Sardaigne , fit son Entrée publique dans Paris. Le Maréchal d'Etrées et M. Hebert , Introduceur des Ambassadeurs , allerent le prendre dans les Carrosses de L. M. au Convent de Picpus , d'où la Marche se fit en cet ordre : le Carosse de l'Introduceur , ceux du Maréchal d'Etrées , précedez de son Suisse de son Ecuyer et de quatre Pages à cheval ; un Suisse de l'Ambassadeur à cheval ; sa Livrée à pied , quatre de ses Officiers , un Ecuyer et quatre Pages à cheval ; le Carosse du Roi , aux côtez duquel marchoiënt la Livrée du Maréchal

I d'E.

1024 **MERCURE DE FRANCE**
d'Etrées , et celle de M. Hebert ; le Carrosse de la Reine ; celui de Madame la Duchesse d'Orleans ; ceux du Duc d'Orleans , de la Duchesse de Bourbon Douairiere , du Duc et de la Duchesse de Bourbon , du Comte de Charolois , du Comte de Clermont , de la Princesse de Conty , premiere Douairiere ; de la Princesse de Conty , seconde Douairiere , du Prince et de la Princesse de Conty , du Duc et de la Duchesse du Maine , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , du Comte et de la Comtesse de Toulouse , et celui de M. Chauvelin , Garde des Sceaux , Ministre et Secrétaire d'Etat , ayant le département des Affaires Etrangères. Les trois Carrosses de l'Ambassadeur marchaient ensuite à une distance de 30 à 40 pas. Lorsque l'Ambassadeur fut arrivé à son Hôtel , il fut complimenté de la part du Roi par le Duc de Rochefoucault , Premier Gentilhomme de la Chambre de S. M. de la part de la Reine , par le Comte de Tessé , son premier Ecuyer , et de la part de Madame la Duchesse d'Orleans , par le Marquis de Crevecoeur , premier Ecuyer de cette Princesse.

Le 5. le Prince de Guise , et M. Hebert , Introduceur des Ambassadeurs ,
alle-

allèrent prendre l'Ambassadeur en son Hôtel dans les Carosses du Roi et de la Reine , et le conduisirent à Versailles , où il eut sa premiere Audience publique du Roi. Il trouva à son passage , dans l'avant-cour du Château , les Compagnies des Gardes Françoises et Suisses sous les armes, les Tambours appellants; dans la Cour , les Gardes de la Porte , et ceux de la Prévôté de l'Hôtel sous les armes , à leurs postes ordinaires , et sur l'Escalier , les Cent Suisses en habits de cérémonie , la Halebarde à la main. Il fut reçu en dedans de la Salle des Gardes par le Duc de Bethune , Capitaine des Gardes du Corps , qui étoient en haye et sous les armes.

Après l'Audience du Roi , l'Ambassadeur fut conduit à l'Audience de la Reine et à celle de Monseigneur le Dauphin , par le Prince de Guise , et par M. Herbert : il fut admis ensuite à celles de Mesdames de France ; et après avoir été traité par les Officiers du Roi , il fut reconduit à Paris dans les Carosses de L. M. avec les cérémonies accoutumées.

Le 17. et les deux jours suivans , les Dominicains du Convent du Noviciat de Paris , célébrerent dans leur Eglise la Fête

I ij te

1026 MERCURE DE FRANCE
te de la Béatification de la Bienheureuse
Catherine de Ricci de Florence , Reli-
gieuse Professe de leur Ordre.

Le 21 de ce mois , Monseigneur Id
Dauphin partit de Versailles apès midi
pour aller au Château de Meudon , qui
n'en est qu'à une lieüe , et y passer quel-
ques-tems.

Les deux aînées de Mesdames de Fran-
ce y allerent le même jour , et les deux
Cadettes le lendemain.

Le 23 Mai la Lotterie de la Compagnie des Indes , établie pour le rembour-
sement des Actions , fut tirée en la ma-
niere accoutumée à l'Hôtel de la Com-
pagnie. La Liste des Numeros gagnans
des Actions et Dixièmes d'Actions qui
doivent être remboursées , a été rendue
publique , faisant en tout le nombre de
314 Actions.

Le jour de la Pentecôte , les Chevaliers
Commandeurs et Officiers de l'Ordre du
S. Esprit , s'étant rendus vers les onze
heures dans le Cabinet du Roi , S. M.
tint un Chapitre , dans lequel les Preu-
ves de l'Archévêque d'Alby et de l'Ar-
chevêque de Vienne , premier Aumô-
nier

nier de S. M. nommé Prélat Commandeur de l'Ordre du S. Esprit , dans le Chapitre du 2 Février dernier , furent admises. Le Roi alla ensuite à la Chapelle , étant précédé du Duc d'Orleans , du Duc de Bourbon , du Comte de Charolois , du Comte de Clermont , du Prince de Conty , du Duc du Maine , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , du Comte de Toulouse et des Chevaliers-Commandeurs et Officiers de l'Ordre. Le Roi devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses , étoit en Manteau , le Collier de l'Ordre par dessus , ainsi que les Chevaliers. Le Cardinal de Polignac , le Cardinal de Bissy , l'Archevêque d'Alby , et l'Archevêque de Vienne , marchèrent derrière S. M. Lorsque le Roi fut arrivé dans la Chapelle , on commença le *Veni Creator* , après lequel S. M. étant montée à son Trône , l'Archevêque d'Alby , et l'Archevêque de Vienne y furent conduits par le Marquis de Breteuil , Prévôt et Maître des Cérémonies des Ordres du Roi. Ils prêtèrent le Serment ordinaire ; et après que le Roi leur eut passé au col le Cordon bleu , au bas duquel pendoit la Croix de l'Ordre , ils furent revêtus du Mantelet violet que les Prélats-Com-

1028 MERCURE DE FRANCE
mandeurs de l'Ordre du S. Esprit portent ordinairement dans les cérémonies de cet Ordre. Le Roi retourna ensuite à son P. ie-Dieu , où il entendit la Grande Messe qui fut célébrée par l'AÛbé Brosseau , Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique , et chantée par la Musique.

L'après midi , le Roi entendit le Sermon du P. Guillaume , Augustin Déchaussé , et ensuite les Vêpres , qui furent chantées par la Musique.

LETTRE écrite par M. l'Evêque de Grenoble le 27 Avril 1733. sur la mort de M. l'Archevêque de Rouën.

*A*près avoir rendu , Monsieur , dans mon Eglise Cathédrale une partie de ce que je dois à la mémoire de feu M. l'Archevêque de Rouën , je m'empresse de le recommander à vos prières dans ce moment , où le Christianisme doit sanctifier tous nos regrets : vous trouverez sans doute bien légitimes ceux que me cause la perte d'un Prélat , auquel , quoiqu'un par les liens du sang , je l'étais encore bien plus intimement par tous ceux que peut former la reconnaissance pour une longue suite de bienfaits que j'en avois reçû , et l'heureuse expérience que j'avois des talens dont le Ciel l'avoit favorisé. J'ai eu part aux uns , et j'ai été témoin des autres , dès le moment qu'il voulut bien me confier une partie du gouvernement du premier des Diocèses

Diocèses où la Providence l'avait conduit. Je lui fus redevable des mêmes sentimens, lorsque placé sur un des Siègesles plus distingués du Royaume, il désira que je l'y suivisse. En tout lieu et en toute rencontre, soit qu'il présidât aux Etats d'une Province, dont les interêts se sont trouvés plus d'une fois difficiles à être menagés, soit qu'il fut un des Membres des diverses Assemblées du Clergé où il a toujours paru avec éclat, soit qu'il eut quelque sorte de part aux affaires publiques, soit qu'il s'appliquât aux Fonctions ordinaires du Ministère Ecclesiastique, par tout également il se montrait aux personnes équitables, digne du Poste qu'il occupoit, et remplissant tout ce que la situation des choses pouvoit demander de lui. Plus instruit qu'un autre, il rendoit volontiers ses lumières utiles à tous ceux qui étoient à portée d'en profiter. Touché autant que je devois l'être de cet avantage, je fus très-sensible à mon éloignement de sa Personne, lorsqu'il me fut devenu indispensable : Une mort plus prompte que je n'avois lieu de l'apprehender, rend à jamais durable cette séparation que je ne puis envisager qu'avec l'apertume la plus cuisante. L'heureuse habitude où je suis de vous voir entrer dans les dispositions que je crois devoir vous inspirer, me donne lieu d'espérer que vous m'aidez à m'acquitter de ce que la Religion exige de moi dans cette conjoncture ; c'est par ce motif que je vous prie de vous souvenir dans vos Prières et dans vos Sacrifices, d'un Prélat auquel je me ferai toujours l'honneur d'avoir été très-singulierement attaché. Je suis, &c.

Le 2. et le 9. Mai, il y eut Concert François au Châteaude des Thuilleries ; on y chanta le Pro-

1030 MERCURE DE FRANCE

- logue de *Phaëton* , et une Cantate Allégorique , qui a pour titre : *Le Soleil , Vainqueur des Nua- ges*. Le sieur Jeliote , nouveau Chanteur , qu'on avoit déjà entendu à l'Opéra , y chanta pour la première fois une Cantatille avec applaudissement , ayant une très-belle voix de Haute-contre.

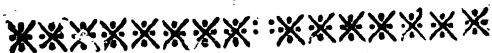
Le 14. il y eut Concert Spirituel à cause de la Fête de l'Ascension , on y exécuta le *Te Deum* de M. de Blamont , Sur-Intendant de la Musique du Roi , qui fut très-applaudi. Le sieur Sommis , dont on a déjà parlé , joua un *Concerto* et une Sonnette avec de nouveaux applaudissements.

Le 16. on chanta le Prologue de Rolland , et la Cantatille de l'*Esté* , mise en Musique par le sieur le Maire , qui fut très-goûtée , chantée par la Dlle Courvasier. La Dlle le Maire chanta la Cantate de *Zéphire et Flore* , et le beau Récit dans la *Cantate* de M. de la Lande.

Le 24. Fête de la Pentecôte , on exécuta deux Mores , l'un du feu sieur Gilles , et un autre de M. de la Lande , qui termina le Concert ; ils furent précédés de différentes Pièces de symphonies , dont l'exécution fait toujours beaucoup de plaisir.



MORTS,



MORTS, NAISSANCES et Mariages.

Dame Marie-Françoise d'Apremont, Abbessé de l'Abbaye Royale du Lis, près de Melun, mourut dans son Abbaye presque subitement, le Lundy 13. Avril, âgée de plus de 40. ans.

M. de Montmyral, Brigadier des Armées du Roy, Lieutenant pour le Roy au Gouvernement de Strasbourg, y mourut le 27. du mois dernier.

M. de Beaulieu, Brigadier des Armées du Roy, et Lieutenant de Roy de Schelestad, mourut le même jour.

Louis Adolphe Rouault de Gamaches, Auditeur de Rote pour la France, depuis près de 18. ans, Abbé de l'Abbaye de Mont-Majour, et Prieur d'Arbois, mourut à Rome le 28. du mois dernier, dans la 47. année de son âge.

L'Abbé de Courtenay, Abbé des Abbayes de S. Pierre d'Auxerre, et d'Eschalis, mourut à Paris le 5. de ce mois, dans la 87. année de son âge.

L'Abbé François Spilimberti, chargé des Affaires de S. A. S. M. le Duc de Modène, mourut à Paris le 7. âgé de 45. ans.

M. Jean le Normand, Evêque d'Evreux et Abbé de S. Taurin de la même Ville, mourut le 7. du même mois dans son Diocèse, âgé de 78. ans.

Joseph-Robert de Lignerac, Brigadier des Armées du Roy, Grand-Baillif et Lieutenant General de la Haute Auvergne, mourut le 11. May, âgé de 63. ans.

Godetroy-Charles-Alexandre de la Tour d'Au-

I v

vergne

9032 MERCURE DE FRANCE

vergne, Duc de Château-Thierry, fils unique de Frédéric-Jules de la Tour d'Auvergne, Prince d'Auvergne, et de Madame Catherine Olive de Trente, Princesse d'Auvergne, mourut le 16. May, âgé de 7. ans 9. mois.

Françoise-Charlotte de Bethisy, fille de Eugene Marie de Bethisy, Chevalier, Seigneur, Marquis de Méziere Campvermont, &c. Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur des Ville et Citadelle d'Amiens et de Corbie, Grand-Bailly d'Epée d'Amiens, Commandant pour le Roy dans les Provinces de Picardie, Champagne, Artois, Soissonnois, Cambresis et Haynaut, et de Dame Eleonore d'Oglethorpe, mourut le 17. May, âgée d'environ 15. ans.

M. Jeau Guynet, Conseiller du Roy, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, mourut le même jour, âgé d'environ 64. ans.

Dame Henriette-Magdeleine-Julie de Martel-Fontaine, veuve de Charles-François Marie, Marquis d'Estaing, Lieutenant General du Verdunois, Gouverneur de la Ville de Châlons, Mestre de Camp du Régiment de Forêt, Infanterie, et Gouverneur de la Ville de Douay, en survivance du Comte d'Estaing son pere, mourut à Paris le 19. âgée de 37. ans.

Jacques Bazin de Besons, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur des Ville et Citadelle de Cambray et du Pays Cambresis, ancien Conseiller au Conseil de Régence, et Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut le 22. May âgé d'environ 87. ans.

Dame Marie-Edmée Terrier, veuve de René Charles d'Hozier, Conseiller du Roy, Juge General d'Armes et Garde de l'Armorial general de France, Généalogiste de la Maison et des Ecuries

Ecuries de S. M. Chevalier des Ordres de S. Maurice et de S. Lazare de Savoye , mourut le premier Mars de la présente année 1733. âgée de 78. ans 5. mois.

Feu M. d'Hozier , son mari , qui mourut le 13 de Février de l'année dernière , âgé de 92 ans , n'a point laissé d'enfans de ce Mariage ; mais il a institué son seul héritier M. d'Hozier , son neveu , Maître des Comptes et reçu en survivance dès l'année 1710. dans les Charges de Juge General d'Armes de France et de Généalogiste de la Maison et des Ecuries du Roy. L'article qui a été employé sur ce sujet dans le Mercure d'Avril , a été dressé sur de faux Mémoires.

Dame Marie-Anne Robillard, femme de Louis Pierre d'Hozier , Juge General d'Armes de France , Chevalier de l'Ordre du Roy , son Conseiller , Maître Ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris , et Généalogiste de la Maison et des Ecuries de S. M. et de celle de la Reine , accoucha le 6. d'Avril dernier , d'un fils , qui fut baptisé le même jour dans l'Eglise de S. Nicolas des Champs , et nommé Jean-François-Louis , par François Boula , Ecuyer , Seigneur de Quincé et par Dame Marie-Jeanne Elisabeth Cappe , femme de Charles-François de Common , Conseiller du Roy , Correcteur en la même Chambre des Comptes.

Le 11. de ce mois , à 7. heures et un quart du soir , la Reine accoucha à Versailles , d'une Princesse , qui fut endoyée par l'Abbé de Bellefont , Aumônier du Roy en quartier , en présence du Curé de la Paroisse. Après la Cérémonie cette Princesse fut portée dans son Appartement par la Duchesse de Tallard , Gouvernante des Enfans

I vj de

1034 **MERCURE DE FRANCE**
de France. La Reine se porte aussi bien qu'on
peut le desirer.

D. Gabrielle-Emilie de Breteuil, Epouse de Flo-
rent-Claude, Marquis du Châtelet, &c. Gou-
verneur de Semur, Grand-Bailly d'Aunoy et de
Sarlouis, Colonel du Régiment de Hainaut, ac-
coucha le 11. Avril, d'un fils qui fut nommé
Victor-Esprit, par François-Victor le Tonne-
lier de Breteuil, Marquis de Fontenay-Trésigny,
&c. Commandeur des Ordres du Roy, Chance-
lier de la Reine et ancien Secrétaire d'Etat au Dé-
partement de la Guerre; et par D. Marie Floren-
ce du Châtelet, Epouse de Melchior Esprit de
la Baume, Comte de Montrevel, &c. Brigadier
des Armées du Roy, Mestre de Camp de Ca-
valerie.

D. Marguerite - Catherine - Magdeleine le
Voyer d'Argenson, Epouse de Thomas le Gen-
dre de Collande, Maréchal des Camps et Armées
du Roy, Commandeur de l'Ordre de S. Louis,
accoucha le 15. Avril d'un fils qui fut nommé
Antoine-François, par M. Jean-François-Paul
le Févre de Caumartin, Evêque de Blois, repré-
senté par Antoine-Louis-François le Févre de
Caumartin de S. Ange, fils d'Antoine-Louis
François, Marquis de S. Ange, Comte de Mau-
ret, &c. Maître des Requêtes, et par D. Cathe-
rine-Françoise-Charlotte de Cossé de Brissac,
fille de Charles-Timoleon-Louis de Cossé, Duc
de Brissac, Pair et grand Pannetier de France!

Dame Yvonne-Sylvie du Bresil de Rais, Epou-
se de Guy Auguste de Rohan-Chabot, Mestre
de Camp, accoucha le 20. Avril d'un fils qui
fut nommé Louis-Antoine Auguste, par Louis
Bretagne Alain de Rohan-Chabot, Prince de
Leon, Duc de Rohan, Pair de France, et par
D.

D. Marianne-Antoinette de Mesmes, Epouse de **Guy de Durfort**, Duc de Lorge.

D. Marie-Susanne Prévôt de Sansac, Epouse de **Henry**, Marquis de Bourdeilles, accoucha le 27. du même mois, d'une fille, qui fut nommée **Marie-Susanne**, par **Henry-Joseph**, et par **Marie-Susanne de Bourdeilles**, ses frere et sœur.

Simon-Joseph de Raousset, fils de **Guillaume de Raousset**, Marquis de Scilhon et de Meslan, Conseiller au Parlement de Provence, et de **D. Anne de Vintimille**, d'Oullioulles, des Comtes de Marseille, épousa le 16. Avril **Marguerite-Charlotte de la Roche de Fontenilles**, fille de **François de la Roche**, Marquis de Fontenilles, et de **D. Marie-Therese de Mesmes**.

Yves-Marie de Bologne de Lens de Liques, Comte de Rupelmonde, Colonel d'Infanterie et Capitaine dans le Régiment d'Alsace, fils de feu **Maximilien-Philippe-Joseph de Bologne de Lens**, &c. Maréchal des Camps et Armées du Roy d'Espagne et de **D. Marie-Marguerite-Elisabeth d'Allegre**, Dame du Palais de la Reine, épousa le 21 Avril **D. Marie-Chrétienne-Christine de Grammont d'Astel**, fille de **Louis**, Comte de Grammont, Brigadier des Armées du Roy, Chevalier de ses Ordres, Gouverneur des Villes et Château de Ham, et de **Généviève Gontaut de Bion**.

Alexandre de Mauleon de Beaupré, &c. Colonel d'Infanterie et Major du Régiment du Roy, fils de **Claude de Mauleon de Beaupré**, &c. et de **D. Anne-Marie Carteron**, épousa le 13. May **D. Marie-Marthe de S. Simon de Courtaumer**, fille de **Jacques-Antoine de S. Simon**, Comte de Courtaumer, &c. et de **D. Marthe Chardon**.

AR.



ARRESTS NOTABLES.

LETTRE^S PATENTES, du 3 Mars 1733. Données à Versailles, qui reglent les Coupes des Forêts de S. M. en la Mairise de Vierson, et Gruerie d'Allogny. Registrées au Parlement le 9 May suivant.

AUTRES Lettres Patentes, du 10 du même mois, qui ordonnent l'ouverture de cinquante-trois Routes, ou faux-fuyans, dans les Bois des environs de S. Germain, y énoncez. Registrées au Parlement, le 9 May.

SENTENCE renduë en la Chambre de Police, au Châtelet de Paris, le 13 Mars 1733. pour les Doyen et Docteurs-Regens de la Faculté de Médecine, en l'Université de Paris, contre le nommé Fabre soi-disant Médecin; portant deffenses audit Fabre de plus entreprendre de faire la Médecine, et pour l'avoir fait, le condamne en 200 liv. de dommages et intérêts.

AUTRES Lettres Patentes, du 17 du même mois, qui ordonnent une ouverture de trente nouvelles Routes dans la Forêt de Thelles et Buissons en dépendans. Registrées au Parlement le même jour, 9 May.

AUTRE Sentence, renduë en la même Chambre de Police, le 27 Mars 1733. pour les Doyen et Docteurs-Regens de la Faculté de Médecine, contre Jean-Baptiste Livernette, Maître Chirurgien

margien à Paris, portant deffenses audit Liver-
nette et à tous autres d'entreprendre sur la pro-
fession des Médecins, et pour l'avoir fait, le
condamne en 200 liv. d'amende.

ARREST DU PARLEMENT, du 16 Mars,
qui deffere aux Ayeuls dans la succession de leurs
petits-enfans les Propres fictifs des Pere et Mere.
Entre Jacques Wailly et Catherine Durand, sa
femme à cause d'elle, Marguerite Dumoulin,
fille majeure, Antoinette de la Collonge, veuve
de François Dumoulin, et Damoiselle Jeanne de
la Collonge, fille majeure, se prétendans heri-
tiers chacun pour un quart de Pierre - Gaspard
de Fieuber, décédé mineur, fils de Messire Louis-
Gaspard de Fieuber, Conseiller en la Cour, et
de défunte Dame Marie-Anne Dumoulin. et
petit-fils de la Dame Dumoulin, cy-après nom-
mée; appellans d'une Sentence rendue au Châ-
telet de Paris, le 13 Aoust 1732. par laquelle
sur la demande desdits Wailly et Consorts, por-
tée par leur Exploit du 1 Avril 1732. contre la
Dame de Santilly, heritiere quant aux Propres
par elle donnez, et quant aux meubles et effets
mobiliers auxquels ledit sieur de Fieuber ne peut
succeder à cause de la stipulation de Propre en
faveur de ladite défunte Dame Marie-Anne Du-
moulin, fille de ladite Dame veuve Dumoulin, et
des siens de son côté et ligne dudit feu sieur de
Fieuber, petit-fils de ladite Dame Dumoulin,
lequel étoit fils dudit sieur Gaspard de Fieuber,
Conseiller en la Cour, et de ladite Marie-Anne
Dumoulin, de laquelle ledit feu sieur de Fieuber
étoit seul et unique héritier. Ladite Dame veuve
Dumoulin ayant liquidé les biens et droits à elle
échus par la succession dudit sieur de Fieuber
son

son petit-fils, par Acte passé entr'elle et ledit sieur de Fieubet, devant Lecourt et son Confrere Notaires à Paris, le 17 Février 1732, ladite demande tendante à ce que ledit Acte ne puisse nuire ni préjudicier ausdits Wailly et Consorts, et que la moitié des effets donnez en dot par le feu sieur Dumoulin, et ladite Dame sa veuve, à ladite Marie-Anne Dumoulin leur fille, stipulez Propres à elle et aux siens, de son côté et ligne, leur soit rendue et restituée; et sur les deffenses fournies contre ladite demande du 10 Avril par ladite Dame Dumoulin, et sa demande incidente, du 7 Mars 1732, à ce que lesdits Wailly et Consorts soient déclarez non-recevables à demander compte des deniers stipulez Propres à ladite de Fieubet, et aux siens de son côté et ligne; ausquels deniers et effets stipulez Propres ils ne succèdent point; et encore sur la demande incidente desdits Wailly et Consorts, du 16 Juin dernier, à ce qu'attendu que ladite Dame Dumoulin ne peut prétendre des Propres fictifs que la moitié par elle donnée, et que l'autre moitié appartient ausdits Wailly et Consorts, comme étant donnée par ledit feu sieur Dumoulin; ladite Dame Dumoulin sa veuve, comme ayant pris le fait et cause dudit sieur de Fieubet, fût condamnée conjointement avec lui à rendre et restituer ausdits Wailly et Consorts la somme de 172,500 liv. de principal pour la moitié de ladite dot; il a été ordonné, sans s'arrêter ausdites demandes desdits Wailly et Consorts, dont ils sont déboutez, que l'Acte passé entre ladite Dame veuve Dumoulin et ledit sieur de Fieubet seroit exécuté, d'une part; et Dame Marie-Anne de Santilly veuve de Pierre Dumoulin, Ecuyer, Secrétaire du Roy, Maison, Couron-

de France et des Finances ; et Messire Gas-
pard de Fieubet , Conseiller en la Cour , Inti-
mez , d'autre part ; et entre ladite Dame veuve
Dumoulin ès noms , demanderesse aux fins de
ses Commission et Exploit , des 15 Octobre et
14 Novembre 1732. à ce que le present Arrest
fût déclaré commun avec ladite Marguerite
Dumoulin , pour être exécuté avec elle , selon
sa forme et teneur , d'une part ; et Damoiselle
Marguerite Dumoulin , fille majeure , deffen-
deresse , d'autre part ; et entre lesdits Wailly et
Consorts , demandeurs en Requête , du 23 Fé-
vrier dernier , d'une part , et lesdits Dame veu-
ve Dumoulin et sieur de Fieubet , deffendeurs ,
d'autre ; et encore entre ladite Dame Marguerite
Dumoulin , demanderesse en Requête , du 24 Fé-
vrier aussi dernier , à fin d'intervention et autres
conclusions y portées , d'une part , et lesdites
Dame veuve Dumoulin et sieur de Fieubet , deff-
fendeurs , d'autre part. Après que du Vaudier ,
Avocat de Jacques Wailly et Consorts , Nor-
mant , Avocat de Marguerite Dumoulin ; et
Cochin , Avocat de Marie-Anne de Santilly et
de Fieubet ont été oïis pendant cinq Audiances ;
ensemble , Chauvelin pour le Procureur Gene-
ral du Roy. LA COUR a mis et met l'appel-
lation au néant , ordonne que ce dont est ap-
pel sortira effet ; condamne les Appellans en l'a-
mende de 12 liv. et aux dépens. Ordonne que le
present Arrêt sera lû et publié par tout où be-
soin sera. Fait en Parlement , &c.

ARREST du Conseil du 31 Mars, portant Ré-
glement pour la Charge de Chevalier du Guet ,
et les Officiers et Archers , tant à pied qu'à che-
val , de sa Compagnie , qui étoient ci-devant à
sa nomination.

106 MERCURE DE FRANCE

AUTRE du 14 Avril, qui ~~pro~~voque ceux des 14 Octobre 1732. et 4 Janvier dernier, portant exemption de tous droits sur les grains, farines et légumes qui seroient transportez en Dauphiné et dans le Lyonnais.

AUTRE du 21 Avril, qui permet de Contrôler jusqu'au premier Novembre prochain, les Actes de foi et hommage, adjudications de bois; ensemble les déclarations ou reconnoissances aux Papiers Terriers, &c.

AUTRE du 1. Mai 1733. au sujet de l'Arrêt du Parlement du 25 Avril.

Le Roi s'étant fait représenter ce que Sa Majesté avoit jugé à propos d'ordonner pour la révocation du Privilège en vertu duquel on avoit imprimé à Rouen en l'année 1729. un Livre qui a pour titre, *Nouvelle deffense de la Constitution, &c.* Comme aussi l'Arrêt du 31. Août dernier, par lequel le Roi auroit ordonné qu'un autre Ouvrage intitulé : *Traité de l'Amour de Dieu; tiré des Livres saints, &c.* imprimé à Paris en l'année 1732. demeureroit supprimé, comme contenant des déclamations également injurieuses et téméraires, Sa Majesté auroit jugé à propos de faire examiner en son Conseil l'Arrêt rendu par son Parlement de Paris le 25 Avril dernier, et Elle auroit reconnu que non-seulement on y avoit prononcé sur des Livres déjà proscrits par l'autorité de Sa Majesté, qui avoit donné les ordres nécessaires pour en arrêter entièrement le cours et la distribution, mais que par le même Arrêt ladite Cour avoit entrepris de décider des questions qui

qui ne sont nullement de sa compétence, et de retenir la connoissance d'une affaire particuliere qui n'étoit pas de nature à être portée, comme on l'a fait audit Parlement. A quoi étant nécessaire de pourvoir pour empêcher les suites d'un exemple si contraire à toute sorte de Régles et d'Usages. Vû ledit Arrêt du 25 Avril dernier, et tout considéré. Sa Majesté étant en son Conseil, sans s'arrêter audit Arrêt qu'Elle déclare nul et de nul effet; ensemble tout ce qui pourroit avoir été ou être fait au sujet des points qui y sont contenus, a retenu et retient à sa Personne la connoissance de tout ce qui concerne les deux Livres ci-dessus marquez, et de l'exécution de ce qui a été ordonné à cet égard par Sa Majesté; comme aussi des contraventions, si aucunes y ont été faites; évoque Sa Majesté, et réserve pareillement à sa Personne la connoissance de ce qui regarde l'affaire du Curé de S. Medard mentionnée audit Arrêt du Parlement de Paris, pour y être pourvû par Sa Majesté, ainsi qu'il appartiendra, faisant très-expresses inhibitions et deffenses à toutes ses Cours de Parlement et autres Juges de prendre connoissance de tout ce qui est contenu au présent Arrêt, lequel sera lû, publié et affiché par tout où besoin sera. Fait, &c.

AUTRE du 9. Mai 1733. qui ordonne la suppression d'une These dans la Faculté du Droit d'Orleans.

Le Roi s'étant fait représenter l'Arrêt du 10. Mars 1731. par lequel, en imposant par provision un silence général et absolu au sujet des disputés qui s'étoient élevés sur la nature, l'étendue et les bornes de l'autorité Ecclesiastique

et

4042 **MERCURE DE FRANCE**
 et de la puissance séculière, Sa Majesté a fait
 très-expresses inhibitions et deffenses à toutes
 les Universitez du Royaume, notamment aux
 Facultez de Théologie, et de Droit Civil et
 Canonique, de permettre aucunes disputes dans
 les Ecoles sur cette matiere, comme aussi d'en-
 seigner, ou de souffrir qu'on enseigne rien de
 contraire aux principes marquez par ledit Ar-
 rêt sur les deux puissances: Sa Majesté auroit
 été informée que contre la disposition de cet
 Arrêt, dont l'exécution a été encore ordon-
 née par celui du 30 Juillet suivant, le nommé
 François de Sales Daniel Poullin, voulant être
 reçu Docteur dans la Faculté de Droit d'Orléans,
 y auroit soutenu une These le 23 Avril dernier,
 dont les Positions qui concernent le Droit Ca-
 nonique, méritent d'autant plus l'animadver-
 sion de Sa Majesté, qu'on a entrepris non-
 seulement d'y traiter presque tous les points
 qu'Elle a deffendus par l'Arrêt du 10. Mars
 1731. de laisser mettre en dispute dans les
 Ecoles, mais de le faire dans des termes qui
 marquent autant d'ignorance que de témérité;
 à quoi voulant pourvoir, Sa Majesté étant en
 son Conseil, a ordonné et ordonne que ladite
 These, ayant pour titre: *Positiones utriusque
 juris, quas. Deo optimo maximo auxiliante, ex
 decreto amplissimi juris consultorum ordinis in per-
 antiquâ et celeberrimâ Aurelianensium Acade-
 miâ, D. D. Florentio Goullu du Plessis, Recto-
 re, magnifico Praside, pro summis in utroque jure
 honoribus et privilegiis Doctoralibus ritè conse-
 quendis, publicè discutiendas exhibet Franciscus
 Salesus Daniel Poullin, die 23. Aprilis horâ
 post meridiem secundâ in publico juris auditorio.
 Aurelia ex Typographiâ vidua Francisci Borda*
 Uni-

Universitatis Typographi 1733. sera et demeurera supprimée : Enjoint à cet effet à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les remettre au Greffe du Lieutenant General de Police de la Ville d'Orleans ; deffend à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres, de quelque état, qualité ou condition qu'ils soient, d'en imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire. Fait pareillement Sa Majesté très-expresses inhibitions et deffenses aux Recteur, Professeurs, Syndic et autres Membres de ladite Université d'Orleans, de souffrir qu'il y soit soutenu de pareilles Theses, leur enjoignant d'observer et de faire observer exactement le contenu audiz Arrêt du 10 Mars 1731. à peine de privation de leurs Chaires, ou autres places, même de leurs degrez, s'il y écheoit. Et sera le présent Arrêt transcrit dans les Registres de ladite Université, lû, publié et affiché par tout où besoin sera, pour être exécuté selon sa forme et teneur. Enjoint au sieur de Baussan, Intendant et Commissaire départi dans la Generalité d'Orleans, d'y tenir la main, &c.

AUTRE du 9 Mai, qui fait deffenses à tous Armateurs et Négocians, faisant le commerce des Isles et Colonies Françoises de l'Amérique, d'y envoyer des étoffes et toiles peintes des Indes, de Perse, de la Chine ou du Levant.

ARREST du Parlement, rendu le 11. May, en la cinquième Chambré des Enquêtes, au rapport de M. le Clerc de Lesseville, en faveur de l'Hôpital, dit l'*Aumône Generale* de la Ville d'Avignon, contre le sieur de Royre, Seigneur

gneur de Negrin , &c. Maître des Eaux et Forêts de S. Pons en Languedoc , et contre la veuve Charles , de ladite Ville d'Avignon , Partie intervenante. Cet Arrêt est d'autant plus notable , que l'Aumône d'Avignon avoit été déboutée en première Instance par les Officiers de la Sénéchaussée de Lyon , contre les Conclusions du Procureur du Roi. Au Parlement , M. le Procureur General a conclu en faveur des Pauvres , et l'Arrêt a été conforme aux Conclusions. Cette Affaire a produit plusieurs Ecrits qui ont été imprimés , c'est M. le Clerc de Vodonne , Avocat au Parlement qui a fait le grand Mémoire et les deux Réponses pour les Pauvres.

ORDONNANCE DE POLICE du 7^e Mai , qui fait défenses de faire aucuns dégats dans les Bleds , sous prétexte d'y cueillir des Fleurs appelées Barbeaux , ou autrement , et d'apporter , vendre ni débiter aucunes de ces Fleurs dans la Ville de Paris , même aux Bouquetières et autres personnes d'en exposer en vente , à peine de 50 liv. d'amende.

AUTRE du même jour pour le renouvellement de l'arrosement des rues de la Ville et Fauxbourgs de Paris , qui sera fait pendant le tems des chaleurs , tous les jours à dix heures du matin et à trois heures après midi , à compter du jour de la publication de ladite Ordonnance.

On donnera deux Volumes du Mercure de Juin , pour avoir lieu d'employer les Pièces qui sont restées en arriere pendant les six premiers mois de cette année.

T A B L E

P ieces fugitives. Ode au Maréchal de Villars ,	833
Curiositez du Cabinet de M. Caperon ,	838
Le Préjugé , <i>Ode</i> ,	846
Problème Maritime , &c.	849
Jugement de Thémis , <i>Poëme</i> ,	857
Remarques sur le nom et l'etimologie de Bourdeaux , &c.	862
Missive de l'Infante Malerais au Chevalier de Leucotece ,	865
Eloge du R. P. le Quien ,	869
Réponse du Chevalier de Leucotece aux Vers de M. Carelet ,	874
Lettre et Portrait sur Mlle de la Vigne ,	875
Lettre sur une These de Médecine , &c.	878
Portrait de Mlle * *	884
Voyage de Basse-Normandie ,	885
Réponse à l'Epitre de Mlle de la Vigne ,	906
Reflexions sur les termes d' <i>Invention</i> et de <i>Sensiment</i> , &c.	907
Bouquet à M. de * * *	916
Lettre de M. Titon du Tillet , sur le Parnasse François , &c.	917
Les Muses , <i>Ode</i> ,	929
Lettre sur la personne et la Vie de M. Aubert ,	935
Enigmes , Logogryphes , &c.	944
NOUVELLES LITTERAIRES des Beaux Arts , &c.	
Traité de l'Opinion , &c.	950
Essay de Poësie , <i>Ode</i> , &c.	965
Les Généalogies historiques des anciens Patriarches , Empereurs , &c.	966
Histoire des Révolutions d'Espagne , &c.	973
Œuvres diverses de M. de Fontenelle , &c.	977
Elemens de Chimie ,	978
La Médecine Théologique ,	979

Livres des Days Etrangers , chez Cavelier ,	<i>ibid.</i>
Discours sur les Spectacles , &c.	980
Nobiliaire du Comté Venaissin , &c.	987
Question expliquée , &c.	988
Mort de P. Denis , fameux Artiste ,	989
Estampes nouvelles ,	991
Autres d'après Wauvermans ,	992
Chanson notée ,	995
Spectacles , l'Opera , Décoration du Génie du feu ,	998
Le Paresseux , Comédie , <i>Extrait</i> ,	1000
Nouvelles Etrangères , Lettres de Contantino- ple ,	1013
De Pologne , Dannemarck , Allemagne et Italie ,	1017
Espagne et Angleterre ,	1019
France , nouvelles de la Cour , &c.	1023
Entrée publique de l'Ambassad. de Sardaigne, <i>ibid.</i>	
Ceremonie des Chevaliers de l'Ordre , &c.	1026
Lettre sur la Mort de l'Archev. de Rouën ,	1028
Morts , Naissances , Mariages , &c.	1031
Arrêts Notables , &c.	1036

Errata d'Avril.

PAge 608. ligne 2. Veuville, lisez Neuville.
P. 650. l. 13. Lac, l. Sac. P. 821. l. 21. et sui-
vantes , Talegrand , l. Taleyran.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 339. ligne 25. Longis, lisez Longin.
P. 842. l. 19. l'Ostologie, l. l'Osteologie P.
844. l. dernière, au derrière du, l. derrière le. P.
849. l. 2. du bas, à, l. en. P. 889. l. 5. l'Æsem-
blée, l. l'Assemblée. P. 915. l. 22. d'Heurgeville,
l. d'Heurgevill. P. 926. l. 18. Dajac, l. Doujat.
P. 943. l. dernière, Brosset, l. Brossette.

La Chanson notée doit regarder la page 995

ing
ne
le.
Es
ev.

DO NOT CIRCULATE

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 08574 2978

